

SOLIDITÉ ET STABILITÉ



Circulaire de sollicitation de
procurations par la direction
Le 23 février 2016

Avis de convocation à
l'assemblée annuelle
et extraordinaire des
actionnaires qui se
tiendra le 29 avril 2016

Cette opération de forage directionnel horizontal réalisée dans le nord de l'Alberta illustre bien les efforts continus déployés par TransCanada pour enfouir les canalisations à une profondeur sécuritaire, bien au-dessous du lit des rivières et autres cours d'eau. (Lire la suite pour en savoir plus)

Riche de plus de 60 ans d'expérience, TransCanada est un chef de file du développement responsable et de l'exploitation fiable d'infrastructures énergétiques nord-américaines, dans les secteurs notamment des gazoducs et des pipelines de liquides, de la production d'électricité et des installations de stockage du gaz.

Les actions ordinaires de TransCanada sont négociées à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange sous le symbole TRP.

LETTRE AUX ACTIONNAIRES 01

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 2016 02

CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION 03

SOMMAIRE 04

À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES 06

VOTE 06

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE 10

GOUVERNANCE 32

À PROPOS DE NOS PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE 32

RÉMUNÉRATION 58

GOUVERNANCE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION 58

DISCUSSION ET ANALYSE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS 65

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LA RÉMUNÉRATION DE 2015 69

LETTRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES AUX ACTIONNAIRES 74

DISCUSSION ET ANALYSE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS 78

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS DE 2015 109

AUTRES RENSEIGNEMENTS 122

ANNEXES 123

NOUS VOUS ENCOURAGEONS À VOUS INSCRIRE À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2016 ET DE LA CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS 2017.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez aller au www.investorcentre.com et cliquer sur « Inscrivez-vous à la transmission électronique » au bas de la page. Entrez votre numéro de compte du porteur qui figure sur votre formulaire de procuration ainsi que votre code postal (si vous êtes un résident du Canada) ou votre nom de famille ou le nom de votre société (si vous n'êtes pas un résident du Canada), puis cliquez sur « Inscription ».

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez aller au www.investordelivery.com en utilisant le numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote et suivre les instructions. Vous pouvez également vous inscrire au service de livraison électronique lorsque vous avez fini de voter au www.proxyvote.com, en cliquant sur l'option « Éliminez le papier » et en suivant les instructions.

Photo en couverture :

Kelsey Cote, ingénieure de projet chez TransCanada, a pris cette photo pendant les travaux de construction du projet n° 2 du latéral de la rivière Cutbank, dans le cadre de l'expansion du réseau gazier de NGTL.

Lettre aux actionnaires

Le 23 février 2016

Madame, Monsieur,

TransCanada Corporation est heureuse de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ordinaires le 29 avril 2016. L'assemblée aura lieu à 10 h (heure avancée des Rocheuses) au Markin MacPhail Centre, situé dans le parc olympique de Calgary au 88 Canada Olympic Road S.W., à Calgary (Alberta).

La participation à l'assemblée vous permet de rencontrer le conseil d'administration (le « conseil ») et la direction, de mieux connaître notre rendement en 2015 et notre stratégie pour l'avenir et de voter en personne sur les questions à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, vous pouvez voter par procuration et écouter la diffusion en direct sur notre site Web (www.transcanada.com).

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe renferme des renseignements importants sur l'assemblée et sur la façon de voter. Veuillez prendre le temps de lire le document et n'oubliez pas de voter. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur TransCanada dans notre rapport annuel 2015 et sur notre site Web.

Nous aimerions adresser nos sincères remerciements à M^{me} Paule Gauthier, qui quitte le conseil le 29 avril 2016. M^{me} Gauthier a consacré de nombreuses années de loyaux services à TransCanada et à ses actionnaires. M^{me} Gauthier a occupé le poste d'administratrice pendant 14 ans, au cours desquels elle a fourni un précieux apport au conseil et à ses comités. Jusqu'à tout récemment, M^{me} Gauthier siégeait à notre comité santé, sécurité et environnement et à notre comité des ressources humaines, où elle supervisait nos pratiques et nos procédures en matière de santé, de sécurité et d'environnement et aidait le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines.

En septembre 2015, la société a eu le plaisir d'annoncer la nomination de M. John Lowe au conseil d'administration. M. Lowe possède une expérience approfondie des industries pétrolière, gazière et énergétique. En outre, dans le cadre de ses vastes efforts de recherche, le conseil désigne M^{me} Indira Samarasekera comme candidate au conseil. M^{me} Samarasekera serait une précieuse collaboratrice pour notre société et apporterait au conseil d'administration une grande expertise dans les domaines de l'ingénierie, de la gouvernance, de la politique publique et de la direction.

Nous vous remercions de continuer à faire confiance à TransCanada et espérons vous voir à l'assemblée le 29 avril.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration,



S. Barry Jackson

Le président et chef de la direction,



Russell K. Girling

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2016

Vous êtes invité à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2016 des actionnaires ordinaires :

QUAND

Le vendredi 29 avril 2016 à 10 h,
heure avancée des Rocheuses (HAR)

OÙ

Markin MacPhail Centre
Parc olympique de Calgary
88 Canada Olympic Road S.W.
Calgary (Alberta)

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Si vous êtes un actionnaire inscrit détenant des actions ordinaires de TransCanada le 14 mars 2016, vous avez le droit de recevoir un avis de la présente assemblée, d'y assister et d'y voter.

Veuillez prendre le temps de lire la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe. Elle renferme des renseignements importants sur l'assemblée et explique qui peut voter et comment voter.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 23 février 2016

Sept points à l'ordre du jour

1. Recevoir nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des auditeurs.
2. Élire les administrateurs.
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.
4. Participer au vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants (« vote consultatif sur la rémunération »).
5. Modifier notre régime d'options d'achat d'actions et augmenter la réserve de ce régime.
6. Proroger notre régime de droits des actionnaires.
7. Traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Nous vous faisons parvenir la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (circulaire) parce que vous êtes un actionnaire inscrit d'actions de TransCanada le 14 mars 2016. Vous avez le droit d'assister à notre assemblée annuelle et extraordinaire 2016 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en personne ou par procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée, vous pouvez écouter la webémission en anglais sur notre site Web (www.transcanada.com).

La direction sollicite votre procuration pour l'assemblée et nous payons tous les frais pour la sollicitation des procurations. Nous commencerons à poster les documents relatifs aux procurations le 21 mars 2016 et fournirons aussi les documents aux courtiers, dépositaires, prête-noms et autres fiduciaires qui les transmettront aux actionnaires. Un employé de TransCanada peut aussi communiquer avec vous pour vous encourager à voter.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé le contenu de la présente circulaire et nous a autorisés à vous envoyer celle-ci. Nous avons aussi envoyé un exemplaire à chaque membre de notre conseil et à nos auditeurs et déposerons des exemplaires auprès des organismes gouvernementaux appropriés.

Par ordre du conseil d'administration,



Christine R. Johnston
Vice-présidente, Droit et secrétaire
TransCanada Corporation
Calgary (Alberta)

Le 23 février 2016

Dans le présent document,

- ***vous, votre, vos*** et ***actionnaire*** désignent un porteur des actions ordinaires de TransCanada Corporation;
- ***nous, notre*** et ***TransCanada*** désignent TransCanada Corporation;
- ***les actions de TransCanada*** et les ***actions*** désignent les actions ordinaires de TransCanada Corporation, sauf indication contraire.

Notre principal établissement et les bureaux de la direction sont situés au 450 1st Street S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1

À propos des envois aux actionnaires

En mars 2015, nous avons demandé à tous les actionnaires inscrits et véritables de nous indiquer par écrit s'ils ne souhaitent pas recevoir nos rapports annuels lorsqu'ils seraient disponibles.

Si vous êtes un actionnaire inscrit qui a répondu ne plus souhaiter recevoir le rapport, ou si vous êtes un actionnaire véritable qui n'a pas répondu, vous ne recevrez pas d'exemplaire. Si vous avez acheté des actions de TransCanada après le 14 mars 2016, il est aussi possible que vous ne receviez pas d'exemplaire.

Notre rapport annuel 2015 est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com). Vous pouvez aussi en demander un exemplaire gratuit à notre agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Tél. : 1-800-340-5024 (sans frais en Amérique du Nord)
1-514-982-7959 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Courriel : transcanada@computershare.com

Sommaire

Les pages qui suivent présentent les éléments clés d'information que vous trouverez dans la présente circulaire. Vous devriez lire la circulaire en entier avant de voter.

Vote

Vous serez invités à voter sur cinq questions au cours de l'assemblée :

Question	Recommandation du conseil	Pour plus d'information (pages)
Élection de 12 administrateurs	En faveur	18-30
Nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs	En faveur	10-11
Vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants (vote consultatif sur la rémunération)	En faveur	58-64, 74-121
Modification de notre régime d'options d'achat d'actions et augmentation de la réserve de ce régime	En faveur	12-13
Prorogation de notre régime de droits des actionnaires	En faveur	13-17

Candidats aux postes d'administrateur

Nom	Poste	Âge	Indépendant	Administrateur depuis	% des votes à l'AGA 2015	Membre de comités en 2015	Présence aux réunions du conseil en 2015	Administrateur d'autres sociétés ouvertes (nombre de conseils)
Kevin E. Benson	Administrateur de sociétés	69	Oui	2005	98,34	Audit Gouvernance	100 %	0
Derek H. Burney	Conseiller principal, Norton Rose Fulbright	76	Oui	2005	97,49	Audit Gouvernance (président)	90 %	0
Russell K. Girling	Président et chef de la direction, TransCanada	53	Non	2010	98,51	–	100 %	1
S. Barry Jackson	Administrateur de sociétés	63	Oui	2002	98,36	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines	100 %	1
John E. Lowe	Administrateur de sociétés	57	Oui	2015	–	Audit Santé, sécurité et environnement	75 %	2
Paula Rospot Reynolds	Présidente et chef de la direction, PreferWest LLC	59	Oui	2011	98,34	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines (présidente)	100 %	2
John Richels	Administrateur de sociétés	64	Oui	2013	86,31	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	100 %	4
Mary Pat Salomone	Administratrice de sociétés	55	Oui	2013	98,94	Audit Santé, sécurité et environnement	90 %	1
Indira Samarasekera	Conseillère principale, Bennett Jones LP	63	Oui	–	–	–	–	2
D. Michael G. Stewart	Administrateur de sociétés	64	Oui	2006	98,99	Audit Santé, sécurité et environnement (président)	100 %	2
Siim A. Vanaselja	Administrateur de sociétés	59	Oui	2014	98,80	Audit (président) Gouvernance	100 %	1
Richard E. Waugh	Administrateur de sociétés	68	Oui	2012	98,95	Gouvernance Ressources humaines	100 %	0

Notes

- M. Lowe a été nommé au conseil après l'assemblée annuelle et extraordinaire 2015, c'est pourquoi il n'y a pas de résultats de vote disponibles.

Rémunération

Les programmes de rémunération de TransCanada visent à « rémunérer au rendement » en récompensant les employés, y compris nos hauts dirigeants, pour la production de résultats qui atteignent ou surpassent nos objectifs d'entreprise et soutiennent notre stratégie générale.

Afin d'attirer, d'engager et de fidéliser des employés ayant un rendement élevé, nous examinons nos programmes chaque année pour nous assurer que nous offrons une rémunération concurrentielle. Nos niveaux de rémunération cibles sont déterminés par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence. Un rendement réel au-delà des attentes peut mener à une rémunération supérieure à la médiane du marché.

Nos programmes de rémunération visent à aligner les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et clients. Le comité des ressources humaines et le conseil accordent une importance particulière à la rémunération variable, particulièrement aux intéressements à long terme, au moment de déterminer la rémunération directe totale de nos hauts dirigeants. Nos régimes d'unités d'actions à l'intention des dirigeants et d'options d'achat d'actions des hauts dirigeants encouragent tous deux la création de valeur à long terme.

Nos meilleures pratiques comprennent :

- la comparaison de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants avec des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité;
- des limites sur les paiements de rémunération variable;
- des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et hauts dirigeants;
- une politique de remboursement de la rémunération incitative (« politique de récupération ») et une politique d'interdiction de couverture;
- un vote consultatif annuel sur la rémunération ayant mené à l'approbation de la rémunération par une moyenne de 94 % des voix exprimées lors des trois dernières années.

Gouvernance

Nous estimons que de solides pratiques en matière de gouvernance améliorent le rendement d'entreprise et profitent à toutes les parties intéressées. Les faits saillants de nos pratiques en matière de gouvernance sont indiqués ci-après.

Taille du conseil	12
Pourcentage d'administrateurs indépendants	92 %
Pourcentage de femmes siégeant au conseil	25 %
Situations d'appartenance commune à des conseils d'administration	0
Lignes directrices en matière de gouvernance portant sur la diversité au sein du conseil	Oui
Âge moyen des administrateurs	63
Indépendance de tous les comités	Oui
Élections annuelles des administrateurs	Oui
Élections de chacun des administrateurs	Oui
Politique de vote à la majorité	Oui
Politique de récupération	Oui
Acquisition à double condition en cas de changement de contrôle	Oui
Séparation des fonctions de président du conseil et de chef de la direction	Oui
Âge de la retraite des administrateurs	70
Exigences relatives à la propriété d'actions des administrateurs	4x espèces + rétribution en titres de capitaux propres
Exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants	5x (chef de la direction), 2x (autres membres de la haute direction visés)
Séances à huis clos à chaque réunion du conseil et des comités	Oui
Vote annuel sur la rémunération	Oui
Code d'éthique des affaires	Oui
Évaluations annuelles du conseil, des comités et des administrateurs	Oui
Programme d'orientation et de formation du conseil	Oui

Notes

- Le conseil peut renoncer à l'application de la politique de départ à la retraite des administrateurs dans des circonstances spéciales ou si un administrateur n'a pas siégé pendant sept ans au conseil lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans. Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de M. Burney, comme il est précisé à la page 50.
- Tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.

À propos de l'assemblée des actionnaires

À titre d'actionnaire inscrit, vous avez le droit d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada à l'assemblée annuelle et extraordinaire. L'assemblée traitera de sept questions à l'ordre du jour sur lesquelles des précisions sont données à partir de la page 10.

La section qui suit explique la façon dont les documents d'assemblée seront remis et le processus de vote.

Remise des documents d'assemblée

Nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour remettre la circulaire à nos actionnaires inscrits.

Cela signifie que TransCanada affichera la circulaire en ligne pour que ses actionnaires puissent y accéder de façon électronique. Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis (l'« Avis ») expliquant comment trouver et examiner la circulaire de façon électronique et comment demander une copie papier sans frais. Vous recevrez également par la poste un formulaire de procuration vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès constituent une façon respectueuse de l'environnement et économique de distribuer la circulaire puisqu'elles réduisent les coûts engagés pour l'impression, le papier et l'envoi postal.

La présente circulaire peut être consultée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur notre site Web (www.transcanada.com/notice-and-access).

Comment demander une copie papier de la circulaire

À compter du 21 mars 2016, les actionnaires inscrits pourront demander une copie papier de la circulaire pendant une période d'un an. La circulaire vous sera envoyée sans frais.

Si vous aimeriez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez suivre les instructions indiquées dans l'Avis.

Les actionnaires inscrits doivent présenter leurs demandes au plus tard à **17 h, heure avancée de l'Est, le mercredi 13 avril 2016** pour recevoir une copie papier de la circulaire avant l'assemblée annuelle du 29 avril 2016.

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous avez des questions concernant les procédures de notification et d'accès, vous pouvez téléphoner à notre ligne Relations avec les investisseurs au 403-920-7911 ou au 1-800-361-6522.

Vote

QUI PEUT VOTER

Les actionnaires inscrits le 14 mars 2016 ont le droit de recevoir un avis de notre assemblée annuelle et extraordinaire 2016 des actionnaires ordinaires et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions. Notre conseil a fixé cette date afin de laisser suffisamment de temps pour que les actionnaires reçoivent et examinent les documents, prennent leurs décisions pour ce qui est du vote et envoient leurs instructions de vote avant l'échéance.

Au 23 février 2016, nous avions 702 334 195 actions en circulation. Chaque action confère le droit à une voix à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Sous réserve de notre politique de vote à la majorité pour les élections des administrateurs, toutes les questions doivent être approuvées à la majorité simple des voix (50 % des voix plus une) exprimées par les actionnaires.

En date du 23 février 2016, les actions privilégiées suivantes étaient en circulation :

Actions privilégiées de premier rang	Nombre d'actions en circulation
Série 1	9 498 423
Série 2	12 501 577
Série 3	8 533 405
Série 4	5 466 595
Série 5	12 714 261
Série 6	1 285 739
Série 7	24 000 000
Série 9	18 000 000
Série 11	10 000 000

Les porteurs de ces actions n'ont pas le droit de voter à l'assemblée.

Actionnaires inscrits

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez un certificat d'actions à votre nom.

Nous établirons une liste des actionnaires inscrits au 14 mars 2016, indiquant le nom de tous les actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions dont chacun est propriétaire. Notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare), aura une copie de la liste à son bureau de Calgary, si vous désirez la consulter pendant les heures normales d'ouverture. Computershare est située au 530 8th Avenue S.W., bureau 600, Calgary (Alberta) T2P 3S8. Tél. : 403-267-6800.

Vous pouvez aussi vérifier la liste à votre arrivée à l'assemblée.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou véritable si votre courtier en valeurs mobilières, votre institution financière, votre agence de compensation, votre fiduciaire ou votre dépositaire (votre prête-nom) détient les actions pour vous dans un compte de prête-nom.

Principaux actionnaires

Nos administrateurs et nos hauts dirigeants n'ont connaissance d'aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions en circulation ou qui exerce une emprise sur de telles actions.

COMMENT VOTER

Vous avez deux façons de voter :

- par procuration ou
- en assistant à l'assemblée et en votant en personne.

Vote par procuration

Le vote par procuration signifie que vous donnez à quelqu'un d'autre le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter pour vous (votre fondé de pouvoir).

Vous devez retourner votre formulaire de procuration signé pour pouvoir voter par procuration.

Si vous nommez les fondés de pouvoir de TransCanada et précisez vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés conformément à celles-ci. Si vous ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, ceux-ci seront exercés :

- **en faveur** des candidats aux postes d'administrateur énumérés sur le formulaire de procuration et dans la présente circulaire;
- **en faveur** de la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada et du fait d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants, telle qu'elle est décrite dans la présente circulaire;

- **en faveur** des modifications du régime d'options d'achat d'actions et de l'augmentation de la réserve;
- **en faveur** de la prorogation du régime de droits des actionnaires.

Si vous nommez quelqu'un d'autre comme fondé de pouvoir mais ne précisez pas comment vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés, la personne peut exercer vos droits de vote comme elle le juge bon.

Si des modifications sont apportées aux questions à l'ordre du jour ou à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée (y compris à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement), votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter comme bon lui semble, dans chaque cas dans la mesure permise par la loi, que la modification ou l'autre question soumise à l'assemblée soit de nature courante ou contestée.

Le président de l'assemblée peut accepter ou rejeter à son gré les procurations reçues en retard, et il n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard en particulier. Le président de l'assemblée peut renoncer à l'heure limite de réception des procurations ou la reporter sans préavis.

Vous pouvez choisir n'importe qui pour être votre fondé de pouvoir – la personne n'a pas à être un actionnaire de TransCanada ni un des représentants de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration. Pour nommer une personne comme fondé de pouvoir, vous devez écrire le nom de cette personne sur votre formulaire de procuration et retourner le formulaire de procuration signé à Computershare.

Vous devriez dire à cette personne que vous l'avez nommée comme fondé de pouvoir et qu'elle doit assister à l'assemblée en personne et y voter en votre nom. Votre fondé de pouvoir doit exercer les droits rattachés à vos actions selon vos instructions. Ces droits de vote ne seront pas exercés si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'assemblée pour voter pour vous.

Si vous avez retourné votre formulaire de procuration signé et que vous ne nommez personne comme fondé de pouvoir, S. Barry Jackson, président du conseil, Russell K. Girling, président et chef de la direction, ou Christine R. Johnston, vice-présidente, Droit et secrétaire, sera nommé pour vous servir de fondé de pouvoir (les fondés de pouvoir de TransCanada) et exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou s'abstenir de voter à l'assemblée selon vos instructions.

Actionnaires inscrits

Nous vous envoyons l'Avis directement par la poste, et votre trousse comprend un formulaire de procuration.

Vous pouvez demander une copie papier de la circulaire en suivant les instructions indiquées dans l'Avis qui vous a été posté.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Vous pouvez nommer les fondés de pouvoir de TransCanada dont le nom figure sur le formulaire de procuration pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée selon vos instructions. Si vous les nommez mais que vous ne donnez pas vos instructions de vote sur le formulaire, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés **en faveur** de chaque question à l'ordre du jour.

Vous pouvez décider de nommer quelqu'un d'autre pour vous représenter et exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. Inscrivez le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc réservé à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous ne précisez pas comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions, votre fondé de pouvoir peut exercer ceux-ci comme bon lui semble.

Prenez le temps de lire les questions à l'ordre du jour (voir la page 10), puis remplissez le formulaire de procuration qui vous a été envoyé par la poste, signez-le et datez-le, et postez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin. Computershare doit recevoir le formulaire rempli **au plus tard à midi, heure avancée de l'Est (HAE), le mercredi 27 avril 2016**.

S'il n'y a pas d'enveloppe dans votre trousse, utilisez une enveloppe vierge et adressez-la à :

Société de fiducie Computershare du Canada
Stock Transfer Services
100 University Avenue, 8th Floor,
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Si vous désirez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous devez le faire **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 27 avril 2016**. Reportez-vous aux instructions figurant sur votre formulaire de procuration.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Si vous désirez assister à l'assemblée et y voter en personne, ne remplissez pas le formulaire de procuration. Inscrivez-vous simplement auprès de Computershare à votre arrivée à l'assemblée.

Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pourrez pas voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Votre courtier, son mandataire ou son prête-nom ne peut exercer les droits de vote rattachés à vos actions de TransCanada que s'il a reçu de votre part des instructions de vote appropriées. Si vous êtes un actionnaire véritable, votre trousse comprend un formulaire d'instructions de vote. Veuillez remplir le formulaire et suivre les instructions de retour figurant sur le formulaire.

Le formulaire d'instructions de vote est semblable à un formulaire de procuration; cependant, il ne peut qu'indiquer à l'actionnaire inscrit comment exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous ne pouvez utiliser le formulaire pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions directement.

Votre courtier est tenu par la loi de recevoir vos instructions de vote avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Chaque courtier a ses propres procédures d'expédition et ses propres instructions pour le retour du formulaire d'instructions de vote rempli, aussi assurez-vous de suivre les instructions fournies dans votre trousse.

La plupart des courtiers délèguent la responsabilité de l'obtention d'instructions de leurs clients à Broadridge Investor Communications Corporation (Broadridge). Broadridge envoie par la poste les documents de procuration et le formulaire d'instructions de vote aux actionnaires véritables à nos frais.

Le formulaire d'instructions de vote nommera les mêmes représentants de TransCanada qui sont énumérés à la page 7 pour agir à titre de fondés de pouvoir de TransCanada.

Présence à l'assemblée et vote en personne

Vous pouvez assister à l'assemblée et voter en personne ou vous pouvez nommer quelqu'un d'autre pour assister à l'assemblée et donner vos instructions de vote. Inscrivez votre nom ou le nom de la personne que vous nommez en caractères d'imprimerie dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire d'instructions de vote. Remplissez le reste du formulaire, puis postez-le à Broadridge (ou à votre courtier, selon les instructions figurant sur votre formulaire d'instructions de vote) dès que possible. Votre trousse renferme aussi des instructions au cas où vous préféreriez donner vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet. Vous pouvez assister à l'assemblée même si vous avez déjà donné vos instructions de vote, mais vous ne pouvez voter de nouveau à l'assemblée à moins de révoquer votre procuration comme il est décrit ci-après.

Broadridge compile les résultats de toutes les instructions qu'il reçoit des actionnaires véritables et communique les instructions de vote appropriées à notre agent des transferts.

MODIFICATION DE VOTRE VOTE

Actionnaires inscrits

Si vous changez d'idée et que vous voulez révoquer votre procuration, vous devez nous en aviser par écrit. Signez une déclaration écrite (ou demandez à votre représentant de signer une déclaration, avec votre autorisation écrite) et envoyez-la à :

Secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Télec. : 403-920-2467

Nous devons recevoir l'avis **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 27 avril 2016**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Vous pouvez aussi donner l'avis au président de l'assemblée en personne à l'assemblée.

Si vous avez donné vos instructions de vote par téléphone ou sur Internet, vous pouvez révoquer ou modifier votre vote en envoyant vos nouvelles instructions de nouveau, pourvu qu'elles soient reçues **au plus tard à midi (HAE) le mercredi 27 avril 2016**, ou le dernier jour ouvrable avant le jour de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Un vote exercé à une date et à une heure ultérieures remplacera un vote antérieur.

Actionnaires non inscrits (véritables)

Si vous changez d'idée, veuillez communiquer avec votre courtier ou votre prête-nom.

COMMENT LES VOTES SONT COMPTÉS

À titre d'agent des transferts, Computershare compte et compile les votes pour notre compte afin de garantir que ceux-ci sont confidentiels. Elle ne nous montre le bulletin de vote ou le formulaire de procuration que dans les cas suivants :

- elle y est tenue par la loi;
- il y a une course aux procurations;
- il y a des commentaires écrits sur le formulaire de procuration.

Incapable d'assister à l'assemblée?

Nous aurons une webémission en direct de notre assemblée en anglais sur notre site Web – allez à www.transcanada.com pour en savoir davantage.

Ordre du jour de l'assemblée

Notre assemblée annuelle et extraordinaire traitera de sept questions :

ÉTATS FINANCIERS – reportez-vous à notre rapport annuel 2015 (affiché au www.transcanada.com). Vous recevrez nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des auditeurs. Ces documents ont été déposés auprès des organismes de réglementation gouvernementaux appropriés et sont inclus dans notre rapport annuel 2015. Nous vous avons envoyé par la poste le rapport annuel, à moins que vous ayez refusé par écrit d'en recevoir une copie lorsque nous vous l'avons demandé en mars 2015 ou que vous ayez omis de répondre que vous souhaitiez en recevoir une. Notre rapport annuel est également affiché en anglais et en français sur notre site Web (www.transcanada.com) ou vous pouvez en demander un exemplaire à notre secrétaire.

ADMINISTRATEURS – reportez-vous à la page 18.

Vous voterez afin d'élire 12 administrateurs au conseil. Les profils des administrateurs à partir de la page 18 donnent des renseignements importants sur chaque candidat à un poste d'administrateur, notamment ses antécédents, son expérience et les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il siège. Exception faite de M^{me} Samarasekera, tous les candidats à un poste d'administrateur siègent actuellement à notre conseil et nous avons indiqué leur présence en 2015, la valeur des actions ou des unités d'actions différées (UAD) de TransCanada qu'ils détiennent actuellement (leur *investissement à risque*) ainsi que leurs résultats d'élection pour l'assemblée annuelle 2015. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur leur investissement à risque aux pages 71 et 72.

Tous les administrateurs sont élus pour un mandat de un an.

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1. Kevin E. Benson | 5. John E. Lowe | 9. Indira Samarasekera |
| 2. Derek H. Burney | 6. Paula Rosput Reynolds | 10. D. Michael G. Stewart |
| 3. Russell K. Girling | 7. John Richels | 11. Siim A. Vanaselja |
| 4. S. Barry Jackson | 8. Mary Pat Salomone | 12. Richard E. Waugh |

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** des candidats à un poste d'administrateur :

IL EST RÉSOLU d'élire les administrateurs énumérés dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 23 février 2016 pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque leur remplaçant est élu ou nommé, selon la première de ces éventualités.

AUDITEURS

Vous voterez à l'égard de la nomination des auditeurs. Les auditeurs demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le conseil recommande que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés (KPMG) soit nommé à titre d'auditeurs. Des représentants de KPMG assisteront à l'assemblée, auront l'occasion de faire une déclaration et répondront aux questions.

KPMG sont nos auditeurs externes depuis 1956 et ont confirmé qu'ils sont *indépendants* au sens des Rules of Professional Conduct de Chartered Professional Accountants of Alberta.

À propos du quorum

Nous devons avoir un *quorum* afin que l'assemblée ait lieu.

Le quorum est constitué de deux personnes présentes en personne à l'assemblée qui ont le droit d'y voter et qui représentent au moins 25 % des actions émises et en circulation de TransCanada. Les deux personnes ont le droit de voter en leur propre nom, par procuration ou à titre de représentant dûment autorisé d'un actionnaire.

En 2015, le comité d'audit a encadré une demande relative à un processus de proposition pour notre auditeur externe et a évalué différentes sociétés. En fonction des résultats de ce processus, le comité d'audit et le conseil ont décidé de recommander KPMG à titre d'auditeurs indépendants de TransCanada jusqu'à la levée de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le tableau ci-dessous indique les services que KPMG a fournis au cours des deux derniers exercices et les honoraires que nous lui avons versés :

(en millions de \$)	2015	2014
Honoraires d'audit	7,8	6,4
- audit des états financiers consolidés annuels - services liés aux dépôts ou aux missions prévus par la loi et réglementaires - examen des états financiers consolidés intermédiaires et des renseignements figurant dans divers prospectus et autres documents relatifs aux placements de valeurs mobilières		
Honoraires pour services liés à l'audit	0,2	0,2
services liés à l'audit des états financiers de certains régimes d'avantages postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi de TransCanada		
Honoraires pour services fiscaux		
planification fiscale et questions de conformité fiscale canadiennes et internationales, y compris l'examen de déclarations d'impôt sur le revenu et d'autres documents de nature fiscale à produire	0,5	0,5
Tous les autres honoraires	–	–
Total des honoraires	8,5	7,1

Vous voterez aussi afin d'autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de la nomination de KPMG à titre d'auditeurs pour un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires :

IL EST RÉSOLU de nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs de TransCanada pour un mandat prenant fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

VOTE CONSULTATIF SUR NOTRE APPROCHE À L'ÉGARD DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Vous aurez l'occasion de participer à un vote consultatif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Selon le conseil, le vote est utile parce qu'il rend les administrateurs responsables envers les actionnaires de leurs décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants et qu'il fournit une rétroaction précieuse.

Bien que le vote ne lie pas le conseil, celui-ci tiendra compte des résultats lorsqu'il examinera les politiques, les procédures et les décisions relatives à la rémunération à l'avenir. Nous communiquerons les résultats du vote consultatif dans notre rapport sur les résultats du vote pour l'assemblée, qui sera affiché sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Depuis 2010, nous avons tenu des votes consultatifs annuels sur la rémunération à nos assemblées annuelles des actionnaires. Au cours des trois dernières années, ces votes consultatifs ont été approuvés à 92,67 % en 2013, à 94,28 % en 2014 et à 97,10 % en 2015. Les résultats du vote confirment qu'une majorité importante des actionnaires ont accepté notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** de notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants :

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de TransCanada, que les actionnaires acceptent l'approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 23 février 2016.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Vous voterez sur les modifications décrites dans la présente circulaire.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** du régime d'options d'achat d'actions.

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime d'options d'achat d'actions de TransCanada de la façon suivante :

- **augmenter de 10 000 000 le nombre d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime;**
- **modifier le régime d'options d'achat d'actions de la manière décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de TransCanada datée du 23 février 2016;**
- **autoriser les dirigeants ou les administrateurs de TransCanada à prendre des mesures afin de signer les documents ou les actes nécessaires pour l'approbation du régime d'options d'achat d'actions.**

À propos du régime

Vous pouvez en apprendre davantage sur notre régime d'options d'achat d'actions à partir des pages 94-95.

Le régime d'options d'achat d'actions actuel de TransCanada a été adopté initialement en 1995. Le tableau suivant présente une liste des événements clés de l'historique de notre régime d'options d'achat d'actions actuel.

Année	Événement clé
1995	TransCanada PipeLines Limited (« TCPL »), maintenant notre principale filiale active, établit son Régime incitatif d'achat d'actions à l'intention des employés-clés.
1998	Les actionnaires approuvent des changements au régime le 19 mai.
2003	Dans le cadre de notre arrangement avec TCPL, le 15 mai, nous adoptons le régime qui devient notre nouveau régime d'options d'achat d'actions, en conservant essentiellement les mêmes conditions, en sa version modifiée.
2004	Les actionnaires confirment et approuvent le régime d'options d'achat d'actions le 23 avril, sans modification.
2007	Les actionnaires approuvent des modifications de notre régime d'options d'achat d'actions le 27 avril.
2010	Les actionnaires approuvent plusieurs modifications de notre régime d'options d'achat d'actions, notamment la clarification de la définition de « retraite », la modification des conditions d'acquisition des droits pour les options en cas de cessation d'emploi et certaines modifications administratives.
2013	Les actionnaires confirment et approuvent le régime d'options d'achat d'actions le 26 avril, sans modification.

Actions réservées aux fins d'émission

Un total de 44 000 000 d'actions de TransCanada ont été réservées aux fins d'émission et un total de 28 056 532 actions ont été émises aux termes du régime depuis sa création en 1995.

Actions réservées aux fins d'émission	
1995 (création du régime)	10 000 000
1998 (fusion avec NOVA Corporation)	15 000 000
2004 (assemblée annuelle et extraordinaire)	1 000 000
2007 (assemblée annuelle et extraordinaire)	4 500 000
2010 (assemblée annuelle et extraordinaire)	3 500 000
2013 (assemblée annuelle et extraordinaire)	10 000 000

L'augmentation de la réserve en 2013 a été plus importante que les augmentations des années précédentes étant donné que, à compter de 2012, un pourcentage plus élevé des incitatifs à long terme a été attribué sous forme d'options d'achat d'actions plutôt que sous forme d'unités d'actions à l'intention des dirigeants. L'attribution d'une plus grande proportion de la rémunération incitative à long terme sous forme d'options correspond au désir d'atteindre des objectifs commerciaux viables à long terme.

Modifications proposées

En février 2016, le comité des ressources humaines et le conseil ont approuvé une augmentation de 10 000 000 du nombre d'actions réservées aux fins d'émission aux termes du régime. Cette augmentation de la réserve d'actions est assujettie à l'approbation des actionnaires. Le comité des ressources humaines a également approuvé des modifications d'ordre administratif qui ne nécessitent pas l'approbation des actionnaires, notamment le retrait de la disposition stipulant qu'une personne ne peut recevoir plus de 20 % du nombre total d'options attribuées au cours d'un exercice donné.

Le conseil a également jugé qu'il serait approprié d'apporter une modification mineure aux dispositions de modification du régime afin de préciser que le conseil ne peut modifier les dispositions de modification sans l'approbation des actionnaires. La modification proposée est conforme à la façon dont nous administrons actuellement le régime.

Le fait de réserver 10 000 000 d'actions supplémentaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions nous permettra d'attribuer des options aux dirigeants et à d'autres employés au cours des trois prochaines années. Cela accroîtra la réserve totale, portant celle-ci à 16 123 649 actions, soit 2,3 % de nos actions émises et en circulation au 20 février 2016, comme l'indique le tableau suivant.

Actions réservées aux fins d'émission	Pour les options qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore été exercées	Pour les options qui peuvent être attribuées à l'avenir	Total
Actuellement approuvées	9 819 819	6 123 649	15 943 468
Augmentation proposée	–	10 000 000	10 000 000
Total	9 819 819	16 123 649	25 943 468
% des actions en circulation	1,40 %	2,30 %	3,70 %

RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Vous voterez afin de proroger notre régime de droits des actionnaires tel qu'il est décrit dans la présente circulaire et affiché sur notre site Web (www.transcanada.com). Aucune modification du régime de droits des actionnaires n'est proposée.

Le conseil vous recommande de voter **en faveur** du régime de droits des actionnaires.

IL EST RÉSOLU d'approuver le régime de droits des actionnaires de TransCanada de la façon suivante :

- **proroger et approuver la convention relative au régime de droits des actionnaires modifiée et mise à jour datée du 26 avril 2013 et intervenue entre TransCanada et Computershare, à titre d'agent pour les droits;**
- **autoriser les dirigeants ou les administrateurs de TransCanada à prendre des mesures afin de signer les documents ou les actes nécessaires pour l'approbation du régime de droits des actionnaires.**

Le conseil estime que le maintien du régime de droits des actionnaires est dans l'intérêt de TransCanada et de ses actionnaires. Si les actionnaires approuvent la prorogation du régime, celui-ci expirera à la levée de notre assemblée annuelle 2019 (à moins qu'ils ne votent pour le prolonger). Si la majorité des actionnaires qui votent sur la résolution ne l'approuvent pas, le régime prendra fin et les droits cesseront d'avoir effet.

Historique du régime de droits des actionnaires

1994	TCPL met en oeuvre le régime de droits des actionnaires de TCPL en décembre (ce régime est modifié en 1995, en 1998 et en 2001 avec l'approbation des actionnaires de TCPL).
2003	Dans le cadre de notre arrangement avec TCPL, le 15 mai, nous adoptons le régime qui devient notre nouveau régime de droits des actionnaires, en conservant essentiellement les mêmes conditions, en sa version modifiée.
2004	Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 23 avril.
2007	Les actionnaires approuvent des modifications mineures du régime de droits des actionnaires afin qu'il soit conforme à la nouvelle génération des régimes de droits au Canada le 27 avril.
2010	Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires le 30 avril.
2013	Les actionnaires prorogent et approuvent le régime de droits des actionnaires avec des modifications mineures au préambule afin de clarifier le but du régime le 26 avril.

Contexte

Notre régime de droits des actionnaires vise à protéger les droits de nos actionnaires, à faire en sorte qu'ils soient traités équitablement et à maximiser la valeur s'il y a une offre publique d'achat visant TransCanada.

Nous sommes tenus de faire approuver le régime par les actionnaires tous les trois ans.

En examinant notre régime de droits des actionnaires cette année, le conseil a passé en revue les modalités et les objectifs de notre régime et a vérifié si des changements législatifs ou d'autres faits nouveaux étaient survenus depuis que le régime a été approuvé pour la dernière fois.

Faits récents

Le 25 février 2016, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont publié les modifications définitives du régime des offres publiques d'achat qui prendront effet plus tard en 2016. Les modifications prolongeront notamment la durée minimale de l'offre à 105 jours, prévoiront que toute offre publique d'achat non dispensée devra respecter une obligation de dépôt minimal de plus de 50 % des titres en circulation visés par l'offre, et exigeront une prolongation de 10 jours de l'offre une fois que l'obligation de dépôt minimal aura été respectée. Nous étudierons l'incidence de ces modifications sur les régimes de droits de même que la réaction des participants du marché. Si des modifications de nos régimes de droits des actionnaires sont nécessaires, nous entendons les soumettre à l'approbation des actionnaires à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Après que les modifications annoncées auront été mises en oeuvre, plusieurs préoccupations importantes demeureront relativement au traitement inégal des actionnaires :

- Un petit groupe d'actionnaires pourraient se départir de leurs actions aux termes d'une entente de gré à gré moyennant une prime par rapport au cours du marché qui n'est pas offerte aux autres actionnaires;
- Une personne pourrait accumuler lentement des titres au moyen d'acquisitions en bourse au fil du temps, et acquérir ainsi le contrôle sans payer la juste valeur pour le contrôle ou sans partager une prime de participation majoritaire équitablement avec tous les actionnaires;
- Il est possible de se livrer à des opérations à l'extérieur du Canada sans égard à ces mesures protectrices.

Du fait qu'il s'applique à toutes les acquisitions de plus de 20 % des actions, notre régime de droits des actionnaires garantit que tous les actionnaires reçoivent un traitement égal. De plus, il pourrait y avoir des cas où les initiateurs demandent des conventions de dépôt qui ne sont pas dans l'intérêt de TransCanada ou de ses actionnaires.

Sommaire du régime

Le texte qui suit n'est qu'un sommaire de notre régime de droits des actionnaires. Le texte intégral du régime est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com). Vous pouvez également communiquer avec notre secrétaire pour en recevoir une copie.

Offres permises

Une offre publique d'achat qui comporte l'achat de 20 % ou plus de nos actions est considérée comme une offre permise lorsqu'elle satisfait aux exigences suivantes qui la rendent équitable pour tous les actionnaires :

- une note d'information est publiée, informant tous les actionnaires de l'offre;
- l'offre est présentée à tous les actionnaires;
- l'offre est valide pendant une période d'au moins 60 jours;
- les actions déposées en réponse à l'offre publique d'achat peuvent faire l'objet d'une prise de livraison uniquement après 60 jours et uniquement si plus de 50 % du total de nos actions en circulation détenues par les actionnaires indépendants (c.-à-d. les actionnaires autres que l'initiateur, les membres de son groupe et toute personne agissant conjointement ou collectivement avec d'autres) ont été déposées sans que leur dépôt ne soit révoqué;
- dès que plus de 50 % des actions détenues par les actionnaires indépendants ont été déposées en réponse à l'offre publique d'achat, l'initiateur doit en faire l'annonce publiquement et maintenir l'offre pendant une période supplémentaire de 10 jours ouvrables afin de permettre tout dépôt supplémentaire d'actions.

Le régime de droits des actionnaires permet que des offres permises concurrentes soient faites pendant qu'une offre permise est en cours, pourvu que les offres concurrentes puissent être acceptées au moins jusqu'au 60^e jour suivant la date à laquelle la première offre permise qui a précédé l'offre permise concurrente a été faite ou jusqu'au 35^e jour suivant la date de l'offre concurrente (en retenant la plus tardive de ces dates).

Le conseil continue d'avoir le pouvoir d'exercer ses responsabilités et de faire des recommandations aux actionnaires, au besoin, pendant que des offres permises sont en cours.

Événements de prise de contrôle

L'acquisition de 20 % ou plus de nos actions par une personne (un « acquéreur ») est considérée comme un événement de prise de contrôle lorsqu'elle ne satisfait pas aux exigences d'une offre permise.

Notre régime de droit prévoit certaines exceptions lorsque l'acquisition de 20 % ou plus de nos actions ne crée pas d'acquéreur et n'engendre pas d'événement de prise de contrôle, notamment lorsque des investisseurs institutionnels acquièrent 20 % ou plus de nos actions s'ils ne font pas d'offre publique d'achat ou ne font pas partie d'un groupe qui fait une offre publique d'achat. Les investisseurs institutionnels comprennent les gestionnaires de placements, les sociétés de fiducie, les organismes créés par une loi, les mandataires de la Couronne et les gestionnaires ou fiduciaires de régimes de retraite ou de fonds communs de placement.

Droits de TransCanada

Le 15 mai 2003, nous avons émis un droit de TransCanada pour chaque action ordinaire en circulation et pour chaque action ordinaire que nous avons émise après cette date et avons rattaché chacun de ces droits à chacune de ces actions.

Ces droits se séparent de nos actions et les actionnaires peuvent alors exercer leurs droits et les transférer ou les négocier séparément 10 jours de bourse après la première des dates suivantes à survenir : (i) la date du lancement ou de l'annonce publique d'une offre publique d'achat visant nos actions (qui n'est pas une offre permise), (ii) la date à laquelle une offre permise ou une offre permise concurrente cesse d'être une offre permise ou une offre permise concurrente, selon le cas, et (iii) la date à laquelle il est annoncé ou communiqué publiquement qu'une personne est devenue un acquéreur (le « moment de séparation »).

Après le moment de séparation et avant un événement de prise de contrôle, chaque droit permet aux actionnaires d'acheter une action de TransCanada au triple du cours (le « prix d'exercice ») après rajustement pour tenir compte des dispositions antidilution.

Après un événement de prise de contrôle, chaque droit permet aux actionnaires autres qu'un acquéreur d'acheter le nombre d'actions dont le cours total correspond au double du prix d'exercice (dans les faits, le cours de chaque action correspondra à la moitié du cours).

L'émission de droits n'est pas initialement dilutive, mais notre bénéfice par action déclaré compte tenu de la dilution ou compte non tenu de la dilution peut être touché après la survenance d'un événement de prise de contrôle. Vous pouvez subir une dilution importante si vous n'exercez pas vos droits de TransCanada à la survenance d'un événement de prise de contrôle.

Les droits détenus par un acquéreur sont nuls en cas d'événement de prise de contrôle. Les droits ne peuvent être exercés si les actions sont acquises dans le cadre d'une offre permise.

À propos des droits et des actions

Les droits de TransCanada sont imprimés sur des certificats d'actions et ne peuvent être transférés séparément des actions avant le moment de séparation.

Au moment de séparation, toutefois, les titulaires de droits reçoivent des certificats de droits de TransCanada qui peuvent être transférés, et les droits sont négociés séparément de nos actions.

Renonciation au régime

Le conseil, agissant de bonne foi, peut, jusqu'à la survenance d'un événement de prise de contrôle, renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires à l'égard d'un événement de prise de contrôle particulier (appelé une acquisition exonérée) si une note d'information relative à une offre publique d'achat est distribuée à tous les porteurs de nos actions. La renonciation s'appliquera également à toute autre offre publique d'achat et à toute autre note d'information qui est distribuée aux porteurs de nos actions avant que l'offre initiale expire.

Le conseil peut aussi renoncer à l'application du régime de droits des actionnaires si l'acquéreur réduit sa propriété véritable à moins de 20 % de toutes les actions en circulation.

Rachat de droits

Le conseil peut racheter chaque droit à 0,00001 \$ par droit, pourvu qu'il obtienne l'approbation de la majorité des actionnaires (ou des titulaires de droits après le moment de séparation) à une assemblée convoquée à cette fin.

Le conseil rachètera également les droits une fois qu'une offre permise, une offre permise concurrente ou une acquisition exonérée est réalisée, et il n'a pas besoin de l'approbation des actionnaires pour le faire.

Conventions de dépôt

Vous ainsi que d'autres actionnaires de TransCanada pouvez conclure une convention de dépôt avec un initiateur. Vous devenez alors une personne assujettie parce que vous vous engagez à déposer vos actions en réponse à l'offre publique d'achat (l'« offre en cause ») sans engendrer d'événement de prise de contrôle.

Une convention de dépôt doit vous permettre de révoquer le dépôt de vos actions afin que vous puissiez les déposer en réponse à une autre offre publique d'achat ou opération qui offre une plus grande valeur, si, selon le cas :

- le prix d'offre pour chaque action est supérieur au prix d'offre prévu par l'offre en cause;
- le prix d'offre dépasse le prix d'offre prévu par l'offre en cause d'un montant déterminé, pourvu que le montant déterminé ne corresponde pas à plus de 7 % de plus que le prix d'offre prévu par l'offre en cause;
- le nombre d'actions que vous déposez dépasse le nombre d'actions visé par l'offre en cause d'un montant déterminé, pourvu que le montant déterminé soit égal ou inférieur à 7 % et que le prix d'offre ne soit pas inférieur au prix d'offre prévu par l'offre en cause.

La convention de dépôt doit satisfaire aux deux autres exigences suivantes :

- une copie de celle-ci doit être mise à la disposition de TransCanada et du public aux fins d'examen;
- la personne assujettie n'accepte pas de payer des frais de rupture ou des frais complémentaires, des pénalités, le remboursement des frais ou d'autres montants qui totalisent plus que la somme de :
 - a) 2,5 % de la valeur à payer à la personne assujettie aux termes de l'offre en cause et b) 50 % de la différence entre le montant que la personne assujettie recevrait aux termes d'une autre offre publique d'achat ou opération et le montant qu'elle aurait reçu aux termes de l'offre en cause, si elle ne dépose pas ses actions en réponse à l'offre en cause ou si elle en révoque le dépôt afin de les déposer en réponse à une autre offre ou opération.

Une convention de dépôt peut aussi prévoir un droit de préemption, un délai ou une autre restriction, afin de donner à l'initiateur la possibilité d'égaliser des conditions telles qu'un prix ou un nombre de titres plus élevé, pourvu que l'actionnaire puisse accepter une autre offre ou déposer ses actions en réponse à une autre opération.

Modification du régime

Le conseil peut apporter des modifications au régime de droits des actionnaires si la majorité des voix exprimées par les actionnaires (ou les titulaires de droits si le moment de séparation est arrivé) à une assemblée convoquée à cette fin sont en faveur des modifications.

Le conseil peut corriger des erreurs d'écriture et typographiques et apporter d'autres modifications administratives ou apporter des modifications exigées par la loi, dans chaque cas, sans l'approbation des actionnaires.

AUTRES QUESTIONS

Nous avons reçu une proposition d'actionnaires pour l'assemblée, qui a été retirée. Le conseil et la direction n'ont connaissance d'aucune autre question devant être dûment soumise à l'assemblée.

LES CANDIDATS À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR

Nos statuts stipulent actuellement que le conseil doit compter un minimum de 8 et un maximum de 15 administrateurs. Le conseil a établi que 12 administrateurs seront élus cette année.

Le conseil estime que cette taille est appropriée d'après l'envergure de notre entreprise, les compétences et l'expérience des candidats à un poste d'administrateur et les quatre comités permanents et pour permettre une prise de décisions efficace. Il estime que tous les candidats à un poste d'administrateur sont tout à fait aptes à siéger au conseil.

L'un des candidats à un poste d'administrateur est mis en candidature pour la première fois. M^{me} Samarasekera possède une vaste expérience dans les domaines de l'ingénierie, de la gouvernance et de la politique publique.

Chaque candidat à un poste d'administrateur a exprimé son consentement à siéger à notre conseil jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

S'ils sont élus, ils siégeront aussi au conseil de TransCanada PipeLines Limited (TCPL), notre principale filiale active.

Onze des douze candidats à un poste d'administrateur (92 %) sont *indépendants* au sens des lois, des règlements et des politiques sur les valeurs mobilières américains applicables et canadiens et des règles de la Bourse de Toronto (TSX) et de la New York Stock Exchange (NYSE), les deux bourses auxquelles les actions de TransCanada sont inscrites. La seule exception est Russell K. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction.

Les profils présentés aux pages suivantes indiquent les avoirs de chaque administrateur en actions de TransCanada au 2 mars 2015 et à la date de la présente circulaire. Les UAD sont calculées en fonction des jetons de présence et de la rétribution versés en 2015 et des équivalents de dividendes crédités jusqu'au 31 janvier 2015 et au 29 janvier 2016. Les profils indiquent aussi l'année au cours de laquelle il s'est joint au conseil et a siégé de façon continue à titre d'administrateur de TransCanada (ou de TCPL avant 2003 lorsqu'elle est devenue une filiale en propriété exclusive de TransCanada). Tous les candidats à un poste d'administrateur sont résidents canadiens, sauf M. Lowe, M^{me} Reynolds, M. Richels et M^{me} Salomone, qui sont résidents américains.

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Au 23 février 2016, tous nos administrateurs, sauf un, satisfont aux exigences. M^{me} Salomone, qui s'est jointe au conseil le 12 février 2013, a cinq ans à compter de sa date de nomination pour se conformer aux exigences, tout comme M^{me} Samarasekera si elle est nommée administratrice à l'assemblée (pour en savoir davantage, voir la page 37).

M. Girling respecte les exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction (voir la page 89 pour de plus amples renseignements).

L'investissement à risque reflète la valeur marchande totale des actions et des UAD de TransCanada de l'administrateur en fonction du cours de clôture des actions à la TSX de 50,83 \$ le 23 février 2016. Voir *Investissement à risque* aux pages 71 et 72 pour de plus amples renseignements.

	Kevin E. Benson		
	69 ANS, CALGARY (AB) CANADA ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005		
	Indépendant		
	Compétences et expérience	• Comptabilité et finance • Gestion/direction • Gouvernance • Exploitation • Gouvernement/réglementation	
	Investissement à risque	3 805 439 \$	

M. Benson est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Laidlaw International, Inc. de juin 2003 à octobre 2007 et de Laidlaw, Inc. de septembre 2002 à juin 2003. M. Benson a occupé le poste de président et chef de la direction de Insurance Corporation of British Columbia de décembre 2001 à septembre 2002. Il a également été administrateur de la Calgary Airport Authority de janvier 2010 à décembre 2013.

En février 2015, M. Benson est devenu administrateur de Winter Sport Institute (organisme sans but lucratif). M. Benson est comptable agréé (Afrique du Sud) et a été membre de la South African Society of Chartered Accountants.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	338 385 874	(98,34 %)	5 726 837 (1,66 %)
2014	340 352 665	(99,80 %)	667 571 (0,20 %)
2013	348 220 437	(99,63 %)	1 306 858 (0,37 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	13 000	13 000	oui
UAD	61 866	57 059	



Derek H. Burney, O.C.

76 ANS, OTTAWA (ON) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2005

Indépendant

Compétences et expérience	• Énergie/services publics • Marchés internationaux	
	• Gouvernance	• Gestion/direction
	• Gouvernement/réglementation	

Investissement à risque 3 484 295 \$

M. Burney est conseiller stratégique principal au sein de Norton Rose Fulbright (cabinet d'avocats). Il est président du conseil consultatif international de GardaWorld (gestion du risque et services de sécurité), poste qu'il occupe depuis avril 2008. Il est aussi devenu membre du conseil consultatif de Paradigm Capital Inc. (courtier en valeurs) en mai 2011 et membre du conseil des gouverneurs de l'Hôpital d'Ottawa en novembre 2011. Il a été président du conseil de Canwest Global Communications Corp. (médias et communications) d'août 2006 à octobre 2010 et président et chef de la direction de CAE Inc. d'octobre 1999 à août 2004. Auparavant, il a occupé les fonctions de président du conseil et chef de la direction de Bell Canada International Inc. de 1993 à 1999 et a également été administrateur principal de Shell Canada Limitée d'avril 2001 à mai 2007. M. Burney a occupé divers postes au sein du Service extérieur canadien, dont celui d'ambassadeur du Canada aux États-Unis de 1989 à 1993. De 1987 à 1989, il a été chef de cabinet du premier ministre et a participé directement à la négociation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1992, M. Burney a obtenu le Prix pour services insignes de la fonction publique du Canada et, en 1993, il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Burney est chancelier de la Lakehead University. Il s'est vu décerner des doctorats honorifiques en droit de la Lakehead University, de la Queen's University, de l'Université Wilfrid Laurier, de la Carleton University et de la University of Windsor. Il est également titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé et d'une maîtrise ès arts de la Queen's University.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	9/10	(90 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité de la gouvernance (président)	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	335 490 909	(97,49 %)	8 621 171 (2,51 %)
2014	340 086 044	(99,73 %)	934 222 (0,27 %)
2013	334 578 037	(95,72 %)	14 950 924 (4,28 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
—	—		—
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	12 318	10 083	oui
UAD	56 230	49 131	

Canwest Global Communications Corp. (« Canwest ») s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (division commerciale) afin d'introduire une instance le 6 octobre 2009. Bien qu'aucune interdiction d'opérations n'ait été émise, les actions de Canwest ont été radiées de la cote par la TSX après le dépôt et ont commencé à être négociées à la Bourse de croissance TSX. Canwest s'est affranchie de la protection de la LACC, et Postmedia Network a acquis ses activités de presse écrite le 13 juillet 2010, tandis que Shaw Communications Inc. a acquis ses activités de presse électronique le 27 octobre 2010. M. Burney a cessé d'être administrateur de Canwest le 27 octobre 2010.



Russell K. Girling

53 ANS, CALGARY (AB) CANADA | CHEF DE LA DIRECTION | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2010

Non indépendant (président et chef de la direction de TransCanada)

Investissement à risque 7 552 423 \$

M. Girling est président et chef de la direction de TransCanada et de TCPL depuis le 1^{er} juillet 2010. Avant sa nomination, il a occupé les postes de chef de l'exploitation du 17 juillet 2009 au 30 juin 2010, et de président, Pipelines du 1^{er} juin 2006 au 30 juin 2010. Auparavant, M. Girling a été chef des finances et vice-président directeur, Expansion de l'entreprise de TransCanada jusqu'au 31 mai 2006 et vice-président directeur, Énergie de 1995 jusqu'à sa nomination à titre de chef des finances en 1999. M. Girling a occupé divers autres postes de direction depuis son arrivée à TransCanada en 1994. Avant d'entrer au service de TransCanada, M. Girling a occupé plusieurs postes en marketing et en gestion au sein de Suncor Inc., de Northridge Petroleum Marketing et de Dome Petroleum. M. Girling a été coprésident de la campagne Centraide 2012 pour la ville de Calgary et la région environnante. Il est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprises, du U.S National Petroleum Council et de la U.S. Business Roundtable. Il siège également au conseil d'administration du American Petroleum Institute.

M. Girling est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration des affaires en finance de la University of Calgary.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	338 970 732	(98,51 %)	5 141 980 (1,49 %)
2014	340 122 398	(99,74 %)	897 869 (0,26 %)
2013	348 188 273	(99,62 %)	1 345 021 (0,38 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Agrium Inc. (agriculture)	TSX, NYSE		Gouvernance et candidatures Santé, sécurité et environnement
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	148 582	146 308	oui (pour le chef de la direction)
UAD	—	—	

À titre de président et chef de la direction de TransCanada, M. Girling n'est membre d'aucun comité mais est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.



S. Barry Jackson

63 ANS, CALGARY (AB) CANADA | PRÉSIDENT DU CONSEIL | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2002

Indépendant

Compétences et expérience

- Énergie/services publics
- Santé, sécurité et environnement
- Ingénierie
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation

Investissement à risque 8 735 034 \$

M. Jackson est administrateur de sociétés. Il est actuellement président du conseil de TransCanada. M. Jackson est administrateur de WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien) et de Laricina Energy Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production). Il a été administrateur de Nexen Inc. (pétrole et gaz, exploration et production) de 2001 à juin 2013 et président du conseil à compter de 2012, administrateur de Cordero Energy Inc. de 2005 à 2008, président du conseil de Resolute Energy Inc. de 2002 à 2005 et président du conseil de Deer Creek Energy Limited de 2001 à 2005. Il a également été administrateur d'ENMAX Corporation de 1999 à 2002, de Westcoast Energy Inc. de 2001 à 2002 et de Ressources Gulf Canada Ltée de 2000 à 2001. M. Jackson a été président et chef de la direction de Crestar Energy Inc. de 1993 à 2000. Il a occupé des postes de haute direction au sein du secteur pétrolier et gazier depuis 1974. Il a été président du conseil de l'Association canadienne des producteurs pétroliers en 1997.

M. Jackson est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en ingénierie de la University of Calgary.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration (président)	10/10	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	5/5	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	338 454 635	(98,36 %)	5 658 076 (1,64 %)
2014	339 899 220	(99,67 %)	1 121 029 (0,33 %)
2013	346 723 013	(99,20 %)	2 805 949 (0,80 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
WestJet Airlines Ltd. (transporteur aérien)	TSX		Ressources humaines et rémunération Santé, sécurité et environnement (président)
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	39 000	39 000	oui
UAD	132 848	117 261	

Laricina Energy (« Laricina »), société fermée, s'est volontairement prévalu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») et a obtenu une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta, Centre judiciaire de Calgary, pour la protection contre les créanciers et la suspension de l'instance avec prise d'effet le 26 mars 2015. Le 28 janvier 2016, le tribunal a rendu une ordonnance définitive autorisant Laricina à s'affranchir de la protection en vertu de la LACC et mettant fin à la suspension de l'instance contre Laricina et ses filiales.



John E. Lowe

57 ANS, HOUSTON, TX, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2015

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Santé, sécurité et environnement
- Exploitation
- Énergie/services publics
- Marchés internationaux
- Gestion du risque
- Gouvernement/réglementation
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Pétrole et gaz/services publics

Investissement à risque 877 885 \$

M. Lowe est président du conseil d'administration non membre de la direction d'Apache Corporation (pétrole et gaz) depuis le 2 mai 2015 et est administrateur de cette société depuis juillet 2013. Il siège aussi actuellement au conseil d'administration de Phillips 66 (infrastructures énergétiques) et est le conseiller à la direction principal de Tudor, Pickering, Holt & Co. LLC (investissements en énergie et services de banque d'affaires) depuis septembre 2012.

M. Lowe a auparavant siégé au conseil d'Agrium Inc. (agriculture) de mai 2010 à août 2015, de DCP Midstream LLC (infrastructures énergétiques) et de sa filiale en propriété exclusive DCP Midstream GP, LLC, commandité de DCP Midstream Partners, LP, d'octobre 2008 à avril 2012, ainsi que de Chevron Phillips Chemical Co. LLC (société mondiale de produits pétrochimiques) d'octobre 2008 à janvier 2011. Il a également occupé divers postes de direction et de haute direction auprès de ConocoPhillips (infrastructures énergétiques) pendant plus de 25 ans, notamment ceux d'adjoint au chef de la direction de ConocoPhillips, de vice-président directeur, Exploration et production et de vice-président directeur, Activités commerciales.

M. Lowe siège au conseil des fiduciaires du Houston Museum of Natural Science, au conseil de la Katy ISD Education Foundation et au comité consultatif de la Kelce School de la Pittsburg State University. Auparavant, il a également été membre du comité consultatif du Texas Children's Hospital West Campus et administrateur de la National Association of Manufacturers.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finance et en comptabilité de la Pittsburg State University située à Pittsburg, au Kansas, et a le titre de Certified Public Accountant (inactif).

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	3/4	(75 %)	
Comité d'audit	2/2	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	1/1	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	–	–	–
2014	–	–	–
2013	–	–	–
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Apache Corporation (pétrole et gaz)	NYSE	–	
Phillips 66 Company (infrastructures énergétiques)	NYSE	Politique publique	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	15 000	–	oui
UAD	2 271	–	



Paula Rosput Reynolds

59 ANS, SEATTLE, WA, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2011

Indépendante

Compétences et expérience

- Finance et comptabilité
- Énergie/services publics
- Gouvernance
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Gestion du risque

Investissement à risque 1 151 350 \$

M^{me} Reynolds est présidente et chef de la direction de PreferWest, LLC (groupe consultatif sur les affaires) depuis octobre 2009. Elle est administratrice de BP p.l.c. (pétrole et gaz), de BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information) et de Siluria Technologies Inc. (gaz naturel). M^{me} Reynolds a été administratrice de Delta Airlines Inc. d'août 2004 à juin 2015 et d'Anadarko Petroleum Corporation d'août 2007 à mai 2014. Elle a aussi été vice-présidente du conseil et chef de la restructuration d'American International Group Inc. (assurance et services financiers) d'octobre 2008 à septembre 2009; elle faisait partie de l'équipe qui a été nommée au cours de la crise financière mondiale. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Safeco Corporation jusqu'à l'acquisition de cette société par Liberty Mutual Group en septembre 2008. Elle a aussi été présidente du conseil, présidente et chef de la direction d'AGL Resources Inc. d'août 2000 à janvier 2006.

M^{me} Reynolds a été chef de la direction et présidente et chef de l'exploitation d'Atlanta Gas Light Company (infrastructures énergétiques), filiale en propriété exclusive d'AGL Resources Inc. Auparavant, elle a aussi été présidente et chef de la direction de Duke North America (infrastructures énergétiques), filiale de Duke Energy Corporation, et présidente de PanEnergy Power Services Inc. (infrastructures énergétiques). Auparavant, elle a été vice-présidente principale de Pacific Gas Transmission Company (pipeline de gaz naturel), société devancière de Gas Transmission Northwest LLC, filiale de TransCanada.

M^{me} Reynolds agit actuellement à titre de présidente du conseil du Fred Hutchinson Cancer Research Center et de la station de télévision de service public KCTS-9 à Seattle. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie, avec spécialisation, de Wellesley College.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines (présidente)	5/5	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	338 415 097	(98,34 %)	5 696 983 (1,66 %)
2014	339 076 515	(99,43 %)	1 943 752 (0,57 %)
2013	345 954 918	(98,98 %)	3 578 172 (1,02 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
BAE Systems plc (aérospatiale, défense, sécurité de l'information)	London Stock Exchange (LSE) Certificat américain d'actions étrangères (ADR) NYSE	Audit Rémunération (présidente)	
BP p.l.c. (pétrole et gaz)	LSE	Audit Comité du président du conseil	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	6 000	4 500	oui
UAD	16 651	11 066	



John Richels

64 ANS, NICHOLS HILLS, OK, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2013

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Santé, sécurité et environnement
- Pétrole et gaz/services publics
- Énergie/services publics
- Droit
- Exploitation
- Gouvernance
- Gestion/direction
- Gestion du risque

Investissement à risque 1 213 109 \$

M. Richels est administrateur de sociétés. Il est actuellement le vice-président du conseil de Devon Energy Corporation (Devon) (pétrole et gaz, exploration et production, infrastructures énergétiques) et siège au conseil d'administration de cette société depuis 2007. Il siège également au conseil d'administration de BOK Financial Corp. et est le président du conseil d'EnLink Midstream, LLC et d'EnLink Midstream Partners, LP (infrastructures énergétiques).

M. Richels a été président et chef de la direction de Devon de 2010 à juillet 2015 et était auparavant président de Devon depuis 2004. Auparavant, il a agi à titre de premier vice-président de Devon et de président et chef de la direction de la filiale canadienne de Devon, Devon Canada Corporation, de 1999 à 2004. En 1998, Devon a acquis Northstar Energy Corporation (Northstar), dont M. Richels était chef des finances. Avant de se joindre à Northstar, Il était associé directeur, chef de l'exploitation, chez Bennett Jones LLP.

M. Richels a auparavant été président du conseil de l'American Exploration and Production Council, vice-président du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers et membre du conseil d'administration de Northstar.

Il est titulaire d'un baccalauréat en économie de la York University et d'un diplôme en droit de la University of Windsor.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	4/5	(80 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	297 000 504	(86,31 %)	47 112 055 (13,69 %)
2014	332 507 464	(97,50 %)	8 512 803 (2,50 %)
2013	—		—
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
BOK Financial Corp. (services financiers)	NYSE	Audit	
Devon Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production, infrastructures énergétiques)	NYSE	Vice-président du conseil	
EnLink Midstream, LLC (infrastructures énergétiques)	NASDAQ	Président du conseil	
EnLink Midstream Partners, LP (infrastructures énergétiques)	NYSE	Président du conseil	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	10 000	10 000	oui
UAD	13 866	7 148	



Mary Pat Salomone

55 ANS, NAPLES, FL, ÉTATS-UNIS | ADMINISTRATRICE DEPUIS 2013

Indépendante

Compétences et expérience

- Énergie/services publics
- Ingénierie
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Gestion/direction
- Exploitation

Investissement à risque 534 325 \$

M^{me} Salomone est administratrice de sociétés. Elle a été vice-présidente principale et chef de l'exploitation de The Babcock & Wilcox Company (B&W) (infrastructures énergétiques) de janvier 2010 au 30 juin 2013. Auparavant, elle a été directrice de l'expansion des affaires de 2009 à 2010 et directrice des acquisitions stratégiques de 2008 à 2009 pour Babcock & Wilcox Nuclear Operations Group, Inc. De 1998 à décembre 2007, M^{me} Salomone a été membre de la direction de Marine Mechanical Corporation, que B&W a acquise en 2007, notamment à titre de présidente et chef de la direction de 2001 à 2007.

M^{me} Salomone a été nommée au conseil d'administration d'Intertape Polymer Group (fabrication) en novembre 2015 et siège au conseil des fiduciaires de la Youngstown State University Foundation. Elle a fait partie du conseil d'administration de la United States Enrichment Corporation (matières de base, énergie nucléaire) de décembre 2011 à octobre 2012 et de la Naval Submarine League de 2007 à 2013. Elle a été auparavant membre du Governor's Workforce Policy Advisory Board en Ohio et de l'Ohio Employee Ownership Center, et a siégé au conseil du Manufacturing Advocacy & Growth Network de Cleveland.

M^{me} Salomone a un baccalauréat en ingénierie en génie civil de la Youngstown State University et une maîtrise en administration des affaires du Baldwin Wallace College. M^{me} Salomone a terminé le programme de gestion avancée de la Fuqua School of Business de la Duke University en 2011.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	9/10	(90 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	340 476 224	(98,94 %)	3 636 487 (1,06 %)
2014	339 022 297	(99,41 %)	1 997 970 (0,59 %)
2013	347 948 642	(99,55 %)	1 584 710 (0,45 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
Intertape Polymer Group (fabrication)	TSX		Audit Rémunération
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	2 000	2000	M ^{me} Salomone a jusqu'au 12 février 2018 pour respecter les exigences.
UAD	8 512	5 177	

M^{me} Salomone a été administratrice de Crucible Materials Corp. (Crucible) de mai 2008 au 1^{er} mai 2009. Le 6 mai 2009, Crucible et l'un des membres de son groupe ont déposé des requêtes volontaires en vue d'être placés sous la protection du redressement en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis devant la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district du Delaware (la Bankruptcy Court). Le 26 août 2010, la Bankruptcy Court a délivré une ordonnance confirmant le deuxième plan de liquidation modifié en vertu du chapitre 11 de Crucible.



Indira V. Samarasekera

63 ANS, VANCOUVER (C.-B.) CANADA

Indépendante

Compétences et expérience

- Ingénierie
- Gouvernance/gouvernement
- Gestion/direction

Investissement à risque

0 \$

M^{me} Samarasekera est actuellement conseillère principale chez Bennet Jones LLP (cabinet d'avocats) et siège aux conseils d'administration de La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte), de Magna International (fabrication, pièces d'automobiles), de la Fondation Asie-Pacifique, de la Fondation Rideau Hall, de l'Institut Périmètre de physique théorique et du comité de sélection du chef de la direction de l'année du Canada. Elle est également membre fédérale du comité consultatif indépendant du sénat.

M^{me} Samarasekera est mondialement reconnue comme une ingénieure en métallurgie de premier plan au Canada en raison de son travail innovateur en génie des procédés de fabrication des matériaux, en particulier l'acier. Elle a été titulaire de la chaire Dofasco en techniques avancées de traitement de l'acier (*Dofasco Chair in Advanced Steel Processing*) de la University of British Columbia et a agi comme consultante dans ce secteur à l'échelle mondiale, ce qui a mené à la mise en application des découvertes découlant de ses recherches. Elle a été nommée officière de l'Ordre du Canada en 2002 pour sa contribution exceptionnelle en génie du traitement de l'acier. En 2014, elle a été élue à la National Academy of Engineering des États-Unis, le plus grand honneur décerné aux membres de la profession.

Elle a été présidente du conseil du Worldwide Universities Network et a siégé à divers conseils et comités, notamment le comité consultatif du premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique, un comité présidentiel itinérant du Massachusetts Institute of Technology (MIT), le Conference Board du Canada, le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation du Canada, le comité consultatif du ministre sur la Stratégie commerciale mondiale et le Forum des politiques publiques du Canada.

M^{me} Samarasekera a reçu la bourse commémorative E.W.R. Steacie en 1991. Elle est fellow honorifique en résidence du Liu Institute for Global Issues de la University of British Columbia, fellow de la Société royale du Canada, fellow de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) et membre honorifique de l'American Institute of Mining, Minerals and Petroleum Engineering. Elle est titulaire de diplômes honorifiques de la University of British Columbia, de la University of Toronto, de la University of Waterloo, de l'Université de Montréal et de la Western University au Canada ainsi que de la Queen's University à Belfast en Irlande. Elle a été récipiendaire du prix Peter Loughheed pour le leadership décerné par le Forum des politiques publiques du Canada en 2012.

En 1976, M^{me} Samarasekera, alors boursière Fulbright-Hays, a obtenu une maîtrise ès sciences de la University of California. En 1980, elle a obtenu un PhD en génie des métaux de la University of British Columbia.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	-		
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	-		-
2014	-		-
2013	-		-
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque à charte)	NYSE, TSX	Gouvernance Ressources humaines	
Magna International Inc. (fabrication, pièces d'automobiles)	NYSE, TSX	Gouvernance, rémunération et candidatures	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	-	-	Si elle est élue, M ^{me} Samarasekera aura jusqu'au 29 avril 2021 pour respecter les exigences.
UAD	-	-	



D. Michael G. Stewart

64 ANS, CALGARY (AB) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2006

Indépendant

Compétences et expérience

- Énergie/services publics
- Santé, sécurité et environnement
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation

Investissement à risque 2 230 929 \$

M. Stewart est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production) et de Canadian Energy Services and Technology Corp. (services relatifs aux champs pétrolifères). Il a été administrateur de Northpoint Resources Ltd. (pétrole et gaz, exploration et production) de juillet 2013 à février 2015, administrateur de C&C Energia Ltd. (pétrole et gaz) de mai 2010 à décembre 2012, administrateur d'Orleans Energy Ltd. (pétrole et gaz) d'octobre 2008 à décembre 2010, administrateur de Pengrowth Corporation (administrateur de Pengrowth Energy Trust) d'octobre 2006 à décembre 2010, administrateur de Canadian Energy Services Inc. (commandité de Canadian Energy Services L.P.) de janvier 2006 à décembre 2009, président du conseil et fiduciaire d'Esprit Energy Trust d'août 2004 à octobre 2006 et administrateur de Creststreet Power & Income General Partner Limited (commandité de Creststreet Power & Income Fund L.P.) de décembre 2003 à février 2006. M. Stewart a occupé divers postes de haute direction au sein de Westcoast Energy Inc. de septembre 1993 à mars 2002, y compris le poste de vice-président directeur, Expansion des affaires. Il oeuvre dans le secteur canadien de l'énergie depuis plus de 40 ans. Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta (non-praticien).

M. Stewart est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (géosciences) avec mention très honorable de la Queen's University.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité d'audit	5/5	(100 %)	
Comité santé, sécurité et environnement (président)	3/3	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	340 638 900	(98,99 %)	3 473 810 (1,01 %)
2014	340 433 367	(99,83 %)	586 881 (0,17 %)
2013	348 644 121	(99,75 %)	884 841 (0,25 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Canadian Energy Services & Technology Corp. (produits chimiques, services relatifs aux champs pétrolifères)	TSX	Audit Gouvernance et candidatures (président)	
Pengrowth Energy Corporation (pétrole et gaz, exploration et production)	TSX, NYSE	Rémunération (président) Gouvernance et candidatures	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	16 008	15 404	oui
UAD	27 882	24 467	



Siim A. Vanaselja

59 ANS, WESTMOUNT (QC) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2014

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Gestion du risque
- Marchés internationaux

Investissement à risque 1 011 415 \$

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il siège actuellement aux conseils de Great-West Lifeco Inc. (services financiers) et de Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (sports, gestion immobilière).

M. Vanaselja a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada (télécommunications et médias) de janvier 2001 à juin 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein du cabinet d'experts-comptables KPMG Canada à Toronto.

M. Vanaselja a auparavant été membre du Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada, du Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et du Council of Chief Financial Officers de Moody's. Pendant la période de la crise financière mondiale de 2008, il a été membre du comité consultatif spécial du feu ministre Jim Flaherty qui se penchait sur la continuité des marchés financiers et du crédit au Canada.

Il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et de Comptables professionnels agréés de l'Ontario. Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a notamment travaillé auprès de l'organisme Big Brothers and Big Sisters of Toronto, du Centre hospitalier St. Mary et de la Fondation des maladies du coeur du Québec et a participé à la marche annuelle de Jeunesse, J'écoute.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité d'audit (président depuis le 1 ^{er} mai 2015)	4/5	(80 %)	
Comité de la gouvernance	1/3	(33 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	339 990 729	(98,80 %)	4 121 981 (1,20 %)
2014	339 898 687	(99,67 %)	1 121 579 (0,33 %)
2013	—		—
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses	Comités du conseil	
Great-West Lifeco Inc. (services financiers)	TSX	Audit Gestion du risque Investissements Direction	
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	12 000	—	oui
UAD	7 898	2 701	



Richard (Rick) E. Waugh

68 ANS, TORONTO (ON) CANADA | ADMINISTRATEUR DEPUIS 2012

Indépendant

Compétences et expérience

- Comptabilité et finance
- Gestion/direction
- Gouvernance
- Gestion du risque
- Marchés internationaux

Investissement à risque

2 454 428 \$

M. Waugh est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia) (banque à charte) jusqu'en novembre 2013 avant d'agir à titre de président adjoint et d'administrateur de la Banque Scotia jusqu'en janvier 2014. M. Waugh a également été administrateur de Catalyst Inc. (organisation sans but lucratif) jusqu'en novembre 2013 et président du comité consultatif de Catalyst Canada jusqu'en octobre 2013. Il fait en outre partie du conseil d'administration de plusieurs sociétés et entités sans but lucratif.

M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de la York University. Il est Fellow de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de doctorats honorifiques en droit de la York University, de l'Université du Manitoba et de la Assumption University. Il est devenu Officier de l'Ordre du Canada en 2013.

Conseil/comités de TransCanada	Présence aux réunions en 2015		
Conseil d'administration	10/10	(100 %)	
Comité de la gouvernance	3/3	(100 %)	
Comité des ressources humaines	5/5	(100 %)	
Résultats du vote tenu à l'assemblée générale annuelle	Votes en faveur		Abstentions
2015	340 511 473	(98,95 %)	3 601 053 (1,05 %)
2014	340 375 952	(99,81 %)	644 327 (0,19 %)
2013	347 889 485	(99,53 %)	1 643 605 (0,47 %)
Autres conseils de sociétés ouvertes	Bourses		Comités du conseil
–	–		–
Titres de TransCanada détenus	2016	2015	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions
Actions	29 730	29 150	oui
UAD	18 557	13 111	

CANDIDATS SIÉGEANT ENSEMBLE À D'AUTRES CONSEILS

Le conseil n'interdit pas l'appartenance commune des administrateurs à d'autres conseils, mais il se penche sur les possibilités d'appartenance commune lorsqu'elles surgissent afin de déterminer si elles ont une incidence sur la capacité qu'ont ces administrateurs d'exercer un jugement indépendant à titre de membre du conseil de TransCanada.

Il n'existe aucune situation d'appartenance commune à d'autres conseils.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs accordent beaucoup d'importance à leur rôle et à leurs responsabilités en siégeant à notre conseil. Le tableau ci-dessous indique la présence des administrateurs aux réunions en 2015. Le conseil a aussi tenu quatre séances sur des questions stratégiques et une réunion de planification stratégique d'une durée de deux jours en 2015.

	Comités du conseil										Présence globale
	Conseil d'administration		Audit		Gouvernance		Santé, sécurité et environnement		Ressources humaines		
	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	n ^{bre}	%	
Kevin E. Benson	10/10	100	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	100
Derek H. Burney	9/10	90	5/5	100	3/3	100	–	–	–	–	94
Paule Gauthier	10/10	100	–	–	–	–	3/3	100	5/5	100	100
Russell K. Girling	10/10	100	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	100
S. Barry Jackson	10/10	100	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	100
John E. Lowe	3/4	75	2/2	100	–	–	1/1	100	–	–	86
Paula Rosput Reynolds	10/10	100	–	–	–	–	3/3	100	5/5	100	100
John Richels	10/10	100	–	–	–	–	3/3	100	4/5	80	94
Mary Pat Salomone	9/10	90	5/5	100	–	–	3/3	100	–	–	94
D. Michael G. Stewart	10/10	100	5/5	100	–	–	3/3	100	–	–	100
Siim A. Vanaselja	10/10	100	4/5	80	1/3	33	–	–	–	–	83
Richard E. Waugh	10/10	100	–	–	3/3	100	–	–	5/5	100	100

Notes

- Deux des dix réunions du conseil n'étaient pas des réunions régulières.
- M. Girling n'est membre d'aucun comité, mais il est invité à assister aux réunions des comités, au besoin.
- Le 1^{er} mai 2015, M. Vanaselja a été nommé président du comité d'audit.
- Le 9 septembre 2015, M. Lowe a été nommé administrateur et membre du comité d'audit et du comité santé, sécurité et environnement.

Gouvernance

Nous croyons qu'une solide gouvernance améliore le rendement de l'entreprise et profite à toutes les parties intéressées.

La présente section aborde notre approche de la gouvernance et décrit notre conseil et la façon dont il fonctionne.

À propos de nos pratiques en matière de gouvernance

Notre conseil et notre équipe de direction se sont engagés à appliquer les normes les plus élevées de conduite éthique et de gouvernance.

TransCanada est une société ouverte inscrite à la cote de la TSX et de la NYSE et nous reconnaissons et respectons les règles et les règlements tant du Canada que des États-Unis.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux lignes directrices canadiennes en matière de gouvernance, ce qui comprend les règles relatives à la gouvernance de la TSX et des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) :

- *Règlement 52-110 sur le comité d'audit;*
- *Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance;*
- *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (Règlement 58-101).

Nous nous conformons également aux normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE et aux règles relatives à la gouvernance de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) qui s'appliquent dans chaque cas aux émetteurs fermés étrangers.

Nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux normes de la NYSE visant les sociétés des États-Unis à tous les égards importants, hormis tel qu'il est résumé sur notre site Web (www.transcanada.com). À titre de société non américaine, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la plupart des normes d'inscription en matière de gouvernance de la NYSE. À titre d'émetteur fermé étranger, cependant, nous devons indiquer comment nos pratiques en matière de gouvernance diffèrent de celles qui sont suivies par les sociétés américaines assujetties aux normes de la NYSE.

Nous comparons nos politiques et nos procédures à celles des principales sociétés nord-américaines afin d'évaluer nos normes et nous adoptons les meilleures pratiques, tel qu'il est approprié. Certaines de nos meilleures pratiques s'inspirent des règles de la NYSE et sont conformes aux règles applicables adoptées par la SEC pour satisfaire aux exigences de la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*.

OÙ TROUVER QUOI

> À propos de nos pratiques en matière de gouvernance	32
Caractéristiques du conseil	33
Philosophie en matière de gouvernance	36
Rôle et responsabilités du conseil	38
Orientation et formation	45
Efficacité du conseil et évaluation des administrateurs	47
Dialogue	51
Communication avec le conseil	51
Propositions d'actionnaires	52
Comités du conseil	53

CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL

Notre conseil et ses membres sont l'exemple de solides principes de gouvernance :

- un président indépendant, non membre de la direction
- une taille du conseil assurant l'efficacité
- tous les administrateurs, à l'exception de notre chef de la direction, sont indépendants
- des administrateurs bien informés et expérimentés qui s'assurent que nous préconisons un comportement éthique dans l'ensemble de TransCanada
- des administrateurs compétents qui peuvent apporter une contribution significative au conseil et à l'élaboration de notre stratégie, à l'expansion de notre entreprise et à la surveillance de nos processus de gestion des risques
- des exigences importantes relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires
- des évaluations annuelles de l'efficacité du conseil, du président, des comités et des administrateurs.

Taille et composition

Les statuts de TransCanada stipulent que le conseil doit compter entre 8 et 15 administrateurs. Le conseil a déterminé que 12 administrateurs seront élus cette année. Le conseil estime cette taille adéquate compte tenu de la portée de notre entreprise, des compétences et de l'expérience des candidats aux postes d'administrateur et des quatre comités permanents et afin de permettre la prise efficace de décisions. Il estime que tous les candidats ont les compétences nécessaires pour être administrateur.

Nous croyons que notre conseil doit être constitué d'administrateurs compétents et bien informés et comprendre des administrateurs ayant une expérience directe des secteurs pétrolier et gazier, des pipelines et de l'énergie.

Diversité au sein du conseil

Nous nous sommes engagés à maintenir un conseil diversifié en 1999, lorsque nous avons révisé nos lignes directrices relatives à la gouvernance pour y inclure un ensemble de critères de diversité dans le but d'apporter une variété de points de vue au conseil qui ne se limitent pas à la mixité.

Bien que le comité de la gouvernance n'ait pas fixé d'objectif précis quant au nombre de femmes devant siéger à notre conseil d'administration, il estime qu'un conseil diversifié présentant une variété de points de vue améliore le processus décisionnel et favorise un conseil éclairé et efficace. Selon nous, un tel objectif ne constitue pas une méthode appropriée pour accroître la diversité au sein du conseil. Nous croyons qu'il est plus approprié d'employer une méthode fondée sur un processus d'évaluation des administrateurs en fonction d'un ensemble de facteurs de diversité (y compris le genre), surtout dans le contexte commercial dans lequel TransCanada évolue.

Afin de maintenir un conseil diversifié, le comité mise avant tout sur le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateurs. Chaque année, le comité examine les critères généraux et spécifiques applicables aux candidats aux postes d'administrateurs. Ces lignes directrices définissent les critères dont le comité tient compte lorsqu'il évalue des candidats potentiels aux postes d'administrateurs. Nous n'avons pas adopté de politique écrite relativement à la recherche et à la nomination de femmes administratrices, car nous estimons qu'il est plus approprié d'intégrer nos critères de diversité dans nos lignes directrices relatives à la gouvernance écrites que d'en faire une politique distincte.

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent qu'au moment de sélectionner des candidats au poste d'administrateur, le comité tient compte de la diversité des antécédents, des compétences et des expériences et des caractéristiques personnelles comme l'âge, le genre et le lieu de résidence parmi les administrateurs de même que les qualités clés communes nécessaires à une participation efficace au conseil. Le comité examine régulièrement le nombre de femmes siégeant au conseil lorsqu'il sélectionne des candidats aux postes d'administrateurs, le genre étant l'un des facteurs dont il tient compte parmi un ensemble d'autres caractéristiques.

Le comité tente de maintenir la composition du conseil de façon à offrir la meilleure combinaison de compétences et d'expériences afin de guider notre stratégie et de surveiller l'exploitation continue de notre entreprise. TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs, mais elle a une politique de départ à la retraite qui vise à encourager le renouvellement du conseil, comme il est précisé à la rubrique **Mandat des administrateurs** à la page 50.

Le comité s'assure que la liste de candidats potentiels aux postes d'administrateurs examinée comprend un nombre raisonnable de femmes qualifiées, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats et des besoins en matière d'expertise du conseil.

Nous estimons que ce processus est efficace, puisque 25 % du conseil est actuellement composé d'administratrices. Après l'assemblée annuelle et extraordinaire, si tous les candidats à un poste d'administrateur sont élus, 25 % des membres du conseil seront des femmes.

Composition du conseil – genre



Indépendance

Un conseil indépendant est un principe fondamental de la gouvernance. Nous croyons que la majorité de nos administrateurs doivent être **indépendants** en conformité avec les exigences juridiques et conformément aux critères d'indépendance des règlements de la SEC et des règles de la NYSE.

Le comité de la gouvernance et le conseil examinent l'indépendance de chacun des membres du conseil et des candidats à un poste d'administrateur par rapport à ces critères une fois par année. Ils examinent également les relations familiales et les associations avec des sociétés qui ont des liens avec TransCanada lorsqu'ils examinent l'indépendance des administrateurs.

Le conseil a établi que tous les candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, sauf M. Girling en raison de son rôle à titre de président et chef de la direction. À l'exception de M. Girling, aucun des administrateurs n'a de relation importante directe ou indirecte avec TransCanada dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance de leur jugement.

Président du conseil indépendant

Le président est nommé par le conseil et n'est pas membre de la direction. Nous avons des postes distincts de président du conseil et de chef de la direction depuis notre constitution en société en 2003 (et au sein de notre société devancière depuis 1994). M. Jackson siège à titre de président du conseil non membre de la direction indépendant depuis le 30 avril 2005.

Conseil indépendant

Le conseil et chacun de ses quatre comités permanents peuvent retenir les services de conseillers indépendants pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Appartenance à d'autres conseils

Afin que nous n'ayons pas d'interrelation ou d'interdépendance qui entrerait en conflit avec l'indépendance d'un administrateur ou qui nuirait à l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités comme membre du conseil, nous avons adopté la politique suivante :

- les administrateurs ne peuvent siéger à plus de six conseils au total;
- les membres du comité d'audit ne peuvent siéger à plus de trois comités d'audit au total.

À l'heure actuelle, aucun de nos administrateurs ne siège à plus de cinq conseils au total, et aucun des membres de notre comité d'audit ne siège à plus de deux comités d'audit au total.

Nous discutons du temps à consacrer ainsi que des fonctions et des responsabilités avec tous les candidats afin qu'ils comprennent bien le rôle des administrateurs ainsi que nos attentes à leur égard. Le comité de la gouvernance surveille les relations des administrateurs pour s'assurer que leurs associations commerciales ne nuisent pas à leur rôle à titre d'administrateur de TransCanada ou au rendement du conseil dans son ensemble.

Selon le conseil, il est important d'avoir des administrateurs compétents et bien informés. Par conséquent, en raison de la nature spécialisée des activités liées aux infrastructures énergétiques, certains des candidats à un poste d'administrateur sont associés à des sociétés, ou siègent au conseil de sociétés, qui expédient du gaz naturel ou des liquides sur nos réseaux de pipelines. Les services de transport sur la plupart des réseaux de pipelines de TransCanada au Canada et aux États-Unis sont réglementés et nous ne pouvons donc pas refuser, règle générale, des services de transport à un expéditeur solvable. Comme il est décrit à la rubrique **Conflits d'intérêts**, le comité de la gouvernance surveille les relations entre les administrateurs afin de garantir que les associations commerciales ne nuisent pas au rendement du conseil.

Si un administrateur déclare avoir un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante devant être examiné par le conseil, l'administrateur quitte la réunion afin que l'on puisse débattre de la question et voter sur celle-ci.

Voir les profils des administrateurs à partir de la page 19 pour connaître les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels chaque candidat à un poste d'administrateur siège.

Indépendance à l'égard de la direction

Nos lignes directrices relatives à la gouvernance stipulent que le conseil doit se réunir à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil, en l'absence de la direction. En 2015, les administrateurs indépendants se sont rencontrés séparément avant chaque réunion régulière du conseil et à la fin de chacune de ces réunions.

Notre conseil a adopté la politique de tenir des séances à huis clos à chaque réunion de ses comités, en l'absence de la direction. Les membres de la direction rencontrent les administrateurs indépendants sur demande.

PHILOSOPHIE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous estimons qu'une gouvernance efficace améliore le rendement de l'entreprise et profite à tous les actionnaires et que l'honnêteté et l'intégrité sont vitales pour garantir une bonne gouvernance.

Le conseil a adopté officiellement les lignes directrices relatives à la gouvernance recommandées par le comité de la gouvernance. Ces lignes directrices portent sur la structure et la composition du conseil et de ses comités et clarifient les responsabilités du conseil et de la direction.

Code d'éthique des affaires

Notre code d'éthique des affaires (le code) intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous dirigeons notre entreprise.

Le code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs ainsi qu'aux travailleurs contractuels de TransCanada et de ses filiales en propriété exclusive et entités exploitées dans les pays où nous exerçons des activités. Tous les employés (y compris les hauts dirigeants) et administrateurs doivent attester leur conformité au code chaque année.

Tout comportement inhabituel ou toute violation soupçonnée du code doit être signalé immédiatement. Les employés peuvent faire part d'une préoccupation à leur superviseur, à la conformité, à l'audit interne, à leur coordonnateur de la conformité ou à notre ligne d'aide pour l'éthique. La ligne d'aide permet à tous – employés, entrepreneurs, consultants, autres parties intéressées et public en général – de faire part d'une préoccupation, confidentiellement et anonymement, au sujet d'irrégularités comptables perçues, de violations juridiques ou éthiques ou d'autres manquements soupçonnés au code. Le numéro de téléphone est publié sur notre site Web et sur l'intranet des employés, dans d'autres communications destinées aux employés ainsi que dans notre rapport annuel. Notre politique interdit rigoureusement les représailles contre quiconque fait part, de bonne foi, d'une préoccupation ou dépose une plainte concernant l'éthique.

L'audit interne s'occupe de la plupart des enquêtes, y compris les préoccupations au sujet des administrateurs et de la haute direction. Les professionnels des ressources humaines s'occupent des préoccupations concernant les questions liées aux ressources humaines, par exemple le harcèlement.

Le comité d'audit surveille la conformité au code et signale les violations importantes au conseil. Le comité suit des procédures formelles pour la réception et l'examen des plaintes, l'établissement d'une ligne de conduite et la conservation des renseignements dans les dossiers. Il supervise également le fonctionnement de la ligne d'aide pour l'éthique dans le cadre de ses responsabilités.

Toute dérogation à un aspect du code pour nos hauts dirigeants et nos administrateurs doit être approuvée par le conseil ou le comité approprié. Il n'y a pas eu de dérogation importante au code en 2015.

Le code est affiché sur notre site Web (www.transcanada.com).

Conflits d'intérêts

Le code couvre des conflits d'intérêts éventuels.

Siéger à d'autres conseils

Le conseil étudie si le fait que des administrateurs siègent au conseil d'autres entités, y compris des sociétés ouvertes et fermées, des sociétés d'État et d'autres entités appartenant à l'État et des organismes sans but lucratif, crée un conflit éventuel. Le conseil examine ces relations annuellement afin d'établir qu'elles ne nuisent pas à la capacité de l'un ou l'autre de nos administrateurs d'agir dans notre intérêt. Si un administrateur déclare un intérêt important dans un contrat important ou une opération importante qui est considéré au cours d'une réunion, il ne participe pas à la discussion et au vote sur la question.

Notre code exige que les employés obtiennent un consentement avant d'accepter un poste d'administrateur au sein d'une entité qui n'est pas membre du groupe. Le chef de la direction et les vice-présidents directeurs (notre équipe de haute direction) doivent obtenir le consentement du comité de la gouvernance. Tous les autres employés doivent obtenir le consentement de la secrétaire ou de son délégué.

Membres du groupe

Le conseil surveille les relations entre TransCanada et les membres du groupe afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels. Cela comprend notre relation avec TC PipeLines, LP, société en commandite maîtresse inscrite à la cote de la NYSE.

Indépendance des auditeurs

Aux termes des règles du comité d'audit, le comité d'audit examine et approuve nos politiques d'embauche pour les associés, employés et anciens associés et employés de nos auditeurs externes actuels et anciens afin de garantir que l'indépendance des auditeurs est maintenue. Le comité surveille aussi le respect de notre politique. Le comité a également une politique d'approbation préalable des services non liés à l'audit autorisés afin d'aider à préserver l'indépendance des auditeurs.

Notre notice annuelle comprend davantage d'informations sur le comité d'audit, notamment les règles du comité. La notice annuelle 2015 est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Vote à la majorité

Notre politique relative au vote à la majorité s'applique à l'élection d'un nouveau conseil lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est le même que le nombre de postes d'administrateur à combler. Si, avant une assemblée, un candidat à un poste d'administrateur fait l'objet d'« abstentions » exprimées par procuration qui totalisent plus que 5 % de l'ensemble des voix exprimées par procuration, nous tenons un scrutin secret pour tous les administrateurs. Si un administrateur ne reçoit pas une majorité de voix « en faveur » de son élection lors de la tenue de ce scrutin secret, l'administrateur est tenu de démissionner du conseil. Le conseil acceptera la démission s'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles. Nous nous attendons à ce que le conseil annonce sa décision d'accepter ou de refuser la démission dans un communiqué dans les 90 jours suivant l'assemblée annuelle et mentionne les raisons pour lesquelles il refuse la démission, s'il y a lieu.

La présente politique ne s'applique pas dans le cas d'une course aux procurations pour l'élection des administrateurs.

Propriété d'actions

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions pour nos administrateurs et nos hauts dirigeants afin d'harmoniser leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires. Les niveaux de propriété sont importants et les administrateurs et les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences dans les cinq ans de l'acceptation de leur poste. Au 23 février 2016, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfaisaient aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. M^{me} Salomone, qui est entrée au conseil le 12 février 2013, a jusqu'au 12 février 2018 pour respecter les exigences. Si elle est élue, M^{me} Samarasekera aura jusqu'au 29 avril 2021 pour respecter les exigences.

Voir *Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires* à la page 67 et *Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires* à la page 89 pour de plus amples renseignements.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil a pour principales responsabilités de favoriser le succès à long terme de TransCanada, de superviser notre entreprise et nos affaires et notre gestion et d'agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de TransCanada.

Le principal objectif du conseil consiste à promouvoir notre intérêt, à maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires et à améliorer les rendements pour les actionnaires.

Le conseil a des fonctions et des responsabilités clés, il délègue certaines fonctions à ses quatre comités permanents et d'autres à la direction pour la gestion des affaires quotidiennes de l'entreprise.

Il incombe au président de s'assurer que le conseil est dûment organisé, qu'il fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Le président a notamment pour rôle de coordonner les affaires du conseil, de travailler de concert avec la direction (principalement avec le chef de la direction) et d'assurer des relations efficaces avec les membres du conseil, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public.

Règles et descriptions de poste

Le conseil et chaque comité ont adopté des règles qui énoncent leurs principales responsabilités.

Les règles sont examinées chaque année afin de s'assurer qu'elles reflètent les faits nouveaux en ce qui concerne la gouvernance et les meilleures pratiques d'affaires, et le conseil approuve les modifications nécessaires.

Les règles du conseil décrivent :

- la composition et la structure du conseil
- les fonctions et les responsabilités de gestion de nos affaires
- les responsabilités de supervision pour :
 - la direction et les ressources humaines
 - la stratégie et la planification
 - les questions générales et financières
 - la gestion des affaires et des risques, notamment le risque lié à la rémunération
 - les politiques et les procédures
 - le rapport sur la conformité à la réglementation et les communications générales
 - les obligations légales générales, notamment sa capacité de recourir à des conseillers indépendants, au besoin.

Le conseil a aussi élaboré des descriptions de poste pour le président du conseil, pour le président de chacun des comités et pour le chef de la direction. Les descriptions de poste du président du conseil et du chef de la direction font partie de leur mandat. La description de poste du président de chaque comité est contenue dans les règles du comité.

Voir l'**annexe A** qui présente une copie des règles du conseil. Les règles du conseil, les règles des comités et les descriptions de poste pour le président du conseil et le chef de la direction sont affichées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Planification stratégique

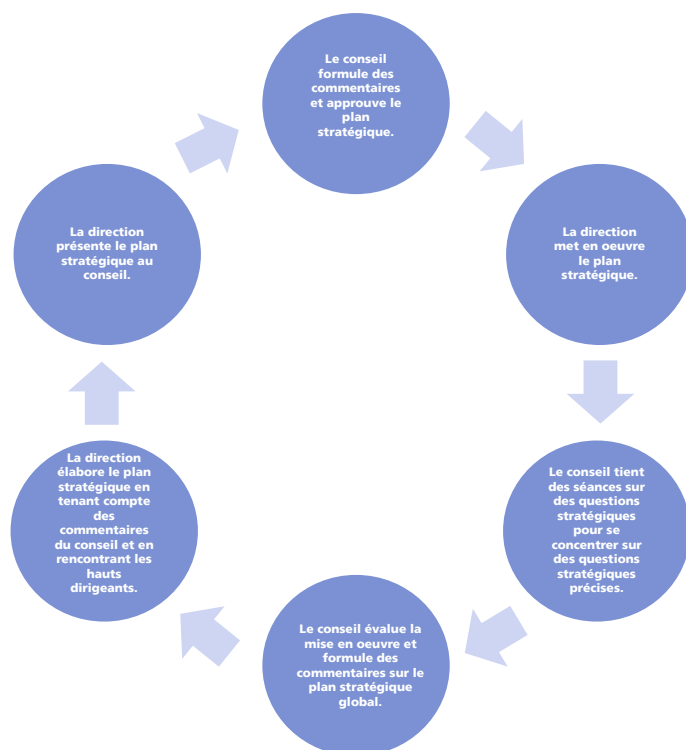
Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui équilibre les risques et les avantages.

Le conseil assure la supervision et l'orientation du processus de planification stratégique afin de garantir que la direction élabore des stratégies commerciales qui appuient notre vision d'être la société d'infrastructure énergétique de premier plan en Amérique du Nord. Nous établissons des objectifs commerciaux annuels afin d'appuyer nos stratégies fondamentales visant l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Ceux-ci sont établis et approuvés par le conseil chaque année. Le comité de la gouvernance surveille les processus utilisés pour l'élaboration et la structuration de notre plan stratégique.

Le conseil surveille les progrès réalisés par la direction dans la réalisation du plan stratégique et discute d'une vaste gamme de questions reliées à notre stratégie, aux intérêts de l'entreprise et à l'environnement dynamique dans lequel nous exerçons nos activités au cours de chaque réunion régulière. La direction fait aussi rapport régulièrement sur notre rendement opérationnel et financier.

Le conseil tient en général une séance de planification stratégique officielle d'une durée de deux jours chaque année et plusieurs séances sur des questions stratégiques tout au long de l'année. Lors des séances de planification stratégique, la direction et le conseil examinent le plan stratégique de la direction et en discutent, et ce plan est soumis à l'approbation du conseil. Les séances sur des questions stratégiques permettent au conseil d'examiner en détail des questions stratégiques précises, ce qui éclaire le processus de planification stratégique. La fréquence des séances sur des questions stratégiques donne au conseil suffisamment de temps pour examiner les questions stratégiques et s'attaquer à celles-ci.

Outre le processus de planification stratégique continu, le conseil et le comité de la gouvernance se penchent sur de nouvelles questions stratégiques tout au long de l'année à mesure qu'elles émergent.



Voir *Présence aux réunions* à la page 31 pour de plus amples renseignements sur les réunions tenues en 2015 et *Orientation et formation* à la page 45-46 pour de plus amples renseignements sur les séances sur des questions stratégiques et de planification auxquelles ont assisté les membres du conseil en 2015.

Surveillance des risques

Processus

Le conseil et ses comités sont responsables de la surveillance des risques, notamment de la surveillance des mécanismes et des procédés de gestion pour le repérage, l'évaluation, la priorisation, l'atténuation et le suivi des risques. Nos administrateurs comptant une grande variété d'expériences et d'aptitude en matière de gestion du risque, le conseil possède toutes les compétences nécessaires pour participer à des discussions constructives sur les risques commerciaux clés avec la direction au cours des réunions du conseil et de comités.

Un risque commercial clé désigne généralement une exposition qui pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de TransCanada d'atteindre ou de maintenir ses objectifs d'entreprise ou d'exploitation ou ses objectifs stratégiques.

TransCanada tient un registre des risques d'entreprise détaillé; ce registre relève les principaux risques associés à notre entreprise et sollicite la participation de tous les échelons de l'organisation afin de s'assurer de refléter les nouveaux risques commerciaux clés qui surgissent au fil de la croissance de notre entreprise et de l'évolution de notre environnement. En outre, nos membres de la haute direction sont invités à partager leurs principales préoccupations, qui sont ensuite présentées au conseil. Ce processus tient compte de l'environnement commercial dynamique et en constante évolution dans lequel nous exerçons nos activités et permet à la direction de tenir le conseil informé des risques existants et émergents et de la façon dont ces risques sont gérés ou atténués conformément aux paramètres relatifs aux risques et à la tolérance aux risques de TransCanada.

Tous les risques indiqués dans le registre des risques d'entreprise sont classés selon un diagramme d'attribution des risques qui établit clairement les obligations de rendre compte au conseil, aux comités et aux hauts dirigeants responsables de la surveillance précise de chaque risque.

Nos risques sont classés selon les domaines principaux qui suivent :

- la stratégie de la société
- la stratégie commerciale et son exécution
- les occasions d'affaires
- les activités commerciales
- l'exploitation physique
- le risque général de la société (y compris le risque lié à la rémunération).

Le comité de la gouvernance surveille nos activités de gestion des risques. Le comité passe en revue les principaux risques commerciaux avec la direction à chaque réunion de comité et le diagramme d'attributions des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer qu'il y a une surveillance appropriée du conseil et des comités conformément à leurs règles et que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. Il recommande aussi au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.

En outre, l'ensemble des projets et des occasions recommandés par la direction au conseil à des fins d'approbation comprennent des descriptions spécifiques des risques connexes. La description des risques associée à chaque projet fait partie de la décision du conseil d'approuver ou non les projets ou de donner suite ou non aux occasions.

Notre processus permet au conseil d'être pleinement informé de l'interrelation entre l'environnement commercial et les risques et vise à faciliter et à stimuler la discussion portant sur nos principaux risques commerciaux.

Notre notice annuelle et notre rapport annuel comportent plus d'information sur les risques auxquels est exposée TransCanada. La notice annuelle 2015 et le rapport annuel 2015 peuvent être consultés sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Responsabilités des comités

Les comités participent également à la surveillance des risques dans leurs domaines respectifs afin d'assurer l'application d'un processus de gestion des risques rigoureux où chaque risque commercial clé fait l'objet d'une expertise, d'une attention et d'une diligence adéquates. Le tableau suivant présente les domaines de risque qui relèvent de chaque comité et des renseignements sur chaque domaine de risque. Les comités reçoivent régulièrement des comptes rendus de la direction sur leurs domaines de risque et rendent régulièrement compte au conseil de leurs activités de surveillance des risques. Outre ses domaines de risque particuliers, chaque comité se tient au courant de façon générale de la gestion des risques de TransCanada et, au besoin, il inclut d'autres questions dans ses rapports au conseil.

Comité	Domaines de risque	Description
Audit	Risque financier	- Superviser le rôle de la direction dans le contrôle de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion du risque financier et l'examen du caractère adéquat de notre gestion du risque financier. - S'assurer que : - nos stratégies, nos politiques et nos limites relatives à la gestion du risque financier visent à garantir que nos risques et expositions connexes correspondent à nos objectifs commerciaux et à notre tolérance au risque; - les risques sont gérés ultimement en respectant les limites qui sont établies par le conseil, mises en œuvre par les cadres supérieurs et contrôlées par nos groupes de gestion du risque et d'audit interne. - Surveiller les questions de cybersécurité et les risques que celles-ci posent pour TransCanada.
Gouvernance	Processus de gestion des risques et attribution des risques par la direction	- Examiner les principaux risques commerciaux de TransCanada avec la direction à chaque réunion du comité. - Surveiller le diagramme d'attribution des risques avec la direction chaque année afin de s'assurer que le conseil et les comités exercent une surveillance appropriée conformément à leurs règles. - S'assurer que nous avons en place des programmes de gestion visant à atténuer ces risques. - Recommander au conseil, avec le comité (ou le haut dirigeant) respectif responsable de risques particuliers, des améliorations à apporter à notre programme et à nos politiques de gestion des risques.
Santé, sécurité et environnement	Risque opérationnel, sécurité des personnes et des procédés et risques relatifs à la sécurité et à l'environnement	Contrôler la conformité à notre politique d'entreprise sur la santé, la sécurité et l'environnement (la « SSE ») au moyen de rapports réguliers de la direction, conformément au cadre de notre système de gestion de la SSE intégré qui sert à saisir, à organiser et à consigner nos politiques, nos programmes et nos procédures connexes. Voir la page suivante pour de plus amples renseignements.
Ressources humaines	Risques liés aux ressources humaines et à la rémunération	- Surveiller les politiques et les pratiques en matière de rémunération afin de détecter et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de dissuader les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs et veiller à ce que nos politiques en matière de rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. - Voir la rubrique Gouvernance relative à la rémunération à partir de la page 58 pour de plus amples renseignements sur la façon dont nous gérons nos risques liés à la rémunération.

Système de gestion des risques pour la SSE

Notre système de gestion pour la SSE s'inspire des normes internationales, est conforme aux normes consensuelles sectorielles externes et à des programmes volontaires et respecte les exigences législatives et réglementaires applicables et divers autres systèmes de gestion interne. Il suit un cycle d'amélioration continue divisé en quatre domaines principaux :

- **planification** : évaluation du risque et des règlements, objectifs et cibles et structure et responsabilités
- **mise en oeuvre** : élaboration et mise en oeuvre de programmes, de plans, de procédures et de pratiques visant la gestion du risque opérationnel
- **rapports** : gestion des documents et des registres, communication et rapports
- **action** : audit permanent et examen du rendement en ce qui concerne la SSE.

Le comité examine le rendement en ce qui concerne la SSE et la gestion du risque opérationnel. Il reçoit des rapports détaillés sur ce qui suit :

- la gouvernance générale en matière de SSE
- les mesures du rendement opérationnel et de l'entretien préventif
- les programmes d'intégrité des actifs
- la préparation aux situations d'urgence, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des incidents
- les mesures du rendement de la sécurité des personnes et des procédés
- l'évolution des lois et règlements applicables et la conformité à ces lois et règlements

Le comité reçoit aussi des mises à jour sur des centres d'intérêts particuliers de l'examen de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la construction effectué par la direction ainsi que les résultats et les plans de mesures correctives émanant des services d'audit interne et externes.

En règle générale, le comité ou le président du comité effectue chaque année une visite d'un de nos actifs existants ou de nos projets en développement dans le cadre de sa responsabilité de contrôler et d'examiner nos pratiques en matière de SSE. Le conseil peut être invité à se joindre au comité pour sa visite de site et, habituellement, il participe à une visite de site distincte chaque année. En 2015, tous les membres du conseil ont participé à une séance extraordinaire consacrée à la gestion du risque opérationnel.

Planification de la relève

Le conseil est responsable de la planification de la relève à l'échelon de la haute direction, notamment de l'élaboration du plan de relève du chef de la direction. La planification de la relève pour le poste de chef de la direction est un processus continu qui comprend une analyse du rendement, des compétences et de l'expérience de chaque candidat éventuel, une évaluation des attributs et des caractéristiques personnels que le conseil estime nécessaires pour le rôle et une évaluation des occasions de perfectionnement pour renforcer la relève de la haute direction.

Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles des vice-présidents directeurs, en notant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts du dirigeant actuellement en poste. Il prépare aussi des plans de perfectionnement pour chaque haut dirigeant et les présente au conseil. Le chef de la direction rencontre chaque haut dirigeant au moins deux fois par an et de façon plus informelle au besoin afin de discuter de sa progression par rapport à son plan de perfectionnement.

Le chef de la direction identifie d'éventuels candidats futurs pour les postes de vice-président directeur et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion des suggestions du comité des ressources humaines. Chaque candidat est évalué en fonction de ses compétences et de son expérience ainsi que des compétences nécessaires à la promotion au niveau de la haute direction. Des occasions de perfectionnement sont aussi identifiées afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives, de perfectionnement, de formation et d'expérience de la gestion supplémentaires ou variées. Le conseil passe en revue chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels au moins une fois par année et prend les décisions qui s'imposent.

Diversité au sein de la direction

Notre équipe de haute direction est composée de notre président et chef de la direction et de tous nos vice-présidents directeurs. Nos cadres supérieurs comprennent les membres de notre équipe de haute direction ainsi que nos premiers vice-présidents et nos vice-présidents.

En 2013, la direction a établi et le conseil a examiné des objectifs sur trois et cinq ans afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de cadres supérieurs.

L'établissement de ces objectifs s'inscrit dans notre effort à long terme pour que TransCanada dispose d'une équipe de cadres supérieurs qualifiée et diversifiée. Selon nous, l'établissement d'un objectif précis pour la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs constitue un moyen efficace pour accroître le nombre de femmes au sein de notre équipe de haute direction à long terme. Si plus de femmes occupent des postes de cadres supérieurs, un plus grand groupe de femmes sont susceptibles de voir leur candidature envisagée pour être promues à des postes de haute direction.

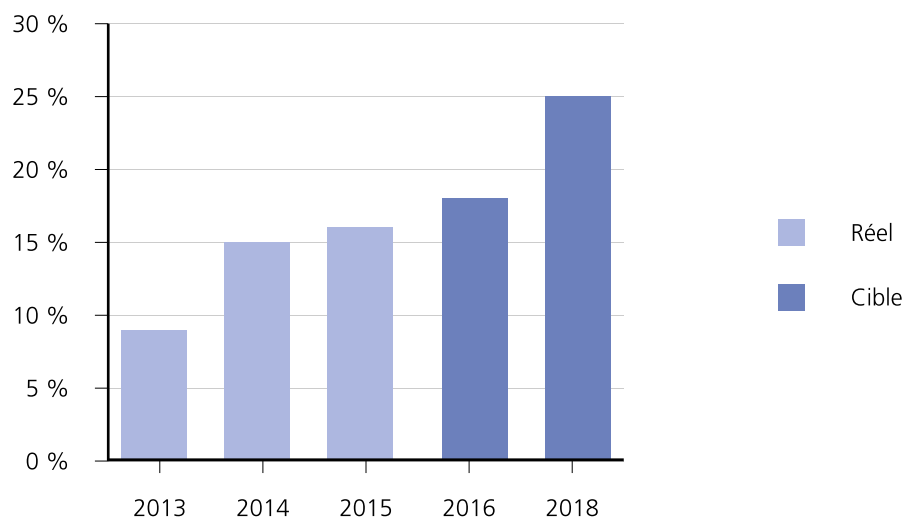
Afin d'atteindre ces objectifs, nous nous sommes efforcés de repérer, d'évaluer et de former des candidats très prometteurs à partir de notre bassin de talents existant et avons procédé à des embauches stratégiques. Chaque candidat très prometteur est parrainé par un membre de l'équipe de haute direction qui travaille avec lui afin de renforcer sa position au sein de l'entreprise et auprès du conseil.

L'équipe de haute direction examine ce bassin de talents régulièrement et approuve toutes les nominations de cadres supérieurs. Le conseil approuve toutes les nominations de membres de la haute direction.

Le comité des ressources humaines et l'équipe de haute direction examinent et évaluent les progrès réalisés par rapport à ces objectifs au moins une fois par année pour s'assurer que nous avons un bassin de femmes qualifiées et que les femmes occupant des postes de cadres supérieurs sont bien soutenues et formées. Le conseil reçoit chaque année des rapports sur les progrès réalisés par rapport à nos objectifs.

Nous avons réalisé des progrès considérables vers l'atteinte de nos objectifs au sein de la direction.

Femmes occupant des postes de direction



Le conseil encourage l'inclusion de femmes parmi les candidats évalués pour tous les postes de haute direction, mais les décisions finales sont prises en fonction de la qualification des candidats.

Nous n'avons pas d'objectifs précis pour l'équipe de haute direction. En 2015, deux des huit membres (ou 25 % des membres) de notre équipe de haute direction étaient des femmes.

Accès à la direction

Le conseil dispose d'un accès complet à la direction mais donne un préavis raisonnable afin d'éviter de perturber les activités et l'exploitation. Le président du conseil et les présidents des comités font également la liaison avec les membres concernés de l'équipe de haute direction au besoin.

Le conseil encourage l'équipe de haute direction à inviter des gestionnaires clés à assister aux réunions du conseil et des comités afin qu'ils puissent partager leur expertise sur des questions spécifiques. Cela permet au conseil de rencontrer des personnes qui ont le potentiel pour assumer plus tard des postes supérieurs, et à ces personnes, d'entrer en contact avec le conseil.

ORIENTATION ET FORMATION

Les nouveaux administrateurs participent à un programme d'orientation qui comprend des séances sur la stratégie de l'entreprise, nos principales questions commerciales et de l'information historique et financière à propos de TransCanada. Ils ont aussi l'occasion de visiter nos installations et le site de nos projets et de rencontrer l'équipe de haute direction et les autres administrateurs. Notre programme de 2015 comprenait des séances sur des questions stratégiques.

Nous adaptons les séances à chaque administrateur en fonction de ses besoins individuels et de ses domaines particuliers d'intérêt. Par ailleurs, les nouveaux administrateurs rencontrent individuellement les membres de l'équipe de haute direction, qui leur présentent un aperçu de nos différents domaines d'activité et d'exploitation et avec lequel ils discutent de leurs principaux domaines d'intérêt. Des séances d'information sont également tenues à l'intention des nouveaux membres des comités.

Les administrateurs reçoivent un manuel de référence qui contient :

- des renseignements au sujet de leurs fonctions et obligations à titre de membre du conseil
- des renseignements au sujet de nos activités et de notre exploitation
- des exemplaires des règles du conseil et des comités
- des exemplaires des documents publics déposés antérieurement
- des documents provenant des réunions récentes du conseil.

Le comité de la gouvernance passe en revue le programme d'orientation et le manuel chaque année afin que ceux-ci continuent de répondre à nos besoins et à ceux des nouveaux administrateurs.

Le comité élabore également le programme de formation continue chaque année en fonction des questions actuelles et émergentes, de nos objectifs d'entreprise et des suggestions des administrateurs.

La formation continue aide à renforcer la connaissance et la compréhension qu'ont les administrateurs de l'entreprise, du secteur d'activité, de la gouvernance et d'autres questions. Des membres de la haute direction ainsi que des experts externes font des présentations au conseil et à ses comités de temps à autre sur divers sujets liés à l'entreprise, notamment aux modifications des exigences imposées par la loi, les règlements et le secteur. La formation continue est également offerte de façon informelle, et des articles et publications dignes d'intérêt sont transmis à nos administrateurs.

Nous suggérons des séminaires et des programmes de formation à l'intention de nos administrateurs qui peuvent être pertinents et payons les frais d'inscription et de déplacement, s'il y a lieu. Nous offrons aussi de payer les droits annuels pour l'appartenance à des organisations appropriées qui offrent des possibilités de publication et d'études pertinentes à nos administrateurs.

Programme de formation des administrateurs de 2015

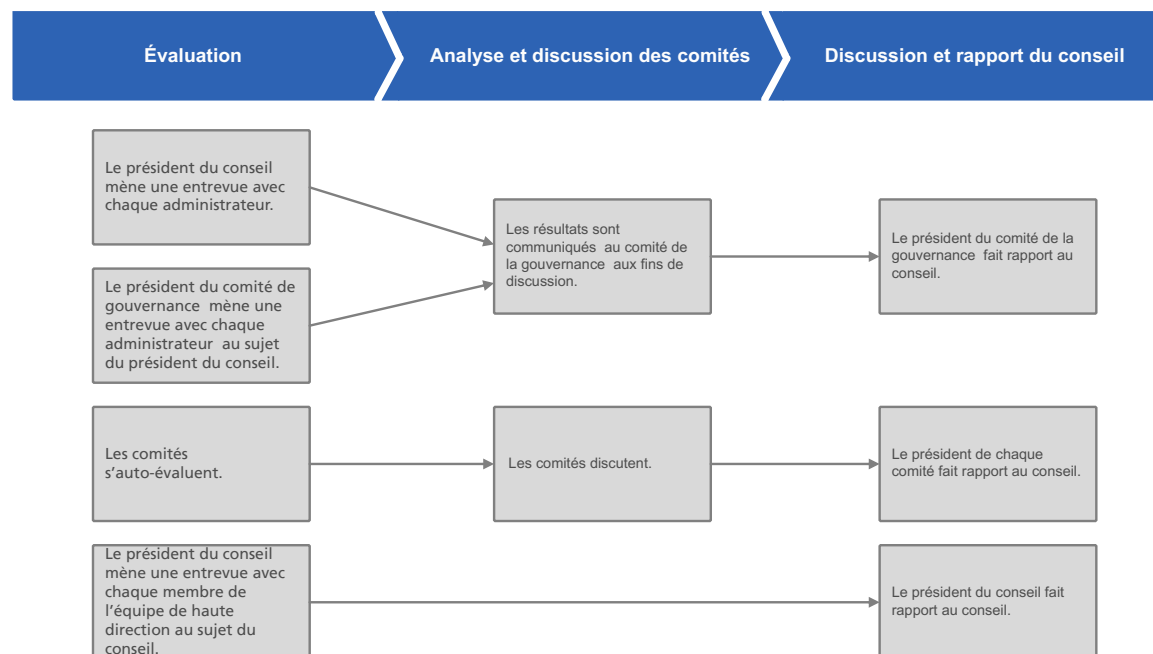
Date	Sujet	Présenté/animé par	Présents
17 mars	Contexte du risque de cybersécurité	National Association of Corporate Directors	Mary Pat Salomone
1 ^{er} avril	Gouvernance	Journal Les Affaires et Institut des administrateurs de sociétés	Paule Gauthier
30 avril	Séance sur des questions stratégiques – projets d’expansion de l’entreprise et Bruce Power; conférence sur le leadership au sein du conseil	Membres de l’équipe de haute direction	Tous les administrateurs
15 juin	Séance de formation sur le risque opérationnel	Membres de l’équipe de haute direction	Tous les administrateurs
15 juin	Séance de planification stratégique – perspectives économiques et valeur pour les actionnaires	Membres de l’équipe de haute direction	Tous les administrateurs
9 septembre	Séance sur des questions stratégiques – Bruce Power	Vice-président directeur et président, Énergie	Tous les administrateurs
1 ^{er} octobre	Visite de site – exercice de plan d’intervention d’urgence mené sur le terrain, Riverside Park, Yankton, Dakota du Sud	Vice-président, Sécurité et conformité des pipelines	D. Michael G. Stewart
2 novembre	Séance sur des questions stratégiques – résultat des élections fédérales; tendances actuelles des fusions et acquisitions et des marchés des capitaux	Président du comité de la gouvernance et vice-président, Relations gouvernementales; vice-président principal, Stratégie et expansion de l’entreprise	Tous les administrateurs
3 décembre	Séance d’orientation des administrateurs	Membres de l’équipe de haute direction	John Lowe
3 décembre	Séance sur des questions stratégiques – stratégie relative aux pipelines de liquides et tendances actuelles des fusions et acquisitions et des marchés des capitaux	Vice-président directeur et président, Pipelines de liquides et vice-président principal, Stratégie et expansion de l’entreprise	Tous les administrateurs
3 décembre	Visite du centre de contrôle des opérations pétrolières de Calgary et présentation sur les résultats de l’exercice d’intervention d’urgence mené à Riverside Park, Yankton, Dakota du Sud	Vice-président, Sécurité et conformité des pipelines	Membres du comité santé, sécurité et environnement et Kevin Benson
15 décembre	Visite de la centrale solaire de FPL, Palm Beach, Floride	WomenCorporateDirectors (WCD)	Mary Pat Salomone

EFFICACITÉ DU CONSEIL ET ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS

Le comité de la gouvernance supervise l'évaluation du rendement du conseil, du président du conseil, des comités et de chacun des administrateurs chaque année et communique les résultats au conseil.

Les entrevues comprennent des questions sur l'efficacité, la communication et le rendement personnel et individuel des pairs et sollicitent des commentaires des administrateurs sur les domaines qui pourraient être améliorés. Elles comportent des questions ouvertes, de façon à encourager la discussion et à obtenir des commentaires précis sur des sujets comme le risque, la stratégie et la gouvernance.

Le comité de la gouvernance estime que le processus d'entrevue est la façon la plus efficace pour que les administrateurs donnent une rétroaction qui peut ensuite être examinée par l'ensemble du conseil. Le comité surveille aussi les faits nouveaux en matière de gouvernance du conseil et l'évolution des meilleures pratiques en matière de gouvernance.



En 2015, le processus d'évaluation a indiqué que le président, les administrateurs et tous les comités fonctionnent efficacement et remplissent les mandats énoncés dans les règles du conseil et des comités.

Littératie financière

Le conseil a déterminé que tous les membres du comité d'audit possédaient des **compétences financières**, ce qui signifie que chaque membre est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers généralement comparable au nôtre pour ce qui est de la portée et du niveau de complexité quant aux questions comptables. Vous pouvez trouver plus de renseignements sur leur formation et leur expérience financière dans les profils des administrateurs à partir de la page 19, dans le rapport du comité d'audit à la page 54 et dans la notice annuelle qui est disponible sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Renouvellement du conseil

Le comité de la gouvernance évalue périodiquement l'ensemble des compétences de chaque administrateur et les passe en revue par rapport au calendrier de départ à la retraite de l'administrateur, à son âge et à la composition de chaque comité. L'examen prend aussi en compte les avantages du maintien d'une diversité raisonnable d'antécédents ainsi que le caractère et les qualités comportementales, comme l'intégrité.

Le comité de la gouvernance, bénéficiant des suggestions du président du conseil et du chef de la direction, est responsable de l'identification d'éventuels administrateurs convenables et sonde tout le conseil au sujet de candidats éventuels. Il fait également appel à un spécialiste tiers du recrutement afin de repérer d'éventuels candidats aux postes d'administrateur. Le comité est chargé d'évaluer ces personnes et de proposer les meilleures en vue de leur mise en candidature. Une banque de candidats compétents aux postes d'administrateur est maintenue à jour par le comité.

Le comité recherche une combinaison de compétences et d'expériences requises pour la supervision de notre entreprise et de nos affaires. Le conseil prend en considération des caractéristiques personnelles telles que le genre, l'origine ethnique et le lieu de résidence lorsqu'il examine la diversité. Cependant, la mise en candidature à un poste d'administrateur est fondée sur les antécédents des personnes et sur leur capacité d'apporter une contribution aux réunions du conseil et des comités.

Le comité s'assure que le conseil recherche une expertise dans les domaines clés suivants :

- Comptabilité et finance
- Énergie/services publics
- Ingénierie
- Gouvernance
- Gouvernement/réglementation
- Santé, sécurité et environnement
- Marchés internationaux
- Droit
- Gestion/direction
- Pétrole et gaz/services publics
- Exploitation
- Gestion du risque.

Les personnes qui sont mises en candidature pour la première fois doivent avoir de l'expérience dans des secteurs d'activités semblables aux nôtres ou de l'expérience dans la gestion commerciale générale ou au sein de sociétés dont la taille et l'ampleur sont semblables aux nôtres. Elles doivent aussi manifester la volonté de siéger au conseil, être en mesure de consacrer le temps nécessaire à leurs fonctions et à leurs responsabilités et être âgées de moins de 70 ans.

Le comité recommande d'éventuels candidats en fonction de leurs qualifications et de leur indépendance et de la façon dont ces qualités équilibrent l'ensemble de compétences du conseil actuel, la structure et la composition des comités et le calendrier de départ à la retraite des administrateurs. Cette évaluation aide le conseil à déterminer la meilleure combinaison de compétences et d'expérience pour guider notre exploitation de l'entreprise et notre stratégie à long terme.

Matrice du conseil

La matrice qui suit indique l'année de départ à la retraite probable des administrateurs non membres de la direction en fonction de leur âge actuel et des compétences, de la formation et de l'expertise de tous nos candidats aux postes d'administrateur ainsi que les comités auxquels ils siègent. Le comité de la gouvernance tient compte de ces facteurs et d'autres facteurs au moment de discuter du renouvellement du conseil.

Administrateur (date prévue du départ à la retraite)	Formation	Comités	Principaux domaines d'expertise											
			Comptabilité/finance	Énergie/services publics	Ingénierie	Gouvernance	Gouvernement/réglementation	Santé, sécurité et environnement	Marchés internationaux	Droit	Gestion/direction	Pétrole et gaz/services publics	Exploitation	Gestion du risque
Kevin E. Benson (2017)	Comptable agréé	Audit Gouvernance	X			X	X				X		X	
Derek H. Burney (2017)	M.A. Science politique B.A. Science politique (avec spécialisation)	Audit Gouvernance (président)		X		X	X		X		X			
Russell K. Girling	MBA B. Comm	–	X	X		X	X	X			X	X	X	X
S. Barry Jackson (2023)	B.Sc. Génie	Président du conseil Gouvernance Ressources humaines		X	X	X		X			X	X	X	
John E. Lowe (2029)	Certified Public Accountant	Audit Santé, sécurité et environnement	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X
Paula Rospit Reynolds (2027)	B.A. Économie (avec spécialisation)	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines (présidente)	X	X		X					X	X		X
John Richels (2021)	LL.B B.A. Économie	Santé, sécurité et environnement Ressources humaines	X	X		X		X		X	X	X	X	X
Mary Pat Salomone (2030)	MBA B.A. Génie	Audit Santé, sécurité et environnement		X	X			X	X		X		X	
Indira Samarasekera (2023)	PhD Génie métallurgique M.Sc. Génie mécanique B.Sc. Génie mécanique	–			X	X	X				X			
D. Michael G. Stewart (2022)	B.Sc. Sciences de la Terre	Audit Santé, sécurité et environnement (président)		X				X			X	X	X	
Siim A. Vanaselja (2027)	BAA (avec spécialisation)	Audit (président) Gouvernance	X			X			X		X			X
Richard E. Waugh (2018)	MBA (avec spécialisation) B. Comm (avec spécialisation)	Gouvernance Ressources humaines	X			X			X		X			X

Mandat des administrateurs

Le comité de la gouvernance examine des facteurs comme l'âge, des changements dans l'occupation principale, des absences répétées aux réunions, un rendement médiocre et d'autres circonstances pertinentes qui peuvent déclencher la démission ou le départ à la retraite d'un administrateur.

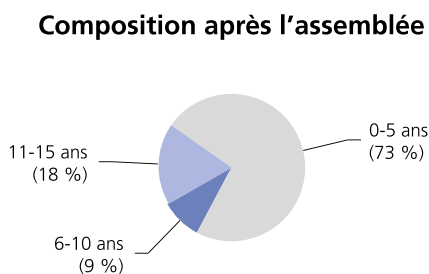
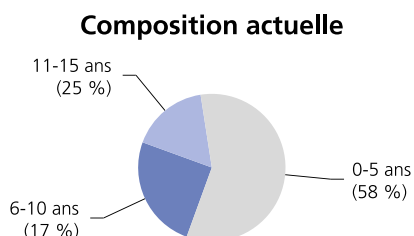
Une fois qu'un administrateur atteint l'âge de 70 ans, il ne se représente pas à la prochaine assemblée annuelle. Le conseil peut déroger à cette politique de départ à la retraite dans les cas suivants :

- un administrateur n'a pas siégé au conseil durant sept années consécutives avant l'âge de 70 ans;
- il est dans l'intérêt de la société qu'un administrateur soit maintenu en poste en raison de ses compétences et de son expérience particulières.

TransCanada n'impose pas de limite à la durée du mandat des administrateurs. Selon nous, de telles limites ne constituent pas un mécanisme efficace pour promouvoir le renouvellement du conseil. Outre l'évaluation annuelle des administrateurs, qui assure que chaque administrateur, les comités et le conseil fonctionnent efficacement, le comité examine la planification de la relève des administrateurs au moins une fois l'an. Cet examen lui permet de veiller à ce que le conseil soit composé d'une combinaison d'expériences et de compétences appropriée afin de guider notre stratégie à long terme et l'exploitation continue de notre entreprise. Notre politique de départ à la retraite souple favorise un renouvellement efficace du conseil sans limiter la combinaison de compétences et d'expériences de ses membres.

Le conseil a renoncé à l'application de la politique de départ à la retraite à l'égard de M. Burney et lui a demandé de se présenter en vue de sa réélection à l'assemblée annuelle et extraordinaire 2016. Le conseil et le comité de la gouvernance ont déterminé que la politique de départ à la retraite ne devrait pas être appliquée dans son cas, puisque M. Burney continue de fournir un apport important au conseil. L'expérience et les connaissances de M. Burney ainsi que sa profonde compréhension du contexte commercial et politique en évolution continuent de profiter grandement aux activités et aux affaires de TransCanada. Le conseil estime que les compétences, l'expérience et la continuité apportées par la poursuite du mandat de M. Burney seront de précieux atouts pour le conseil au cours de l'année à venir.

Les graphiques ci-dessous illustrent la composition de notre conseil selon les années de service à la date de la présente circulaire et après l'assemblée annuelle et extraordinaire dans l'hypothèse où tous les administrateurs mis en candidature sont élus.



DIALOGUE

Nous croyons qu'il est important de nouer le dialogue avec nos parties intéressées.

Les membres de notre conseil sont en contact avec des organisations en matière de gouvernance et des groupes de défense des actionnaires afin de discuter des meilleures pratiques émergentes et de commenter la façon dont nous maintenons nos normes élevées en matière de gouvernance.

TransCanada s'entretient régulièrement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées. Notre équipe de haute direction tient des téléconférences portant sur nos résultats financiers et d'exploitation trimestriels. Les téléconférences sont diffusées sur le Web et sont accessibles aux analystes, aux médias, aux actionnaires et au public. Nous organisons également une journée annuelle des investisseurs en novembre au cours de laquelle nous discutons de nos perspectives financières, de nos activités commerciales et de notre stratégie. Nos hauts dirigeants et des membres de notre haute direction prononcent par ailleurs des allocutions au cours de conférences à l'intention des investisseurs et de rencontres individuelles avec les investisseurs dans le cadre de notre stratégie visant à faire participer les actionnaires. En 2015, nous avons entretenu un dialogue avec des institutions représentant plus de 50 % de nos actions actuellement en circulation.

Une liste des événements et des présentations passés et à venir, ainsi que les diapositives et les diffusions Web, si disponibles, peut être consultée en ligne à l'adresse suivante : www.transcanada.com.

Vous pouvez communiquer avec notre division des relations avec les investisseurs directement par téléphone, par courriel, par télécopieur ou par la poste à l'adresse suivante :

Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 5H1 Canada
investor_relations@transcanada.com
1-800-361-6522

COMMUNICATION AVEC LE CONSEIL

Le dialogue avec les actionnaires nous permet de connaître directement l'opinion des actionnaires et des autres importantes parties intéressées sur n'importe quelle question ou préoccupation.

Les actionnaires, les employés et les autres personnes peuvent communiquer avec le conseil directement en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
a/s de la secrétaire
TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Les membres du conseil, y compris les présidents de comité, seront également disponibles à l'assemblée annuelle et extraordinaire pour recevoir les questions des actionnaires.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Selon la loi canadienne, les propositions d'actionnaires ne peuvent être prises en considération pour l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires que si elles sont soumises au plus tard à une date précise. Nous avons reçu une proposition pour l'assemblée annuelle et extraordinaire 2016, qui a été retirée.

Notre secrétaire doit recevoir les propositions d'actionnaires **avant 17 h (HAR) le 25 novembre 2016** afin que celles-ci soient prises en considération pour la circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre assemblée annuelle 2017 des actionnaires ordinaires.

RÈGLEMENT SUR LES PRÉAVIS

Les actionnaires qui souhaitent proposer un candidat au conseil d'administration à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ordinaires 2016 autrement qu'au moyen d'une proposition d'actionnaire doivent :

- en aviser la secrétaire par écrit;
- fournir les renseignements requis par notre règlement administratif numéro 1, qui peut être consulté sur notre site Web (www.transcanada.com) ou sur SEDAR (www.sedar.com).

Pour qu'une personne soit incluse dans notre liste des candidats aux postes d'administrateurs pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires ordinaires 2016, l'avis de mise en candidature doit parvenir à la secrétaire **avant 17 h (HAR) le 14 mars 2016**.

Pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2017, le délai de préavis à respecter est indiqué dans le tableau suivant :

Type d'assemblée	Moment de l'annonce	Délai de préavis
Assemblée annuelle	Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée	Au moins 30 jours avant l'assemblée
	Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée	Au moins 10 jours après la première annonce publique de l'assemblée
Assemblée extraordinaire aux fins de l'élection d'administrateurs	Annonce publique plus de 50 jours avant l'assemblée	Au moins 15 jours avant l'assemblée
	Annonce publique 50 jours ou moins avant l'assemblée	Au moins 15 jours après la première annonce publique de l'assemblée

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil compte quatre comités permanents :

- Comité d'audit
- Comité de la gouvernance
- Comité santé, sécurité et environnement
- Comité des ressources humaines.

Chacun des comités est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le comité de la gouvernance est responsable de l'examen de la composition de chaque comité et de la recommandation de changements une fois que de nouveaux administrateurs sont nommés ou élus au conseil. Chaque comité doit être composé entièrement d'administrateurs indépendants, sauf le comité santé, sécurité et environnement, qui doit avoir une majorité d'administrateurs indépendants. À l'heure actuelle, tous les membres du comité santé, sécurité et environnement sont indépendants. Chaque comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers afin de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. Le conseil n'a pas de comité de direction.

Chaque comité passe en revue ses règles au moins une fois par année et recommande des changements au comité de la gouvernance et au conseil. Vous pouvez trouver les règles des comités sur notre site Web (www.transcanada.com).

Les comités d'audit et des ressources humaines tiennent des réunions simultanées, tout comme les comités de la gouvernance et santé, sécurité et environnement, afin que chaque comité ait suffisamment de temps pour se concentrer sur ses responsabilités. Par conséquent, M. Jackson, le président du conseil non membre de la direction indépendant, est un membre votant du comité de la gouvernance et du comité des ressources humaines et n'est pas membre du comité d'audit ou du comité santé, sécurité et environnement.

Les comités seront reconstitués après l'assemblée annuelle et extraordinaire.

À toutes les réunions, il y a du temps réservé pour que les membres discutent des activités et des responsabilités du comité en l'absence de la direction.

Comité d'audit

Membres	Siim Vanaselja (président) Kevin E. Benson Derek H. Burney John Lowe (depuis le 9 septembre 2015) Mary Pat Salomone D. Michael G. Stewart
Réunions en 2015	5 réunions régulières (février, avril, juillet, novembre, décembre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants et possédant tous des compétences financières M. Vanaselja, M. Benson et M. Lowe sont des « experts financiers du comité d'audit » au sens attribué à l'expression « audit committee financial expert » par la SEC aux États-Unis et ont chacun l'expérience en comptabilité ou en gestion financière connexe requise aux termes des règles de la NYSE.
Mandat	Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil dans sa surveillance de l'intégrité de nos états financiers et de notre conformité aux exigences légales et réglementaires. Il est aussi responsable de la surveillance et du contrôle du processus comptable et d'information interne et du processus d'audit interne et externe ainsi que du rendement et de l'indépendance de nos auditeurs internes et externes.

Le comité d'audit se réunit à huis clos avec le chef des finances au début de chaque réunion et rencontre aussi séparément les auditeurs externes, le vice-président, Conformité et audit interne et le vice-président directeur, Relations avec les parties intéressées et chef du contentieux. Le comité se réunit aussi à huis clos à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2015

- **Examen** de nos documents d'information annuels et intermédiaires de 2015, y compris les états financiers consolidés annuels audités et intermédiaires non audités et le rapport de gestion connexe, la notice annuelle et la circulaire et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Surveillance** de nos risques liés à l'information financière, y compris les questions concernant l'importance relative et l'évaluation des risques.
- **Réception** de la déclaration d'indépendance écrite officielle des auditeurs externes (qui énonce toutes ses relations avec TransCanada) et de ses commentaires à l'intention de la direction au sujet de nos contrôles et de nos procédés internes.
- **Examen** de la nomination des auditeurs externes et de leurs honoraires estimatifs et recommandation de ceux-ci au conseil pour approbation.
- **Examen** des plans d'audit des auditeurs internes et externes et approbation préalable des services non liés à l'audit fournis par KPMG relativement à la fiscalité et aux régimes d'avantages sociaux.
- **Recommandation** de la capitalisation du régime de retraite agréé et du régime de retraite complémentaire.
- **Examen** des principales conventions et estimations comptables.
- **Encadrement** d'une demande relative à un processus de proposition pour notre auditeur externe.
- **Réception** de rapports de la direction sur nos plans et nos initiatives en matière de cybersécurité.
- **Surveillance** de l'information financière canadienne et américaine et des faits nouveaux juridiques et réglementaires touchant notre processus de présentation de l'information financière, nos contrôles financiers et notre information à l'égard de celle-ci.
- **Examen et recommandation** de modifications à l'ensemble des politiques de gestion du risque et examen des faits nouveaux et des rapports relatifs aux risques de contrepartie, d'assurance et du marché.
- **Examen et recommandation** de prospectus liés à l'émission de titres.
- **Recommandation** de modifications à la politique de communication d'information au public et au *Code d'éthique des affaires*.
- **Approbation** du choix annuel de conclure des swaps non compensés comme le permet la législation américaine et suivi de la conformité.
- **Réception** de rapports périodiques de la direction sur la gestion des risques, les finances et la liquidité, la trésorerie, les pensions, la conformité, les litiges importants et les contrôles de sécurité des services d'information.
- **Examen** des rapports périodiques du service d'audit interne.
- **Examen** du caractère adéquat des effectifs en comptabilité et en fiscalité.
- **Recommandation** de modifications aux règles du comité d'audit.

Notre notice annuelle renferme davantage d'information sur le comité d'audit, notamment les règles du comité, les responsabilités de surveillance, la formation et l'expérience de chaque membre et les politiques et procédures établies pour l'approbation au préalable des services non liés à l'audit autorisés. La notice annuelle 2015 peut être consultée sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Comité de la gouvernance

Membres	Derek H. Burney (président) Kevin E. Benson S. Barry Jackson Siim A. Vanaselja Richard E. Waugh
Réunions en 2015	3 réunions régulières (février, avril, novembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité de la gouvernance est chargé d'aider le conseil à maintenir de solides politiques et pratiques en matière de gouvernance au sein de TransCanada, d'examiner l'indépendance et les compétences financières des administrateurs, de gérer la rémunération des administrateurs et le processus d'évaluation du conseil et de surveiller notre processus de planification stratégique ainsi que les activités de gestion du risque. Il surveille la relation entre la direction et le conseil, les niveaux de propriété d'actions des administrateurs, les faits nouveaux en matière de gouvernance et les nouvelles pratiques exemplaires. Il lui incombe aussi de trouver des candidats compétents que le conseil pourrait envisager comme administrateurs éventuels. Il recommande également le calendrier des réunions du conseil et des comités et des visites des lieux et surveille les questions liées au moment de notre assemblée annuelle.

Le comité de la gouvernance se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2015

- **Examen** de l'indépendance de chaque administrateur en fonction de nos critères écrits pour orienter le conseil dans son évaluation annuelle de l'indépendance, de la structure et de la composition de chaque comité et des autres postes d'administrateur occupés par les membres du conseil (y compris au sein de sociétés ouvertes et fermées, de sociétés d'État et d'organismes sans but lucratif).
- **Surveillance** de notre processus de planification stratégique, y compris les questions stratégiques à examiner et la planification de nos questions stratégiques et des séances de planification.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques, y compris la réception de comptes rendus sur les risques commerciaux clés et la formulation de recommandations à l'intention du conseil, au besoin.
- **Examen** des principaux risques identifiés avec la direction afin de garantir que le conseil et les comités sont adéquatement encadrés et que nous disposons de programmes de gestion afin d'atténuer les risques.
- **Surveillance** des exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs.
- **Examen** de la politique de remboursement de la rémunération incitative (ou « politique de récupération ») que le comité des ressources humaines a recommandée au conseil.
- **Examen** de nos lignes directrices relatives à la gouvernance et des règles de nos comités et recommandation de modifications appropriées au conseil aux fins d'approbation. Ces modifications comprennent notamment les suivantes :
 - la limitation du nombre total de comités d'audit auxquels peut siéger un membre de notre comité d'audit pour fixer ce nombre à trois;
 - à compter de 2016, l'inclusion de la responsabilité de surveiller les politiques, les activités et les dépenses de lobbying dans les règles du comité de la gouvernance.
- **Examen** de comptes rendus sur le vote consultatif sur la rémunération et des tendances en matière de vote.
- **Supervision** de l'évaluation annuelle du conseil, des comités et du président.
- **Surveillance** de mises à jour de la réglementation en valeurs mobilières (réglementation et mises à jour juridiques touchant nos politiques, nos procédures et nos pratiques en matière d'information) et de questions concernant les marchés financiers. Le comité continue de surveiller les faits nouveaux d'ordre juridique et les nouvelles pratiques exemplaires au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- **Supervision** de la politique en matière de retraite du conseil, du renouvellement du conseil et de la sélection de nouveaux candidats à des postes d'administrateurs.
- **Examen** des évaluations externes des pratiques de gouvernance et formulation de recommandations sur les modifications à apporter aux pratiques du gouvernance à l'intention du conseil, au besoin.

Comité santé, sécurité et environnement

Membres	D. Michael G. Stewart (président) Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016) John Lowe (depuis le 9 septembre 2015) Paula Rosput Reynolds John Richels Mary Pat Salomone
Réunions en 2015	3 réunions régulières (février, mai et novembre)
Indépendants	6 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité santé, sécurité et environnement est chargé de surveiller les questions concernant la santé, la sécurité et l'environnement (les « questions de SSE »). Le comité examine et surveille ce qui suit : • le rendement et les activités de TransCanada en ce qui a trait aux questions de SSE, notamment le respect des lois, des règlements et des ordonnances applicables et projetés; la conformité aux normes et aux pratiques exemplaires de l'industrie; la santé et la sécurité du personnel; la sécurité des procédés; la fiabilité des actifs, la gestion du risque opérationnel et les plans et les programmes relatifs à l'intégrité des actifs; et les plans et les programmes d'intervention en cas d'urgence; • les systèmes, les programmes et les politiques relatifs aux questions de SSE et la question de savoir s'ils sont élaborés adéquatement et mis en oeuvre efficacement; • les mesures et les initiatives prises par TransCanada pour prévenir, atténuer et gérer les risques liés aux questions de SSE qui pourraient avoir une incidence défavorable sur notre exploitation, nos activités, nos plans, nos stratégies ou notre réputation, ou encore pour éviter que nos employés, nos actifs ou nos activités ne subissent des pertes ou des préjudices en raison d'actes malveillants, de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise; • tous les incidents critiques touchant nos actifs ou nos activités, notamment : le décès ou une blessure mettant en danger la vie d'une personne; une rupture de pipeline causant des dommages matériels ou des pertes de produit importants; une dénonciation concernant des questions de SSE; ou tout incident relatif à la sécurité du personnel et du public, à des dommages matériels, à des dommages environnementaux ou à la sécurité matérielle qui est susceptible d'avoir une incidence grave sur notre réputation ou sur la continuité de nos activités; • les audits réglementaires, les constatations, les ordonnances, les rapports et/ou les recommandations importants effectués, formulés ou délivrés par TransCanada ou à celle-ci relativement à des questions de SSE, ainsi que la réponse de la direction à leur égard.

Le comité santé, sécurité et environnement s'est réuni séparément avec le vice-président directeur, Exploitation et ingénierie à la fin de chaque réunion. Le comité se réunit aussi à huis clos au début de chaque réunion, au besoin, et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2015

- **Réception et examen** de rapports périodiques sur les activités, le rendement et la conformité en ce qui concerne les questions de SSE.
- **Réception** de rapports périodiques sur la gestion du risque opérationnel, la sécurité des personnes et des procédés et les questions de conformité à la réglementation relatives à l'intégrité des actifs.
- **Examen** de l'état des incidents critiques, de l'analyse des causes profondes et du suivi des incidents.
- **Surveillance** de la réponse de la direction et de la situation des plans de mesures correctives par rapport à d'importants audits effectués par l'Office national de l'énergie, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration et d'autres organismes de réglementation.
- **Surveillance** de nos activités de gestion des risques relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement et présentation de rapports au conseil au besoin.
- **Surveillance** de l'efficacité des politiques, des systèmes de gestion, des programmes, des procédures et des pratiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement par la réception de rapports concernant nos quatre niveaux d'activités de gouvernance relativement aux constatations d'audits internes et externes.

- **Surveillance** des mises à jour apportées aux législations canadienne et américaine sur les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre, des initiatives en matière de changement climatique et des questions de conformité connexes.
- **Visite** du centre de contrôle des opérations pétrolières de Calgary.
- **Observation** par le président d'un exercice d'intervention d'urgence sur le terrain pour le pipeline Keystone le long de la rivière Missouri à Yankton, au Dakota du Sud.
- **Réception** d'un compte rendu annuel concernant la couverture d'assurance.
- **Participation** à une séance extraordinaire sur la gestion du risque opérationnel à laquelle un conférencier externe a été invité.
- **Révision** des règles du comité pour énoncer plus clairement le rôle et les responsabilités du comité.
- **Réception** et examen de rapports périodiques sur le rendement opérationnel et le rendement en matière de SSE à l'installation Bruce Power.

Comité des ressources humaines

Membres	Paula Rospot Reynolds (présidente) Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016) S. Barry Jackson John Richels Richard E. Waugh
Réunions en 2015	5 réunions régulières (janvier, février, juillet, novembre et décembre)
Indépendants	5 administrateurs indépendants, totalement indépendants
Mandat	Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à élaborer des politiques et des plans solides en matière de ressources humaines, de surveiller les programmes de rémunération, d'évaluer le rendement du chef de la direction et d'autres membres de l'équipe de haute direction par rapport à des objectifs préétablis et de recommander leur rémunération au conseil. Il approuve toutes les attributions d'incitatifs aux membres de la direction et les principales modifications des programmes de rémunération et des régimes d'avantages à l'intention des employés. Il est aussi responsable des prestations prévues par nos régimes de retraite canadiens et de l'examen de nos exigences relatives à la propriété d'actions pour les hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines se réunit à huis clos au début et à la fin de chaque réunion.

Faits saillants de 2015

- **Évaluation** du rendement de l'équipe de haute direction et recommandation de la rémunération de la haute direction pour 2015 au conseil aux fins d'approbation.
- **Renouvellement de la nomination** de Meridian Compensation Partners à titre de consultant en rémunération indépendant du comité.
- **Constitution** et approbation d'un nouveau groupe de référence aux fins de l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction.
- **Examen** et recommandation au conseil d'une politique de remboursement de la rémunération incitative (ou « politique de récupération ») qui est entrée en vigueur en février 2015.
- **Approbation** d'une augmentation des exigences relatives à la propriété minimale d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées de quatre à cinq fois le salaire de base, et décision selon laquelle tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.
- **Examen** et recommandation au conseil de modifications aux conventions de cessation d'emploi de nos hauts dirigeants pour les harmoniser avec les normes de gouvernance actuelles.
- **Simplification** de l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant les fourchettes et en fixant des niveaux d'attributions cibles précis pour chaque membre de la haute direction visé en fonction de la médiane du marché ainsi que du rendement individuel du haut dirigeant et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada.
- **Examen** du régime d'unité d'actions à l'intention des dirigeants et approbation :
 - de l'introduction d'une mesure de rendement supplémentaire dans le régime (le résultat par action) et de la modification du groupe de référence utilisé pour mesurer le rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif;
 - de l'élimination du paiement minimal de 50 %;
 - de l'augmentation du paiement maximal à 200 %.
- **Examen** de notre stratégie de gestion des compétences et de nos programmes de planification de la relève.

Rémunération

Nous visons le respect de normes élevées de gouvernance, notamment la gouvernance relative à la rémunération.

La présente section vous indique comment le conseil prend les décisions en matière de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants au sein de TransCanada et explique ses décisions pour 2015.

Gouvernance relative à la rémunération

Le conseil, le comité des ressources humaines et le comité de la gouvernance sont responsables de l'intégrité de nos pratiques en matière de gouvernance relative à la rémunération.

Comité des ressources humaines

- Paula Rosput Reynolds (présidente)
- Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)
- S. Barry Jackson
- John Richels
- Richard E. Waugh

Comité de la gouvernance

- Derek H. Burney (président)
- Kevin E. Benson
- S. Barry Jackson
- Siim A. Vanaselja
- Richard E. Waugh

Le conseil approuve toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs. Il incombe aux comités d'examiner les questions relatives à la rémunération et de faire des recommandations. Les deux comités sont entièrement indépendants. Chaque membre du comité des ressources humaines est indépendant aux termes des exigences de la NYSE relatives à l'indépendance du comité de la rémunération.

OÙ TROUVER QUOI

> Gouvernance relative à la rémunération	58
Expertise	59
Surveillance de la rémunération	60
Consultant indépendant	63
> Rémunération des administrateurs ...	65
Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs....	65
Renseignements détaillés sur la rémunération de 2015	69
> Rémunération des hauts dirigeants	74
Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires.....	74
Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants ...	78
Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2015	109

EXPERTISE

Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines est responsable de la rémunération des hauts dirigeants. Il est composé de cinq administrateurs indépendants dont l'ensemble de compétences et d'expérience dans les domaines de la gestion, des affaires, de l'industrie, des ressources humaines, de la rémunération de la haute direction et de l'obligation de rendre des comptes au public leur permet de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nom	Expérience en ressources humaines/ rémunération	Expérience à titre de chef de la direction/ vice-président directeur	Gestion du risque	Gouvernance	Droit	Finance et comptabilité
Paula Rosput Reynolds (présidente)	X	X	X	X		X
Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)	X			X	X	
S. Barry Jackson	X	X		X		X
John Richels	X	X	X	X	X	X
Richard E. Waugh	X	X	X	X		X

Tous les membres ont de l'expérience à titre de membres de comité des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Tous les membres possèdent également une expérience en matière de gouvernance, et la plupart possèdent une expérience dans les domaines des finances et de la comptabilité.

M^{me} Reynolds, la présidente du comité, a été chef de la direction de deux sociétés ouvertes américaines et était responsable de la supervision des régimes de rémunération et de leur mise en oeuvre et a une expérience de la conception et de l'évaluation d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des consultants en rémunération et s'est occupée de tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération.

M^{me} Gauthier a une expertise en droit et de l'expérience dans la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants à titre de membre de comités de rémunération de sociétés ouvertes du secteur bancaire et d'autres secteurs. M^{me} Gauthier prendra sa retraite le 29 avril 2016.

M. Jackson a agi à titre de président ou a été membre du comité de rémunération de plusieurs sociétés ouvertes. À titre d'ancien chef de la direction d'une société pétrolière et gazière ouverte, M. Jackson a l'expérience de la supervision de programmes de rémunération des hauts dirigeants, notamment de la collaboration étroite avec des consultants en rémunération, et a participé à tous les aspects de la conception, de la mise en oeuvre et de l'administration de programmes de rémunération à titre de haut dirigeant et d'administrateur.

M. Richels a été président et chef de la direction et est maintenant vice-président du conseil d'une société cotée en bourse. Il a été chef des finances d'une société ouverte et associé directeur, chef de l'exploitation, d'un cabinet d'avocats. M. Richels possède de l'expérience dans l'établissement et la mise en oeuvre de régimes de rémunération et d'objectifs fondés sur le rendement pour les hauts dirigeants et l'ensemble du personnel.

M. Waugh, à titre d'ancien chef de la direction d'une institution financière cotée en bourse, possède de l'expérience dans la supervision, l'administration et la mise en oeuvre de programmes et de régimes de rémunération des membres de la haute direction.

En plus de l'expérience collective du comité dans les questions de rémunération, tous les membres se tiennent au courant des tendances et des faits nouveaux en matière de rémunération et des cadres juridique et réglementaire applicables.

Gouvernance

Vous pouvez trouver des renseignements précis sur les antécédents et l'expérience de chaque administrateur dans les profils des administrateurs à partir de la page 19 et de plus amples renseignements sur les comités à partir de la page 53.

Le comité de la gouvernance est responsable de la rémunération des administrateurs et de la surveillance du risque. Il est composé de cinq administrateurs indépendants qui ont des compétences et une expérience diverses dans les domaines des affaires, du risque, de la gouvernance, des ressources humaines et de la rémunération. Quatre des membres sont actuellement ou ont été membres de comités des ressources humaines ou de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Quatre des membres ont aussi été chef de la direction d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes, ce qui leur a donné de l'expérience dans la surveillance des questions de rémunération et la participation directe à celles-ci.

SURVEILLANCE DE LA RÉMUNÉRATION

La surveillance de la rémunération vise à s'assurer que les hauts dirigeants et les administrateurs sont rémunérés équitablement par rapport au marché sans que l'entreprise et l'exploitation de TransCanada courent un risque injustifié.

Le conseil examine nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération chaque année, prend en compte les risques éventuels et apporte les redressements qu'il juge nécessaires pour que nos politiques relatives à la rémunération ne soient pas raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur TransCanada. Il effectue ce travail directement ou par l'intermédiaire du comité des ressources humaines et du comité de la gouvernance.

Le conseil a approuvé diverses politiques et pratiques en matière de rémunération afin d'identifier et d'atténuer efficacement les risques liés à la rémunération et de décourager les membres de l'équipe de haute direction ou d'autres personnes de prendre des risques inappropriés ou excessifs.

Plan stratégique pluriannuel

Nous avons un plan stratégique pluriannuel qui identifie nos stratégies fondamentales afin de réaliser notre vision, à savoir être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord. Nos stratégies fondamentales visent à :

- maximiser la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie
- concevoir sur le plan commercial et créer des programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs
- entretenir un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité
- maximiser notre capacité concurrentielle.

La rémunération des hauts dirigeants est étroitement reliée au plan stratégique. Nos objectifs d'entreprise annuels soutiennent le plan stratégique et sont intégrés à notre processus de prise de décisions en matière de rémunération. À la fin de chaque année, le conseil évalue notre rendement par rapport aux objectifs de l'entreprise afin d'établir le coefficient de la Société qui est utilisé pour le calcul des incitatifs à court terme de l'équipe de haute direction et de tous les autres employés. Le conseil s'assure aussi que les objectifs de rendement individuel annuels de chaque membre de l'équipe de haute direction sont harmonisés avec nos objectifs d'entreprise et reflètent les domaines de rendement propres à chaque rôle lorsqu'il établit la rémunération directe totale de chaque haut dirigeant.

Philosophie en matière de rémunération

Notre philosophie en matière de rémunération guide toute la conception des programmes de rémunération et les décisions en matière de rémunération. Notre approche de la rémunération est structurée afin d'atteindre quatre objectifs clés : rémunérer en fonction du rendement, être concurrentielle par rapport au marché, harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires et de nos clients, et attirer, recruter et garder nos hauts dirigeants. En fixant les niveaux de rémunération, chaque composante – salaire de base, incitatifs à court terme et incitatifs à long terme – ainsi que la rémunération directe totale sont établies par rapport aux niveaux médians de notre groupe de référence (voir les pages 85 à 98 pour de plus amples renseignements).

La rémunération des hauts dirigeants vise aussi à récompenser le rendement, étant donné qu'une partie importante de la rémunération directe totale est une rémunération variable ou à risque. Pour ce qui est de la composition de la rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, voir les pages 104 à 108.

Rémunération des hauts dirigeants structurée de façon à gérer le risque

Le comité des ressources humaines et le conseil ont structuré le programme de rémunération des hauts dirigeants de façon à garantir que les hauts dirigeants sont rémunérés équitablement sans que TransCanada coure un risque injustifié et sans que les hauts dirigeants soient encouragés à prendre des risques inappropriés.

- **Processus structuré** : Le comité a mis en oeuvre un processus de prise de décision officiel faisant intervenir la direction, le comité et le conseil. Le comité suit un processus d'examen en plusieurs étapes pour toutes les questions relatives à la rémunération, d'abord en adoptant des objectifs et des mesures de rendement et en examinant la façon dont le rendement se compare aux mesures préétablies, puis en sollicitant les commentaires du conseil concernant le caractère raisonnable des résultats.
- **Évaluation comparative afin de garantir l'équité** : La rémunération des hauts dirigeants fait l'objet d'une évaluation annuelle. La rémunération des administrateurs fera l'objet d'une évaluation biennale par le comité de la gouvernance et le conseil. La rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants est comparée par rapport à des groupes de référence composés de sociétés de taille comparable afin d'en évaluer le caractère concurrentiel et l'équité, et le caractère adéquat de la composition des groupes de référence applicables est passé en revue.
- **Modélisation et test de tension** : Le comité utilise la modélisation afin de soumettre à un test de tension différents scénarios de rémunération et la rémunération des hauts dirigeants future éventuelle. Cela comprend une analyse de l'effet éventuel de différents scénarios du rendement de l'entreprise sur la rémunération attribuée antérieurement et en cours afin d'évaluer si les résultats sont raisonnables. Le comité utilise aussi la modélisation pour évaluer les paiements conformément aux conditions des contrats d'emploi des hauts dirigeants en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle.
- **Conseil indépendant** : Le comité a recours à un consultant en rémunération externe indépendant qui fournit des conseils sur l'évaluation comparative de la rémunération de la haute direction, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement.
- **Harmonisation avec les intérêts des actionnaires** : Le comité et le conseil mettent un accent important sur les incitatifs à long terme lorsqu'ils établissent la rémunération directe totale de l'équipe de haute direction. Nos incitatifs à long terme comprennent les options d'achat d'actions et les unités d'actions à l'intention des dirigeants (UAID) acquises en fonction du rendement – ces deux incitatifs encouragent la création de valeur à long terme et harmonisent les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos actionnaires.
- **Objectifs préétablis** : Chaque année, le conseil approuve des objectifs de l'entreprise, des diverses unités d'exploitation et fonctions et des objectifs individuels qui concordent avec le plan d'entreprise général pour chaque membre de l'équipe de haute direction. Ces objectifs servent à évaluer le rendement et à établir la rémunération.
- **Rémunération fondée sur le rendement sur plusieurs années** : Les attributions aux termes du régime d'UAID sont versées en fonction de notre rendement par rapport aux objectifs établis pour la période d'acquisition de trois ans.
- **Limites pour les paiements de rémunération variable** : Les attributions d'incitatifs à court terme pourraient être rajustées jusqu'à un paiement maximal correspondant au double de la cible. Les attributions d'incitatifs à long terme aux termes du régime d'UAID sont limitées à un paiement maximal de 1,5 fois le nombre final d'unités accumulées à la fin de la période d'acquisition (2,0 fois à compter de l'attribution de 2015).
- **Latitude** : Le conseil effectue une évaluation officielle annuellement et a la latitude d'augmenter ou de diminuer ensuite la rémunération à attribuer s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances atténuantes. Toutefois, afin de maintenir l'intégrité du cadre de travail fondé sur des paramètres, le conseil exerce son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie.

Politiques et lignes directrices visant à gérer le risque

Le comité de la gouvernance, le comité des ressources humaines et le conseil ont instauré plusieurs politiques afin de garantir que le risque lié à la rémunération est géré de façon appropriée et que les intérêts tant des administrateurs que des hauts dirigeants sont harmonisés avec ceux de nos actionnaires. Ces politiques sont tirées des meilleures pratiques en matière de gouvernance et des exigences légales.

- **Objectifs d'entreprise** : Nous adoptons des objectifs d'entreprise qui concordent avec notre plan financier approuvé pour que le conseil puisse surveiller la façon dont la rémunération influence les décisions d'affaires.
- **Recommandation de modifications** : Nous avons recommandé des modifications du régime d'options d'achat d'actions, dont une augmentation du nombre d'actions réservées aux fins d'émission pour permettre l'attribution d'options au cours des trois prochaines années, aux fins d'approbation par les actionnaires.
- **Exigences relatives à la propriété d'actions** : Nous avons mis en oeuvre des exigences relatives à la propriété d'actions tant pour les administrateurs que pour les hauts dirigeants, reflétant l'opinion du conseil selon laquelle les administrateurs et les hauts dirigeants peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada.
- **Couverture interdite** : Notre politique de négociation inclut une politique anticouverture, qui empêche les administrateurs et les dirigeants de recourir à des produits dérivés ou à d'autres instruments afin de se prémunir contre les fluctuations du cours de notre action. Cela comprend les contrats à terme de gré à gré variables prépayés, les swaps sur actions, les tunnels et les parts de fonds cotés.
- **Remboursement** : Si notre information financière fait l'objet d'une inconduite et que nous devons redresser nos états financiers en raison d'un non-respect important d'une exigence relative à l'information financière, notre chef de la direction et notre chef des finances sont tenus par la loi de rembourser à TransCanada la rémunération incitative liée à la période où l'inconduite a eu lieu. Ils doivent aussi nous rembourser les profits qu'ils ont tirés de la négociation de titres de TransCanada au cours des 12 mois qui ont suivi la publication des états financiers erronés.

Nous avons également une politique de remboursement de la rémunération incitative, qui exige que les employés occupant un poste de vice-président ou un poste de rang hiérarchique supérieur remboursent la rémunération incitative à court terme et à long terme acquise et non acquise (y compris le produit tiré de l'exercice d'options d'achat d'actions) attribuée au cours de la période de trois ans précédant un redressement des résultats financiers ou une erreur importante dans l'information financière si le redressement ou l'erreur résulte d'une faute intentionnelle de l'employé. Nous modifierons la politique au besoin pour nous conformer aux lois applicables, comme les règles définitives de la loi Dodd-Frank.

- **Vote consultatif sur la rémunération** : Nous avons mis en oeuvre un vote consultatif des actionnaires non obligatoire à l'égard de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants depuis 2010. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous confirment qu'une importante majorité des actionnaires ont accepté notre approche de la rémunération des hauts dirigeants. Les pourcentages des voix exprimées en faveur de notre approche de la rémunération des hauts dirigeants au cours des trois dernières années sont les suivants :

Année	Pourcentage des voix en faveur (%)
2015	97,34
2014	94,28
2013	92,67

- **Code d'éthique des affaires** : Notre code d'éthique des affaires s'applique aux employés, aux travailleurs contractuels, aux consultants indépendants et aux administrateurs. Le code intègre des principes de bonne conduite et de comportement éthique et responsable afin de guider nos décisions et nos actions ainsi que la façon dont nous exerçons les activités commerciales.

Après avoir tenu compte des répercussions de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération et avoir effectué un examen de nos politiques et de nos pratiques décrites ci-dessus, le conseil estime que :

- nos pratiques sont appropriées pour identifier et atténuer efficacement le risque éventuel;

- les politiques et les pratiques en matière de rémunération de TransCanada n'encouragent aucun membre de notre équipe de haute direction ni aucun employé à prendre des risques inappropriés ou excessifs et elles ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre société.

Outre nos politiques et pratiques en matière de rémunération, nos valeurs d'entreprise – l'intégrité, la collaboration, la responsabilité et l'innovation – guident aussi le comportement des administrateurs, des dirigeants et des employés, sous-tendent la culture de notre société et définissent le caractère de l'organisation que nous partageons et au sein de laquelle nous travaillons chaque jour.

CONSULTANT INDÉPENDANT

Le comité des ressources humaines retient les services d'un consultant en rémunération indépendant afin d'obtenir des conseils sur des questions touchant la rémunération.

Le comité a créé un mandat pour le consultant qui comprend :

- la prestation de conseils sur les niveaux de rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction visés;
- l'évaluation des recommandations du chef de la direction concernant la rémunération des autres membres de la haute direction visés;
- la présence à toutes les réunions du comité (sauf instruction contraire du président du comité);
- la communication de données, d'analyses ou d'avis sur des questions liées à la rémunération demandée par le comité ou son président;
- des rapports au comité sur toutes questions pouvant survenir relativement à la rémunération de la haute direction.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2013, la NYSE a adopté de nouvelles normes d'inscription qui exigent que les émetteurs prennent en compte certains facteurs précis pour déterminer si un conseiller est indépendant de la direction. Avant de retenir les services d'un consultant externe, le comité prend en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE.

Meridian Compensation Partners (Meridian) est le consultant en rémunération indépendant depuis septembre 2014. Le comité obtient des conseils indépendants du consultant, qui fournit une source neutre de renseignements et d'information sur les pratiques et tendances en matière de rémunération. Même si les conseils du consultant constituent un outil important dans le processus du comité, il incombe au seul comité de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Bien que Meridian fournisse des conseils au comité, elle ne fournit pas de services de consultation ou d'autres services à TransCanada. Avant de retenir les services de Meridian, et après avoir pris en compte tous les facteurs ayant trait à l'indépendance du consultant, y compris les facteurs prescrits par la NYSE, le comité a déterminé que Meridian était indépendante.

Meridian n'est pas autorisée à fournir des services à la direction.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires liés à la rémunération de la haute direction versés en 2014 et en 2015.

Honoraires liés à la rémunération de la haute direction

(en millions de dollars)

Meridian	2015	2014
Conseils au comité des ressources humaines	0,17	0,09
Willis Towers Watson		
Conseils au comité des ressources humaines	-	0,04
Conseils à la direction des ressources humaines		
• services de conseil à l'égard de la rémunération et services à l'égard des données du marché pour les hauts dirigeants et les non-membres de la haute direction	0,03	0,15
• services de conseil en actuariat sur les avantages et les retraites pour nos exploitations canadiennes et américaines	2,77	2,53
• services d'administration des régimes de retraite pour nos exploitations canadiennes et américaines	1,85	2,01
Conseils au comité de la gouvernance		
• préparation d'un rapport sur la rémunération des administrateurs	-	0,03
Tous les autres honoraires	-	-
Total des honoraires	4,82 \$	4,85 \$

Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs

APPROCHE

Notre programme de rémunération des administrateurs reflète notre taille et notre complexité et renforce l'importance que nous accordons à la création de valeur pour les actionnaires. La rémunération des administrateurs comprend la rétribution annuelle et les jetons de présence qui sont versés en espèces et en UAD afin de lier une partie importante de leur rémunération à la valeur de nos actions (voir *Unités d'actions différées* ci-dessous pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD).

Le conseil suit un processus d'évaluation du rendement officiel pour garantir que les administrateurs s'investissent dans le conseil et les comités dont ils font partie et y apportent des contributions significatives.

Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans et fait des recommandations au conseil à ce sujet en vue de son examen et de son approbation. Les recommandations tiennent compte du temps consacré par les administrateurs, de leurs fonctions et de leurs responsabilités, et des pratiques en matière de rémunération des administrateurs de sociétés comparables.

Les administrateurs de TransCanada sont également les administrateurs de TCPL. Les réunions du conseil et des comités de TransCanada et de TCPL se tiennent en même temps, et la rémunération des administrateurs décrite ci-dessous s'applique au service au sein des deux conseils. TransCanada ne détient aucun actif important directement, sauf les actions ordinaires de TCPL et les comptes débiteurs de certaines de nos filiales. Par conséquent, TCPL assume tous les frais des administrateurs conformément à une convention de services de gestion intervenue entre les deux sociétés.

OÙ TROUVER QUOI

> Discussion et analyse portant sur la rémunération des administrateurs	65
Approche	65
Composantes	68
> Renseignements détaillés sur la rémunération de 2015	69
Tableau de la rémunération des administrateurs	69
Investissement à risque	71
Attributions en vertu d'un régime incitatif	73

Évaluation comparative

La rémunération des administrateurs est évaluée comparativement à deux groupes de référence. Les sociétés du groupe de référence personnalisé correspondent à peu près au groupe de sociétés canadiennes cotées en bourse comprises dans le groupe de référence pour la rémunération des hauts dirigeants et ce groupe fournit un point de référence à un marché propre à un secteur. Comme les administrateurs tendent à être recrutés à partir de divers secteurs, le groupe de référence de divers secteurs fournit un point de référence à des marchés supplémentaires de sociétés canadiennes cotées en bourse dont la taille et l'envergure sont analogues à celles de TransCanada. La rémunération totale est établie par rapport aux niveaux médians de nos groupes de référence afin que nous puissions attirer et garder des administrateurs compétents. Le comité de la gouvernance examine la rémunération des administrateurs tous les deux ans en se fondant sur des conseils indépendants concernant la rémunération payée par les sociétés de nos groupes de référence. Le comité de la gouvernance se reporte au rapport lorsqu'il effectue son examen de la rémunération.

Groupes de référence de 2014

Groupe de référence personnalisé	Groupe de référence de divers secteurs
ATCO Ltd.	Agrium Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Cenovus Energy Inc.	Compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique
Enbridge Inc.	Cenovus Energy Inc.
Corporation Encana	Enbridge Inc.
Fortis Inc.	Encana Corporation
Husky Energy Inc.	Les Aliments Maple Leaf Inc.
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	Metro Inc.
Suncor Énergie Inc.	Banque Nationale du Canada
Société d'Énergie Talisman Inc.	Potash Corporation of Saskatchewan Inc.
Corporation TransAlta	Produits forestiers Résolu Inc.
	Suncor Énergie Inc.
	Société d'Énergie Talisman Inc.
	TELUS Corporation

Harmoniser les intérêts des administrateurs et des actionnaires

Le conseil estime que les administrateurs peuvent représenter les intérêts des actionnaires plus efficacement s'ils ont un investissement important dans TransCanada. Les administrateurs doivent détenir des actions ou des UAD correspondant au moins à quatre fois leur rétribution annuelle en espèces et en titres de capitaux propres dans les cinq ans suivant leur arrivée au conseil.

Les administrateurs peuvent satisfaire aux exigences en achetant des actions de TransCanada, en participant à notre régime de réinvestissement des dividendes ou en demandant que la totalité ou une partie de leur rémunération soit payée en UAD. Nous recalibrerons les valeurs de propriété si la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres est augmentée.

Si leurs avoirs tombent sous le niveau minimal à cause de fluctuations du cours de nos actions, nous nous attendons à ce que les administrateurs atteignent le seuil minimal dans un délai raisonnable fixé par le comité de la gouvernance.

À titre de président et chef de la direction, M. Girling doit plutôt satisfaire à nos exigences relatives à la propriété d'actions établies pour le chef de la direction, soit cinq fois son salaire de base. M. Girling satisfait à ces exigences relatives à la propriété (voir la page 89 pour de plus amples renseignements).

Au 23 février 2016, tous nos administrateurs sauf un satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions. M^{me} Salomone ne satisfait pas aux exigences, mais elle a cinq ans à compter de la date de sa nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs comme il est décrit à la page 37.

Unités d'actions différées

Les UAD sont des actions théoriques qui ont la même valeur que les actions de TransCanada. Les UAD gagnent des équivalents de dividendes à titre d'unités supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions.

Notre régime d'UAD permet aux administrateurs de choisir de recevoir une partie de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leur indemnité de déplacement en UAD plutôt qu'en espèces. Le régime permet aussi au comité de la gouvernance d'octroyer, à son gré, des UAD aux administrateurs à titre de rémunération supplémentaire (en excluant les administrateurs employés, comme notre président et chef de la direction). Aucune attribution discrétionnaire d'UAD n'a été faite aux administrateurs en 2015.

Les administrateurs rachètent leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD contre des espèces ou des actions sur le marché libre.

COMPOSANTES

Les administrateurs reçoivent une rétribution annuelle, des jetons de présence et des indemnités de déplacement, s'il y a lieu. Ils sont également remboursés de leurs frais remboursables qu'ils engagent lorsqu'ils assistent à des réunions et reçoivent une indemnité quotidienne pour les activités du conseil et des comités extérieures à notre calendrier de réunions. Les administrateurs qui sont résidents des États-Unis reçoivent les mêmes montants en dollars américains. M. Girling est rémunéré à titre de président et chef de la direction; il ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur. La rétribution de membre du conseil annuelle et la rétribution distincte pour le président du conseil sont toutes deux versées en espèces et en UAD selon le barème suivant :

Rémunération de 2015		
Rétribution versée trimestriellement à compter de la date à laquelle l'administrateur est nommé au conseil et aux comités		
Conseil versée à chaque administrateur, sauf le président du conseil	180 000 \$ par année (70 000 \$ en espèces + 110 000 \$ en UAD)	représentait 2 309 UAD pour les administrateurs canadiens et 3 034 UAD pour les administrateurs américains en 2015
Président du conseil reçoit une rétribution plus élevée en raison de son niveau de responsabilité	491 000 \$ par année (201 000 \$ en espèces + 290 000 \$ en UAD)	représentait 6 110 UAD en 2015
Comité versée à chaque membre de comité, sauf le président du comité	5 500 \$ par année	
Présidents de comités reçoivent une rétribution de membre de comité plus élevée en raison des fonctions et des responsabilités supplémentaires	20 000 \$ par année	Audit
	15 000 \$ par année	Ressources humaines
	12 000 \$ par année	Gouvernance et santé, sécurité et environnement
Jetons de présence Réunions du conseil et de comités	1 500 \$ par réunion	
Indemnités de déplacement si le déplacement aller-retour prend plus de trois heures	1 500 \$ par aller-retour	
Autres indemnités mandats spéciaux	1 500 \$ (indemnité quotidienne pour des activités supplémentaires)	aucune indemnité de ce genre n'a été versée en 2015

Les UAD sont créditées trimestriellement, à terme échu, en utilisant le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre. En 2015, six administrateurs ont choisi de recevoir la totalité de leur rétribution, de leurs jetons de présence et de leurs indemnités de déplacement en UAD.

- Derek Burney
- S. Barry Jackson
- John Lowe
- John Richels
- Siim Vanaselja
- Richard E. Waugh.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la partie UAD obligatoire de la rétribution de membre du conseil a été augmentée de 10 000 \$, passant de 100 000 \$ à 110 000 \$. Cette augmentation rapproche la rémunération de la médiane de nos groupes de référence.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le président du conseil ne reçoit plus de jeton de présence de 3 000 \$ par réunion du conseil à laquelle il assiste. La partie en espèces de la rétribution du président du conseil a été augmentée de 21 000 \$, passant de 180 000 \$ à 201 000 \$, pour une rémunération totale de 491 000 \$ par année. Ce changement aligne de plus près la rémunération sur la structure de rémunération de nos groupes de référence.

Rémunération des administrateurs – renseignements détaillés sur la rémunération de 2015

Le tableau ci-dessous illustre la rémunération totale des administrateurs attribuée, créditée ou payée en 2015.

TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Nom	Rémunération gagnée (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
Kevin E. Benson	114 320	110 000	–	–	–	–	224 320
Derek H. Burney	122 000	110 000	–	–	–	–	232 000
Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)	118 500	110 000	–	–	–	–	228 500
S. Barry Jackson	201 000	290 000	–	–	–	44 030	535 030
John Lowe (est entré au conseil le 9 septembre 2015)	38 592	34 356					72 948
Paula Rosput Reynolds	128 000	110 000	–	–	–	–	238 000
John Richels	117 000	110 000	–	–	–	–	227 000
Mary Pat Salomone	117 000	110 000	–	–	–	–	227 000
D. Michael G. Stewart	117 500	110 000	–	–	–	–	227 500
Siim A. Vanaselja	125 180	110 000	–	–	–	–	235 180
Richard E. Waugh	117 000	110 000	–	–	–	–	227 000

Notes

- M. Lowe, M^{me} Reynolds, M. Richels et M^{me} Salomone ont reçu leur rémunération en dollars américains.
- La rémunération gagnée comprend la rétribution, les jetons de présence et les indemnités de déplacement payées en espèces des membres du conseil et des membres de comité, y compris la partie qu'ils décident de recevoir en UAD.
- Les attributions fondées sur des actions comprennent la partie de la rétribution de membre du conseil (110 000 \$) et de la rétribution de président du conseil (290 000 \$) que nous payons automatiquement en UAD. Il n'y a pas eu d'attributions supplémentaires d'UAD en 2015.
- En 2015, nous avons payé des frais de bureau et d'autres frais de tiers de 38 153 \$ à M. Jackson, et celui-ci a bénéficié d'une place de stationnement réservée évaluée à 5 877 \$.

Le tableau ci-dessous est une ventilation de la rémunération des administrateurs par composante. Il comprend la rémunération totale payée en espèces et les UAD créditées à la date d'attribution, sauf indication contraire. Les **UAD créditées** comprennent la partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD ainsi que les rétributions, les jetons de présence et les indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2015.

Nom	Rétribution			Jetons de présence		Déplacement	Autre	Totaux		
	Conseil (\$)	Comité (\$)	Président de comité (\$)	Réunions du conseil (\$)	Réunions de comités (\$)	Indemnité de déplacement (\$)	Séances de planification stratégique (\$)	Rémunération payée en espèces (\$)	UAD créditées (\$)	Total des espèces et des UAD créditées (\$)
Kevin E. Benson	70 000	9 172	6 648	15 000	12 000	-	1 500	114 320	110 000	224 320
Derek H. Burney	70 000	5 500	12 000	13 500	12 000	9 000	-	-	232 000	232 000
Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)	70 000	11 000	-	15 000	12 000	9 000	1 500	85 000	143 500	228 500
S. Barry Jackson	201 000	-	-	-	-	-	-	-	491 000	491 000
John Lowe (est entré au conseil le 9 septembre 2015)	21 685	3 408	-	4 500	4 500	4 500	-	-	72 948	72 948
Paula Rosput Reynolds	70 000	5 500	15 000	15 000	12 000	9 000	1 500	57 250	180 750	238 000
John Richels	70 000	11 000	-	15 000	10 500	9 000	1 500	-	227 000	227 000
Mary Pat Salomone	70 000	11 000	-	13 500	12 000	9 000	1 500	117 000	110 000	227 000
D. Michael G. Stewart	70 000	5 500	12 000	15 000	12 000	1 500	1 500	117 500	110 000	227 500
Siim A. Vanaselja	70 000	7 328	13 352	15 000	7 500	10 500	1 500	-	235 180	235 180
Richard E. Waugh	70 000	11 000	-	15 000	12 000	7 500	1 500	-	227 000	227 000

Notes

- M. Lowe, M^{me} Reynolds, M. Richels et M^{me} Salomone ont reçu leur rétribution, leurs jetons de présence, leur indemnité de déplacement et les autres éléments de leur rémunération en dollars américains. La valeur de leurs UAD est présentée en dollars canadiens dans le tableau, mais est convertie en dollars américains au moment du paiement.
- Les UAD créditées comprennent toutes les attributions fondées sur des actions acquises ou gagnées par les administrateurs en 2015. La partie minimale de la rétribution de membre du conseil payée en UAD en 2015 était de 290 000 \$ pour le président et de 110 000 \$ pour les autres administrateurs. Les UAD créditées comprennent aussi la partie de la rétribution, des jetons de présence et des indemnités de déplacement que les administrateurs choisissent de recevoir en UAD en 2015.
- Le total des espèces et des UAD créditées est le montant en dollars total payé pour les fonctions remplies aux conseils de TransCanada et de TCPL.
- Les UAD ont été payées trimestriellement en fonction des cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la fin de chaque trimestre en 2015, soit 54,16 \$, 50,76 \$, 42,20 \$ et 45,19 \$. Les administrateurs peuvent racheter leurs UAD lorsqu'ils quittent le conseil.

INVESTISSEMENT À RISQUE

Le tableau ci-dessous illustre :

- la valeur totale des actions et des UAD de chaque administrateur ou des actions des membres de notre groupe, y compris les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 29 janvier 2016;
- leurs avoirs exprimés en pourcentage de leur rétribution annuelle pour 2015;
- l'investissement en capitaux propres minimal requis, exprimé sous forme de multiple de leur rétribution en espèces annuelle.

La variation de la valeur représente la valeur des UAD reçue en 2015, y compris les équivalents de dividendes crédités jusqu'au 29 janvier 2016, majorée des actions supplémentaires acquises en 2015. La variation de la valeur tient également compte des hausses et des baisses du cours du marché.

En date de la présente circulaire, tous nos administrateurs siégeant au conseil depuis au moins cinq ans satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions, tout comme la plupart de nos administrateurs siégeant au conseil depuis moins de cinq ans. M^{me} Salomone a cinq ans à compter de la date de sa nomination pour se conformer aux exigences relatives à la propriété d'actions comme il est décrit à la page 37.

M. Girling satisfait aux exigences relatives à la propriété pour le chef de la direction aux termes des exigences relatives à la propriété d'actions des hauts dirigeants. Voir les pages 67 et 89 pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions pour les administrateurs et pour les hauts dirigeants. Aucun des administrateurs mis en candidature (ni l'ensemble de nos administrateurs et nos hauts dirigeants collectivement) n'est propriétaire de plus de 1 % des actions de TransCanada ou de toute catégorie d'actions de ses filiales et des membres de son groupe.

Dans le tableau :

- Les **UAD** comprennent les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 29 janvier 2016.
- La **valeur marchande totale** est la valeur marchande des actions et des UAD de TransCanada, calculée en utilisant un cours de clôture des actions à la TSX de 55,22 \$ le 2 mars 2015 et de 50,83 \$ le 23 février 2016. Elle comprend les UAD créditées à titre d'équivalents de dividendes jusqu'au 29 janvier 2016.
- Les avoirs de M. Richels comprennent 10 000 actions détenues par une société de personnes contrôlée par M. Richels et son épouse.
- Les avoirs de M. Stewart comprennent 2 052 actions détenues en propriété véritable par son épouse.
- Les avoirs de M. Waugh comprennent 4 220 actions détenues par son épouse.

Investissement à risque

Nom	Date	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Investissement à risque		Investissement minimal requis	
					Valeur marchande totale (\$)	Multiple de la rétribution annuelle	Valeur totale de l'investissement minimal (\$)	Multiple de la rétribution en espèces et en titres de capitaux propres
Kevin E. Benson	2016	13 000	61 866	74 866	3 805 439	21,14	720 000	4x
	2015	13 000	57 059	70 059	3 868 658	21,49	720 000	4x
	Variation	-	4 807	4 807	(63 219)	(0,35)		
Derek H. Burney	2016	12 318	56 230	68 548	3 484 295	19,36	720 000	4x
	2015	10 083	49 131	59 214	3 269 797	18,17	720 000	4x
	Variation	2 235	7 099	9 334	214 498	1,19		
Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)	2016	2 032	63 924	65 956	3 352 543	18,63	720 000	4x
	2015	1 992	58 377	60 369	3 333 576	18,52	720 000	4x
	Variation	40	5 547	5 587	18 967	0,11		
S. Barry Jackson	2016	39 000	132 848	171 848	8 735 034	17,79	1 964 000	4x
	2015	39 000	117 261	156 261	8 628 732	17,57	1 964 000	4x
	Variation	-	15 587	15 587	106 302	0,22		
John E. Lowe (est entré au conseil le 9 septembre 2015)	2016	15 000	2 271	17 271	877 885	4,88	720 000	
	2015	-	-	-	-	-	-	
	Variation	15 000	2 271	17 271	877 885	4,88		
Paula Rosput Reynolds	2016	6 000	16 651	22 651	1 151 350	6,40	720 000	4x
	2015	4 500	11 066	15 566	859 555	4,78	720 000	4x
	Variation	1 500	5 585	7 085	291 795	1,62		
John Richels	2016	10 000	13 866	23 866	1 213 109	6,74	720 000	4x
	2015	10 000	7 148	17 148	946 913	5,26	720 000	4x
	Variation	-	6 718	6 718	266 196	1,48		
Mary Pat Salomone	2016	2 000	8 512	10 512	534 325	2,97	720 000	4x
	2015	2 000	5 177	7 177	396 314	2,20	720 000	4x
	Variation	-	3 335	3 335	138 011	0,77		
D. Michael G. Stewart	2016	16 008	27 882	43 890	2 230 929	12,39	720 000	4x
	2015	15 404	24 467	39 871	2 201 677	12,23	720 000	4x
	Variation	604	3 415	4 019	29 252	0,16		
Siim A. Vanaselja	2016	12 000	7 898	19 898	1 011 415	5,62	720 000	4x
	2015	-	2 701	2 701	149 149	0,83	—	4x
	Variation	12 000	5 197	17 197	862 266	5,62		
Richard E. Waugh	2016	29 730	18 557	48 287	2 454 428	13,64	720 000	4x
	2015	29 150	13 111	42 261	2 333 652	12,96	720 000	4x
	Variation	580	5 446	6 026	120 776	0,67		
Total	2016	157 088	410 505	567 593	28 850 752			
	2015	125 129	345 498	470 627	25 988 023			
	Variation	31 959	65 007	96 966	2 862 729			

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des actions en cours accordées antérieurement aux administrateurs qui étaient toujours en cours à la fin de 2015. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2015, soit 45,19 \$. Les

administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer à notre régime d'options d'achat d'actions; par conséquent, aucun de nos administrateurs non membres de la direction ne possède d'attributions fondées sur des options en cours.

Nom	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Actions ou unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)	Attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis en 2015 (n ^{bre})	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2015 (\$)
Kevin E. Benson	654	29 554	61 212	2 766 171	4 632	209 338
Derek H. Burney	594	26 843	55 636	2 514 197	6 918	312 625
Paule Gauthier (prendra sa retraite le 29 avril 2016)	676	30 548	63 248	2 858 206	5 362	242 334
S. Barry Jackson	1 404	63 447	131 443	5 939 915	15 169	685 495
John Lowe (est entré au conseil le 9 septembre 2015)	24	1 085	2 247	101 543	2 247	101 542
Paula Rospot Reynolds	176	7 953	16 475	744 525	5 501	248 623
John Richels	146	6 598	13 719	620 006	6 631	299 684
Mary Pat Salomone	90	4 067	8 422	380 610	3 288	148 587
D. Michael Stewart	294	13 286	27 587	1 246 679	3 326	150 307
Siim A. Vanaselja	83	3 751	7 814	353 143	5 136	232 106
Richard E. Waugh	196	8 857	18 361	829 761	5 360	242 229

Notes

- Toutes les attributions fondées sur des actions dans ce tableau sont des UAD.
- La *valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* totale est de 195 989 \$ au 31 décembre 2015.
- Les *actions ou les unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis* désignent les dividendes déclarés au 31 décembre 2015 mais qui ne sont pas payables avant le 29 janvier 2016. Le *nombre d'actions ou d'unités d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis* est calculé en fonction du cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 29 janvier 2016 (48,65 \$).

Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires

Aux actionnaires,

Le conseil tient son septième vote consultatif consécutif sur notre approche à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Nous sommes heureux du soutien des actionnaires que nous avons reçu jusqu'à maintenant et continuons de fournir de l'information détaillée pour vous aider à prendre votre propre décision concernant le vote consultatif sur la rémunération qui aura lieu cette année.

La rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants qui suit explique le mode de fonctionnement de notre programme de rémunération des hauts dirigeants et la façon dont le comité des ressources humaines et le conseil ont évalué notre rendement en 2015 et ont pris les décisions en matière de rémunération qui s'imposaient pour chacun de nos membres de la haute direction visés.

Approche de TransCanada en matière de rémunération

TransCanada a pour vision d'être la société d'infrastructures énergétiques de pointe en Amérique du Nord, l'accent étant mis sur les pipelines et sur les possibilités de production d'énergie dans les régions où nous avons un avantage important par rapport à la concurrence ou pouvons le développer. Notre stratégie est de créer de la valeur pour nos actionnaires par la maximisation de la valeur de notre infrastructure existante tout au long de son cycle de vie et par la conception sur le plan commercial et la création de programmes d'investissement à l'égard de nouveaux actifs en vue d'une croissance future.

Les entreprises de TransCanada nécessitent de grands investissements et sont pour la plupart soumises à divers types de régimes de réglementation; nombre d'entre elles sont visées par la réglementation des rendements. La croissance est habituellement tributaire de projets qui comportent de longs délais entre les étapes de la conception et de l'approbation et celles de la construction, de la mise en service et, ultimement, de la rentabilité. Afin de soutenir ce portefeuille d'entreprises et la stratégie de création de valeur pour les actionnaires et de conserver une situation financière vigoureuse pour la société, il faut maintenir un équilibre entre les paramètres financiers à court terme, la gestion des capitaux et la croissance et la rentabilité à long terme. Le conseil est également conscient de l'importance de verser des dividendes aux actionnaires et de la nécessité de maintenir un équilibre entre les rendements courants, une structure du capital hautement cotée et la croissance à long terme.

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada vise à « rémunérer au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour les résultats qui sont fondés sur des objectifs annuels et pour la création de valeur à plus long terme pour les actionnaires. Le programme de rémunération s'aligne également sur nos normes de gestion du risque pour assurer un équilibre adéquat entre le risque et l'enrichissement. L'idée de longévité est au cœur de notre programme. Le conseil cherche à inciter et à récompenser les membres de la haute direction visés de TransCanada, et en fait tous les employés de TransCanada, pour l'excellence dont ils font preuve dans leur manière de choisir, de construire et/ou d'exploiter des infrastructures énergétiques : de façon rentable, il va de soi, mais également construites avec soin, exploitées selon les normes les plus élevées en matière de sécurité et dans l'optique d'offrir un service fiable et une valeur économique aux clients. Étant donné le grand nombre de considérations qui sous-tendent l'entreprise, le conseil est conscient que certains éléments importants de la rémunération des hauts dirigeants ne peuvent être pleinement mesurés au moyen de paramètres financiers. Par exemple, la façon dont la direction atteint les objectifs de la société en matière de sécurité et d'environnement est essentielle à la santé de l'entreprise, mais le fait que les objectifs ne puissent

OÙ TROUVER QUOI

> Lettre du comité des ressources humaines aux actionnaires	74
> Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants	78
Sommaire	78
Approche	85
Composantes	90
Rendement de l'entreprise	99
Païement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2013	102
Profils des hauts dirigeants	103
> Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2015	109
Tableau sommaire de la rémunération	109
Attributions en vertu d'un régime incitatif	112
Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	115
Prestations de retraite	116
Cessation d'emploi et changement de contrôle	117

être toujours exprimés en dollars n'en diminue pas la rigueur. En fait, le conseil a soutenu les efforts de la direction qui visaient à mettre en place une approche méthodique d'établissement des objectifs. La méthode d'évaluation du rendement des membres de la haute direction visés par rapport à ces objectifs est aussi rigoureuse. Le conseil passe beaucoup de temps à discuter des objectifs d'entreprise pour l'année à venir ainsi que des buts à atteindre sur plusieurs années. Il s'agit d'un processus interactif avec la direction. Le conseil estime que le fait de discuter activement de la façon dont les stratégies se traduisent en objectifs aide à promouvoir la clarté et la discipline au sein de l'organisation de même que la qualité de son engagement dans l'accomplissement de ses fonctions.

En termes de structure, le conseil chapeaute à la fois les régimes annuels et pluriannuels et ceux à base d'espèces et de titres de capitaux propres. Pour les membres de la haute direction visés, le conseil s'assure que la majeure partie de la rémunération des hauts dirigeants est liée à la valeur à plus long terme pour les actionnaires. Par exemple, environ 66 % de la rémunération attribuée à notre chef de la direction étaient liés au rendement total pour les actionnaires en 2015. En outre, les cadres supérieurs doivent détenir d'importantes participations dans TransCanada. En 2015, le conseil a modifié les exigences relatives à la propriété d'actions en augmentant le seuil minimal applicable au chef de la direction et a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire aux exigences par la propriété directe d'actions.

Rendement et rémunération en 2015

Le portefeuille diversifié de TransCanada composé d'actifs d'infrastructures énergétiques essentiels a généré un bénéfice et des flux de trésorerie solides en 2015. Le résultat comparable par action a crû de 2 % et les fonds provenant de l'exploitation ont augmenté de 6 % par rapport à 2014. Nous avons atteint nos objectifs généraux en matière de sécurité, qui sont ambitieux par rapport aux normes de l'industrie. Bien que notre demande de permis présidentiel pour notre projet de pipeline Keystone XL ait été refusée, nous avons quand même poursuivi l'avancement d'un vaste éventail de grands projets d'infrastructures et nous nous sommes assurés du point de vue commercial de nouveaux projets pipeliniers et énergétiques totalisant plus de 10 G\$.

Compte tenu de l'incidence financière notable du refus du permis pour le projet Keystone XL, le conseil a examiné soigneusement les répercussions sur la rémunération afin de s'assurer que les résultats concordent avec les répercussions subies par les actionnaires. Le conseil a remarqué que la valeur des attributions antérieures d'incitatifs à long terme s'était grandement détériorée du fait de la baisse du cours des actions qui est en partie imputable à l'échec de Keystone XL. En outre, le paiement des incitatifs annuels a été réduit pour tenir compte du refus du permis pour le projet Keystone XL.

Au final, le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,2 pour 2015, ce qui dépasse le niveau cible de rendement et reflète un solide rendement général quant aux objectifs financiers, opérationnels et en matière de sécurité et de croissance. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs pour tous les employés.

Le conseil a également approuvé un multiplicateur de rendement de 0,54 pour l'attribution d'UAID de 2013 dont les droits ont été acquis en 2015. Ce coefficient reflète un rendement total pour les actionnaires (RTA) relatif se situant au 27^e percentile du groupe de référence sur la période de trois ans.

Rémunération concurrentielle liée au rendement

Les programmes de TransCanada visent à attirer, à engager et à fidéliser les employés en leur offrant un niveau et un type de rémunération concurrentielle sur le marché. Afin de nous assurer que les employés sont récompensés selon des niveaux concurrentiels, la société utilise des groupes de référence pour évaluer les programmes de rémunération. Le conseil fait de même pour les hauts dirigeants.

Le comité examine chaque année le groupe de référence pour la rémunération avec son consultant indépendant et approuve l'inclusion de chacune des sociétés du groupe. En 2015, le comité a approuvé un nouveau groupe de référence pour la rémunération composé d'entreprises canadiennes et américaines hautement capitalistiques de taille comparable qui est utilisé pour établir la rémunération à verser à notre équipe de haute direction. Vous trouverez de plus amples renseignements sur notre groupe de référence pour la rémunération des membres de la haute direction visés aux pages 87 et 88.

Le conseil utilise également un groupe de référence distinct pour le rendement afin d'évaluer le résultat du RTA relatif pour le régime d'UAID. Le groupe de référence est composé de sociétés paires cotées en bourse qui représentent des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition aux secteurs nord-américains des pipelines, de l'énergie et des services publics. Chaque année, le conseil examine les paramètres et le groupe de référence pour le programme d'UAID et les approuve et, en 2015, le conseil a approuvé deux importantes modifications relativement à l'attribution d'UAID. Le paramètre du résultat par action a été ajouté et le rendement total pour les actionnaires a été mesuré par comparaison à deux groupes de référence : l'indice S&P/TSX 60 (qui représente nos concurrents pour les investissements d'actionnaires) et un groupe de sociétés pipelinaires et connexes (qui représente nos concurrents sur le plan commercial). Pour de plus amples renseignements, voir la page 94.

Processus décisionnel annuel

Le conseil entreprend un processus décisionnel complet dans le cadre duquel la direction, le comité des ressources humaines et tout le conseil reçoivent et analysent des données sur le marché, des commentaires du chef de la direction et des conseils provenant du consultant indépendant du comité.

Le conseil approuve les objectifs annuels de notre fiche de pointage d'entreprise afin de soutenir nos stratégies essentielles d'exploitation sécuritaire et efficace, de croissance et de création de valeur pour les actionnaires. Le conseil fixe également des objectifs de rendement annuel et établit des fiches de pointage par unité d'exploitation et fonction pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Le conseil approuve périodiquement les objectifs qui sous-tendent le rendement aux termes des régimes d'incitatifs pluriannuels et à mesure que ces régimes évoluent, il détermine si les objectifs approuvés ont été atteints.

À la fin de chaque année, le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité. Il fournit également une autoévaluation, que le comité examine. Toutes les décisions quant à la rémunération sont recommandées par le comité pour approbation par le conseil.

Le conseil et le comité ont mis au point un processus rigoureux d'établissement des objectifs et nous utilisons divers points de repère et diverses méthodes d'analyse pour mesurer le progrès accompli par rapport aux objectifs. Le conseil exerce également son pouvoir discrétionnaire d'ajuster les résultats calculés en faisant appel à son expérience et à son jugement d'affaires collectif et en gardant à l'esprit que l'efficacité des divers régimes est mieux garantie s'il utilise son pouvoir discrétionnaire avec parcimonie. En général, le conseil utilise son pouvoir discrétionnaire dans les types de situations qui suivent : lorsque les résultats commerciaux représentent des situations uniques échappant au contrôle de la direction et qu'ils devraient être exclus aux fins des calculs; lorsque la direction décide explicitement de ne pas atteindre un objectif en raison des autres répercussions défavorables éventuelles qui pourraient en résulter; lorsque des circonstances uniques ont une incidence sur une ou plusieurs sociétés du groupe de référence, ce qui se répercute sur le calcul des résultats comparatifs ou lorsque les résultats d'entreprise seront probablement atteints, mais à l'extérieur du délai prévu dans les objectifs adoptés.

Consultant indépendant

Le comité retient les services de Meridian Compensation Partners à titre de conseiller indépendant sur toutes les questions liées à la rémunération des hauts dirigeants. Dans le cadre de son mandat, le consultant fournit des conseils sur la rémunération des membres de la haute direction visés, la conception des régimes incitatifs, la gouvernance relative à la rémunération et la rémunération au rendement, assiste à toutes les réunions du comité et fournit sur demande des données, de l'analyse ou des avis sur les questions relatives à la rémunération.

Même si le comité est responsable en bout de ligne de prendre ses propres décisions et de formuler ses propres recommandations au conseil, le consultant apporte expertise, expérience, indépendance et objectivité aux délibérations du comité. Le comité rencontre fréquemment le consultant dans le cadre de séances à huis clos, ce qui assure que les discussions concernant la rémunération portent sur des questions de fond et sont sans contrainte. Le consultant partage librement ses opinions et est réceptif aux demandes de données et de renseignements du comité concernant les tendances en matière de rémunération et d'information à jour

concernant l'environnement réglementaire et légal dans ce domaine. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le consultant indépendant aux pages 63 à 64.

Conclusion

La rémunération des hauts dirigeants est une question importante pour nos actionnaires, et le conseil est extrêmement conscient de notre responsabilité de s'assurer que notre approche de la rémunération des hauts dirigeants soutient notre stratégie et s'aligne avec les intérêts de nos actionnaires. Le conseil et le comité savent également que nos décisions se doivent d'être logiques et compréhensibles pour nos employés, nos actionnaires et nos autres parties intéressées. La présente circulaire inclut à cette fin des renseignements très détaillés dans la rubrique Discussion et analyse portant sur la rémunération, qui débute à la page suivante. Par surcroît, nous répondons individuellement aux questions des actionnaires, recevons les commentaires des parties intéressées et continuons de réévaluer nos pratiques pour s'assurer que notre programme demeure adéquat.

Nous vous remercions de votre confiance continue en notre société et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions. Vous pouvez communiquer avec le comité ou le conseil par l'intermédiaire de la secrétaire, à l'adresse suivante : TransCanada Corporation, 450 1st Street, S.W., Calgary (Alberta) T2P 5H1.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

La présidente du comité des ressources humaines,

A handwritten signature in black ink, reading "Paula Rosput Reynolds".

Paula Rosput Reynolds

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, reading "S. Barry Jackson".

S. Barry Jackson

Discussion et analyse portant sur la rémunération des hauts dirigeants

SOMMAIRE

La Discussion et l'analyse portant sur la rémunération explique notre programme de rémunération des hauts dirigeants, notre rendement de 2015, l'évaluation du rendement faite par le comité des ressources humaines et le conseil et leurs décisions relatives à la rémunération pour nos membres de la haute direction visés :

- Russell K. Girling, président et chef de la direction
- Donald R. Marchand, vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances
- Alexander J. Pourbaix, chef de l'exploitation
- Karl Johansson, vice-président directeur et président, Gazoducs
- William Taylor, vice-président directeur et président, Énergie

Les membres de la haute direction visés et trois autres vice-présidents directeurs composent notre équipe de haute direction.

Résultats relatifs au rendement

Afin d'évaluer le rendement de l'entreprise pour 2015, le comité et le conseil se sont penchés sur un certain nombre de facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment la sécurité, le rendement financier, l'exécution de projets continus et d'opérations, le rendement d'exploitation et les progrès réalisés à l'égard d'importants projets en vue de la croissance.

La société a vécu une grande déception quant au refus du permis présidentiel pour le projet Keystone XL et à la charge de dépréciation hors trésorerie après impôt de 2,9 G\$ qui en a résulté. Le conseil a examiné attentivement l'incidence du projet Keystone XL d'une part sur le plan financier pour l'année en cours et d'autre part afin d'assurer la concordance entre la rémunération à long terme des employés et les répercussions pour les actionnaires. Pour le programme d'incitatifs à court terme de 2015, malgré les progrès réalisés dans bon nombre des grands projets de croissance de la société, la note attribuée aux grands projets dans la fiche de pointage d'entreprise a été fixée à zéro en raison de l'importance du projet Keystone XL, ce qui a eu pour effet de réduire le coefficient général de la société de 0,2. En outre, le conseil a fait remarquer que l'incidence de la charge de dépréciation et de la perte des bénéfices futurs découlant du projet Keystone XL se reflète dans le rendement du cours de nos actions, ce qui a eu des répercussions considérables sur la valeur de l'ensemble des attributions d'incitatifs à long terme en cours de nos employés.

Malgré ce revers, la société a obtenu de bons résultats en regard de ses objectifs annuels et est bien positionnée pour continuer à faire croître ses bénéfices et ses flux de trésorerie dans les années à venir.

Chez TransCanada, la sécurité est notre principale priorité. Nous avons atteint ou dépassé plusieurs de nos objectifs en matière de sécurité pour l'année, mais nous n'avons pas atteint certains autres en raison principalement d'incidents mineurs liés à des véhicules. Nos paramètres relatifs à l'intégrité des actifs, qui concernent la prévention des fuites et des ruptures de pipelines, ont dépassé l'ensemble des objectifs.

Notre résultat comparable par action s'est établi à 2,48 \$, en hausse de 2 % par rapport à 2014, mais légèrement en dessous de notre objectif pour l'année. Cette hausse représente principalement le résultat net de l'augmentation du bénéfice découlant de nos actifs existant, notamment le réseau de pipelines Keystone, les entreprises énergétiques des États-Unis et de l'Est et les pipelines de gaz naturel des États-Unis et du Mexique. Cette hausse a été contrebalancée en partie par la diminution des bénéfices des installations énergétiques de l'Ouest en raison de la baisse des prix et des volumes et par l'augmentation des intérêts. Les fonds provenant de l'exploitation ont connu une hausse semblable par rapport à 2014.

Outre nos résultats financiers, nous avons obtenu de nouveaux contrats et conclu des ententes incitatives qui accroîtront nos produits des activités ordinaires au cours des années à venir. Le règlement des sociétés de distribution locales à l'égard du réseau principal au Canada a été approuvé, ce qui permettra au réseau principal de constater des bénéfices incitatifs à l'avenir. Nous nous sommes assurés de nouveaux produits des activités ordinaires à long terme sur le réseau Keystone et avons obtenu une nouvelle capacité hivernale de pointe

garantie à long terme à la centrale électrique de Bécancour. L'initiative de transformation des activités entreprise en 2015, qui entraînera une baisse durable des coûts, aura également un effet bénéfique sur les bénéfices futurs.

Nous avons continué à faire avancer notre liste de projets de développement et avons réalisé des progrès considérables sur plusieurs plans au cours de l'année. L'ONÉ a approuvé le projet de canalisation principale North Montney de 1,7 G\$ sur le réseau de NGTL. La construction demeure assujettie à une décision d'investissement définitive favorable à l'égard du projet de GNL de Pacific Northwest. L'ONÉ a également approuvé le projet de pipeline de raccordement Kings North, qui accroîtra la capacité de transport de gaz dans la région du Grand Toronto et qui offrira aux expéditeurs la souplesse nécessaire pour recevoir l'offre croissante de gaz du bassin de Marcellus provenant du nord-est des États-Unis.

Nous avons réalisé d'importants progrès dans la construction de nos projets régionaux en Alberta et de nos réseaux de pipelines Grand Rapids et Northern Courier.

Au cours de l'année, nous avons déposé auprès de l'ONÉ une modification de la demande existante relative à Énergie Est qui rajuste le tracé proposé, la portée et le coût en capital du projet. De plus, nous avons commencé la construction de la centrale électrique alimentée au gaz naturel de 900 MW à Napanee.

Nous nous sommes assurés de nouveaux projets totalisant plus de 10 G\$, dont le plus important est l'entente de prolongation de la durée de vie utile de l'installation Bruce Power jusqu'en 2064 et l'acquisition d'une participation supplémentaire dans cette installation. Les autres projets comprennent le pipeline Tuxpan-Tula au Mexique, l'agrandissement du réseau de NGTL, la mise à niveau du réseau principal d'ANR et le latéral de Grand Rapids. Nous avons également acquis la centrale électrique Ironwood.

Nous nous employons à concrétiser des occasions de croissance à court terme totalisant 13 G\$ qui devraient entrer en service d'ici 2018. À court terme et à long terme, nous faisons avancer des projets de grande envergure assurés du point de vue commercial totalisant 45 G\$ et diverses autres initiatives qui créeront beaucoup de valeur pour les actionnaires.

Afin de financer nos activités de croissance, en 2015, nous avons réuni des capitaux empruntés et subordonnés de plus de 6 G\$ à des taux très avantageux tout en gérant prudemment notre structure du capital et en préservant nos notes de solvabilité solides.

Nous fixons des objectifs ambitieux chaque année. En 2015, la plupart des objectifs que nous avons fixés au début de l'année ont été atteints ou dépassés. Bien que notre rendement total pour les actionnaires pour l'année ait été négatif, nous avons bien performé par rapport à d'autres sociétés du secteur des infrastructures énergétiques.

Vous en apprendrez davantage sur le rendement de 2015 à partir de la page 99.

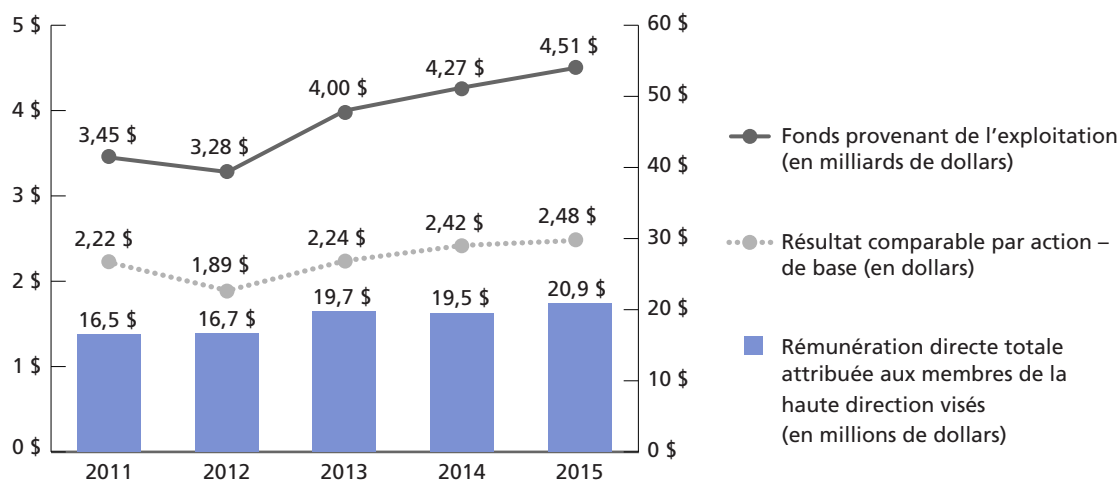
Faits saillants relatifs à la rémunération

Le comité des ressources humaines et le conseil ont pris les décisions suivantes relatives à la rémunération des hauts dirigeants en 2016 :

- Aucun de nos membres de la haute direction visés n'a reçu d'augmentation de son salaire de base. Cette décision suit les tendances actuelles sur le marché.
- Compte tenu des résultats concernant le rendement et de leurs pondérations relatives, le rendement de l'entreprise global en 2015 a été jugé supérieur à la cible et un coefficient de la société de 1,2 a été attribué. Le coefficient de la société est utilisé dans le calcul des attributions d'incitatifs à court terme pour tous les employés, y compris nos membres de la haute direction visés.
- Le conseil a approuvé un multiplicateur du rendement de 0,54 pour l'attribution de 2013, ce qui reflète un RTA relatif se situant au 27^e percentile du groupe de référence. Le multiplicateur du rendement, combiné à la variation du cours, qui est passé de 46,98 \$ à 44,90 \$, et au réinvestissement des dividendes, donne lieu à un paiement correspondant à 58 % de la valeur initiale de l'attribution.
- Pour l'attribution d'UAID de 2016, le conseil a approuvé des cibles sur trois ans pour le bénéfice par action et le RTA relatif.
- Le conseil a recommandé des modifications du régime d'options d'achat d'actions, dont une augmentation du nombre d'actions réservées aux fins d'émission pour permettre l'attribution d'options au cours des trois prochaines années, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Rémunération par rapport au rendement financier

Le graphique ci-dessous compare nos principaux résultats financiers pour les cinq derniers exercices à la rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés pour la même période. La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'incitatifs à court terme (payée au premier trimestre suivant l'année de rendement) et la valeur d'attribution des UAID et des options d'achat d'actions.



Le tableau ci-dessous montre la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés en pourcentage de notre résultat comparable pour les cinq derniers exercices :

	2011	2012	2013	2014	2015
Rémunération directe totale attribuée aux membres de la haute direction visés (en pourcentage du résultat comparable)	1,1 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %	1,2 %

Notes

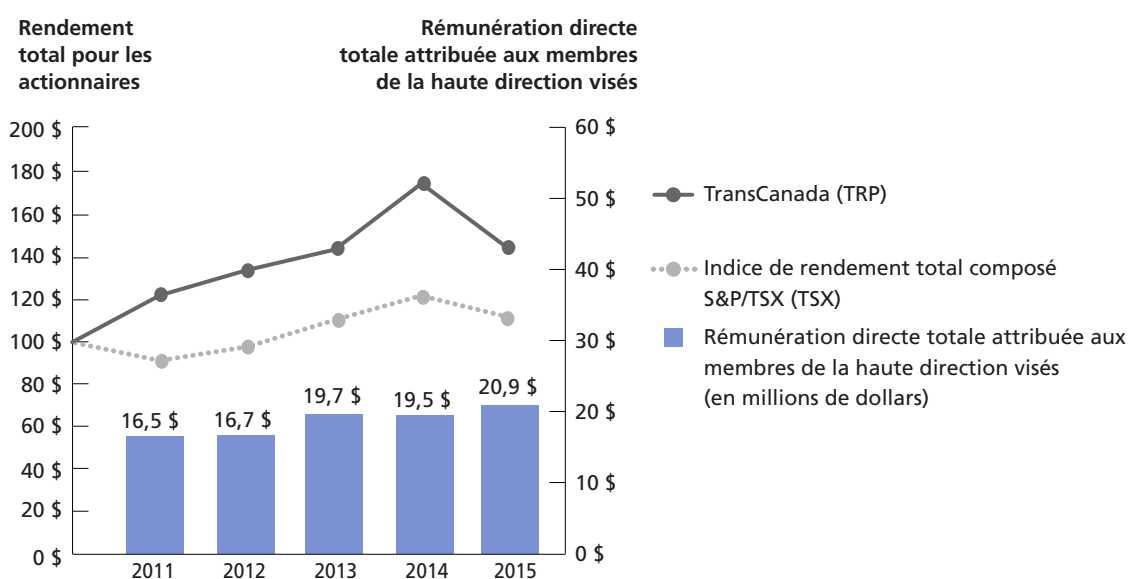
- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence.
- Les **fonds provenant de l'exploitation**, le **résultat comparable par action** et le **résultat comparable** sont des mesures non conformes aux PCGR qui n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**Annexe B** pour de plus amples renseignements).

Rémunération par rapport au rendement total pour les actionnaires

Notre RTA, soit le changement de valeur des actions de TransCanada plus le réinvestissement des dividendes, a suivi favorablement l'indice du rendement total composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices, fournissant un rendement annuel composé de 7,6 % comparativement à 2,3 % pour l'indice.

Le graphique ci-dessous illustre le RTA, en présumant un investissement initial de 100 \$ dans les actions de TransCanada le 31 décembre 2010, et le compare au rendement de l'indice de rendement total composé S&P/TSX et à la tendance de la rémunération directe totale attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours de la même période.

Le RTA n'est qu'une des mesures du rendement dont le conseil tient compte lorsqu'il évalue le rendement et qu'il établit la rémunération de nos membres de la haute direction visés. Nous ne nous attendons donc pas nécessairement à ce qu'il y ait une corrélation directe entre le RTA et la rémunération directe totale attribuée au cours d'une période donnée. De plus, la valeur réalisée de la rémunération à long terme attribuée au cours d'une année donnée n'est pas garantie. Une partie de celle-ci est fondée sur les capitaux propres et sa valeur est directement touchée par les variations du cours de nos actions.



Au 31 déc.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Rendement annuel composé
TRP	100,00 \$	122,17 \$	134,21 \$	143,90 \$	175,51 \$	144,52 \$	7,6 %
TSX	100,00 \$	91,29 \$	97,85 \$	110,56 \$	122,23 \$	112,06 \$	2,3 %

Note

- L'augmentation de la **rémunération directe totale** attribuée aux membres de la haute direction visés de 2012 à 2013 est attribuable aux ajustements apportés aux salaires de base afin de refléter la progression de certains membres de la haute direction visés, aux attributions d'incitatifs à court terme supérieures en raison du fort rendement de l'entreprise et aux augmentations des incitatifs à long terme effectuées pour que ceux-ci s'alignent plus étroitement avec les niveaux médians du groupe de référence.

Modifications du programme

Le conseil a approuvé des modifications du programme de rémunération des hauts dirigeants, qui entraînent en vigueur en 2015 :

- Adoption d'un nouveau groupe de référence pour la rémunération des membres de la haute direction visés afin de mieux représenter ce qui suit :
 - la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
 - un échantillon plus vaste qui réduit la volatilité éventuelle des données
 - la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
 - le marché élargi dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des dirigeants talentueux.
- Simplification de l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant les fourchettes et en fixant des niveaux d'attributions cibles précis pour chaque membre de la haute direction visé en fonction de la médiane du marché ainsi que du rendement individuel du haut dirigeant et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada.
- Pour le régime d'UAID, adoption d'une formule à trois volets selon laquelle l'acquisition est fondée à hauteur de 50 % sur le résultat par action, à hauteur de 25 % sur le RTA relatif de TransCanada par rapport à un groupe de référence de divers secteurs révisé et à hauteur de 25 % sur le RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60. Pour l'attribution d'UAID de 2016, plafonnement du multiplicateur du résultat comparable par action cumulatifs à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %.
- Ajustement des conditions d'acquisition des attributions d'UAID en éliminant le paiement minimal de 50 % de façon à exclure toute garantie d'acquisition, mais en augmentant le paiement maximal à 200 % afin de récompenser les hauts dirigeants pour le rendement exceptionnel.
- Modification des dispositions des régimes d'UAID et d'options d'achat d'actions afin d'uniformiser ce qui suit :
 - la définition d'un changement de contrôle
 - les dispositions relatives à l'acquisition des attributions en cours en cas de cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle.
- Augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées de quatre à cinq fois le salaire de base, et décision selon laquelle tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs propres exigences par la propriété directe d'actions.
- Adoption d'une politique de remboursement de la rémunération incitative (ou « politique de récupération »).

Les modifications susmentionnées ont été mises en oeuvre après un examen approfondi de la finalité de notre programme, à savoir accorder aux hauts dirigeants un important incitatif pour qu'ils créent de la valeur à long terme pour les actionnaires au moyen d'une plus-value des actions. Compte tenu du contexte difficile dans lequel TransCanada évolue, le conseil estime qu'il était justifié d'accorder un incitatif supplémentaire pour la création de valeur à long terme et que ces modifications harmonisent davantage notre programme avec ceux de nos pairs. Le comité a examiné des données sur le marché et le rendement et des résultats modélisés afin de s'assurer que les modifications apportées au programme permettraient d'accorder cet incitatif.

L'inclusion du résultat par action comme mesure dans le régime d'UAID fournit un indicateur clair aux hauts dirigeants et insiste sur l'importance d'augmenter le bénéfice pour soutenir la valeur de nos actions et notre dividende. La mesure supplémentaire assure un équilibre entre les mesures de rendement relatives et absolues. Afin de garantir que les fonds sont suffisants pour maintenir et augmenter notre dividende, pour l'attribution de 2016, le multiplicateur du résultat comparable par action cumulatifs sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %. Le groupe de référence pour le rendement a été modifié pour inclure un ensemble de sociétés paires dont les activités sont plus semblables à celles de TransCanada que celles du groupe antérieur. Le nouveau groupe comprend des sociétés dont les activités sont moins volatiles et moins sensibles au cycle des matières premières. En outre, la comparaison du RTA par rapport à l'indice S&P/TSX 60 compense la volatilité potentielle du plus petit groupe de référence pour le rendement et reflète la dynamique du rendement des grandes sociétés canadiennes auxquelles TransCanada livre concurrence dans la recherche de capitaux.

De plus, le conseil a approuvé les modifications suivantes avec prise d'effet en 2016 :

- Augmentation du nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions pour permettre l'attribution d'options au cours des trois prochaines années, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Le conseil estime que ces modifications permettent d'obtenir l'assurance que notre programme de rémunération des hauts dirigeants continue d'atteindre nos principaux objectifs en matière de rémunération qui sont exposés dans la prochaine section.

APPROCHE

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de TransCanada est conçu de façon à atteindre quatre objectifs principaux :

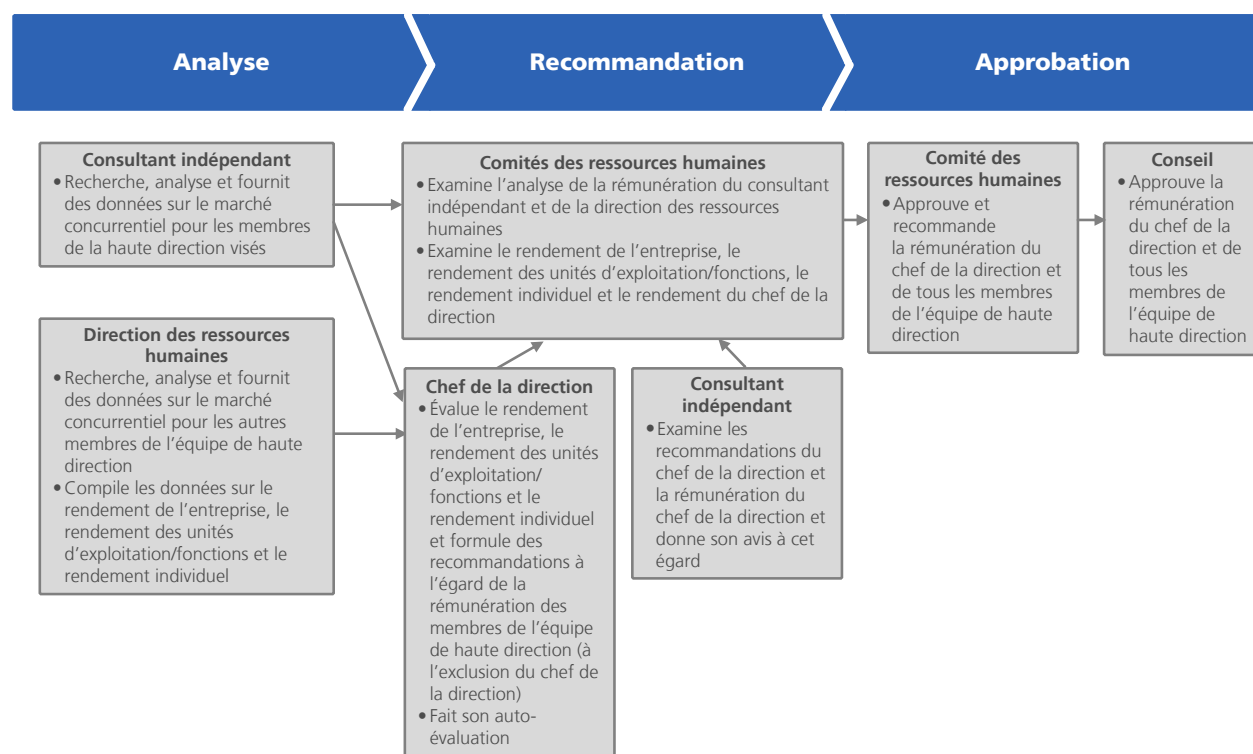
- fournir une rémunération qui « rémunère au rendement » en récompensant les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et l'exécution de notre stratégie globale
- offrir des niveaux et des types de rémunération qui font concurrence au marché
- harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux de nos diverses parties intéressées
- attirer, engager et fidéliser nos hauts dirigeants.

La rémunération est aussi axée sur nos processus de gestion du risque afin de garantir un équilibre approprié entre le risque et les avantages. Voir les pages 61 à 62 pour de plus amples renseignements.

Processus de prise de décision

Nous suivons un processus de prise de décision détaillé qui fait intervenir la direction, le comité des ressources humaines et le conseil et prend en compte des données du marché, les commentaires du chef de la direction et des conseils du consultant indépendant du comité.

Le conseil prend toutes les décisions touchant la rémunération des hauts dirigeants en se fondant sur les recommandations du comité.



Analyse de la rémunération

Évaluation du marché

Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes et d'autres renseignements au comité et au conseil. Ce processus comprend l'évaluation comparative de la rémunération des hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés (voir *Évaluation comparative* aux pages 87 et 88).

Le comité et le conseil examinent la rémunération par rapport à celle d'autres hauts dirigeants, la portée et le caractère critique du poste occupé de même que l'expérience lorsqu'ils établissent les niveaux de rémunération.

Établissement d'objectifs de rendement

Le conseil approuve des objectifs annuels pour l'entreprise afin de soutenir nos stratégies fondamentales visant une exploitation sécuritaire et efficace, l'atteinte de la croissance et la création de valeur pour les actionnaires. Notre fiche de pointage pour le rendement de l'entreprise intègre ces objectifs, y compris une combinaison de mesures financières, d'exploitation, de sécurité et de croissance, qui sont pondérées et approuvées par le conseil.

Le conseil établit des objectifs de rendement et des pondérations relatives annuels pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction visés. Les objectifs de rendement du chef de la direction figurent dans la fiche de pointage de l'entreprise. Les objectifs de rendement pour les autres membres de la haute direction visés comprennent la fiche de pointage de l'entreprise, les fiches de pointage des unités d'exploitation et fonctions harmonisés à leurs rôles ainsi que les secteurs et les priorités de rendement personnel clé pour l'année.

Recommandation

Le comité et le conseil évaluent le rendement de la Société et du chef de la direction.

Le chef de la direction évalue le rendement des personnes qui relèvent directement de lui, notamment les autres membres de la haute direction visés, obtient les commentaires du conseil sur le rendement des hauts dirigeants et fait des recommandations relatives à la rémunération au comité.

Le comité recommande au conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le comité demande des conseils à son consultant indépendant et à ses autres conseillers, mais il lui incombe de prendre ses propres décisions et de faire ses propres recommandations au conseil.

Le comité fonde ses recommandations sur la période de rendement pertinente. Même s'il examine les données historiques concernant la valeur des attributions antérieures, il n'apporte pas d'ajustements aux mesures relatives au rendement portant sur le nombre, la durée ou la valeur actuelle de toute rémunération en cours attribuée antérieurement ou sur des gains qu'un haut dirigeant peut avoir réalisés au cours d'années antérieures. De même, le comité ne tient pas compte de la valeur des attributions d'incitatifs à long terme qu'il effectue au cours d'une année donnée pour compenser les rendements inférieurs aux attentes des attributions effectuées au cours d'années antérieures. Selon le comité, le fait de réduire ou de limiter les attributions fondées sur des gains antérieurs pourrait amoindrir l'intégrité du cadre de travail fondé sur le rendement ou miner les incitatifs qui sont accordés aux hauts dirigeants afin de les encourager à donner un rendement solide.

Approbation

Le conseil examine les recommandations du comité et approuve toutes les décisions relatives à la rémunération des hauts dirigeants.

Évaluation comparative

Nous évaluons la rémunération de nos hauts dirigeants par rapport à un groupe de référence de sociétés afin de demeurer concurrentiels par rapport au marché. Chaque année, le comité examine les sociétés avec son consultant indépendant, fait les ajustements qu'il juge appropriés et approuve le groupe de référence.

Pour 2015, le comité a adopté un nouveau groupe de référence pour les membres de la haute direction visés afin de mieux représenter ce qui suit :

- la taille de TransCanada par rapport aux sociétés du groupe de référence
- un échantillon plus vaste qui réduit la volatilité éventuelle des données
- la portée des activités commerciales nord-américaines de TransCanada
- le marché élargi dans lequel TransCanada rivalise pour recruter des hauts dirigeants talentueux.

Notre groupe de référence en 2015 pour nos membres de la haute direction visés est composé des sociétés suivantes :

Groupe de référence pour les membres de la haute direction visés

American Electric Power Co.	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Kinder Morgan Inc.
Canadian Natural Resources Ltd.	NextEra Energy Inc.
Cenovus Energy Inc.	Occidental Petroleum Corporation
Dominion Resources Inc.	Pacific Gas & Electric Company
Enbridge Inc.	Southern Company
Encana Corporation	Spectra Energy Corp.
Exelon Corporation	Suncor Énergie Inc.
Fortis Inc.	Société d'énergie Talisman Inc.
Hess Corporation	Ressources Teck Limitée
Husky Energy Inc.	Williams Companies Inc.

Nous évaluons de façon comparative chaque poste de membre de la haute direction visé par rapport à un poste semblable dans le groupe de référence. Nous reconnaissons que même si nous utilisons un groupe de référence relativement grand, les résultats peuvent être influencés par des modifications des données sur le marché sous-jacentes. C'est pourquoi nous exerçons notre jugement dans l'interprétation des données et sommes guidés par notre consultant indépendant en la matière. Les données du marché concurrentiel sur le groupe de référence donnent un point de référence initial pour déterminer la rémunération des hauts dirigeants.

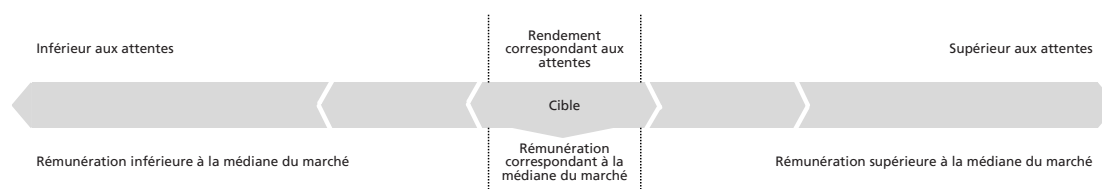
Profils	TransCanada	Groupe de référence	
		Médiane	75 ^e percentile
Au 31 décembre 2014			
Actifs	58,5 G\$	57,9 G\$	71,2 G\$
Produits des activités ordinaires	10,2 G\$	18,8 G\$	21,1 G\$
Capitalisation boursière au 31 décembre 2015 (cours de clôture mensuel des actions × actions en circulation pour le dernier trimestre)	32,0 G\$	33,3 G\$	51,5 G\$
Employés	5 971	10 200	14 400

Note

- Les renseignements sur le **groupe de référence** reflètent des données de 2014, sauf indication contraire, car ce sont les renseignements les plus à jour disponibles. À des fins de comparabilité, les renseignements sur **TransCanada** reflètent également des données de 2014.

Pour 2016, le comité n'a apporté que des rajustements mineurs au groupe de référence. Société d'énergie Talisman Inc. a été retirée car elle n'est plus une société ouverte et Hess Corp. a été retirée afin de maintenir la pondération égale entre les sociétés canadiennes et américaines.

La rémunération directe totale est généralement établie dans une fourchette concurrentielle par rapport à la médiane du marché :



Voir **Composantes** à la page 90 pour de plus amples renseignements sur la rémunération directe totale.

Harmonisation des intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires

Nous avons des exigences relatives à la propriété d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et de nos actionnaires. Les exigences minimales sont importantes et varient selon le niveau du haut dirigeant. Les exigences relatives à la propriété s'établissent comme suit :

Niveau du haut dirigeant	Propriété requise (multiple du salaire de base)
Chef de la direction	5x
Vice-présidents directeurs	2x
Vice-présidents principaux	1x

Avec prise d'effet en 2015, le conseil a approuvé une augmentation des exigences relatives à la propriété d'actions pour le chef de la direction, qui sont passées à cinq fois le salaire de base, et a décidé que tous les hauts dirigeants doivent satisfaire à leurs exigences uniquement par la propriété directe d'actions de TransCanada ou de parts de TC PipeLines, LP. Auparavant, jusqu'à 50 % de la propriété requise pouvait être détenue sous forme d'UAID non acquises.

Les hauts dirigeants ont cinq ans pour satisfaire aux exigences. Les hauts dirigeants, y compris le chef de la direction, doivent « acheter et conserver » 50 % de toutes les options d'achat d'actions qu'ils exercent jusqu'à ce qu'ils satisfassent à leur exigence relative à la propriété d'actions.

Le comité examine les niveaux de propriété d'actions de chaque haut dirigeant chaque année. Il peut exercer son pouvoir discrétionnaire lorsqu'il évalue la conformité si les niveaux de propriété tombent sous le minimum à cause de fluctuations du cours des actions.

Tous les membres de la haute direction visés satisfaisaient à leurs exigences relatives à la propriété d'actions en 2015, à l'exception de MM. Marchand et Taylor, qui ont jusqu'à la fin de 2020 pour remplacer la valeur qu'ils pouvaient auparavant détenir sous forme d'UAID non acquises.

Voir *Profils des hauts dirigeants* à partir de la page 104 pour connaître les niveaux actuels de propriété d'actions.

COMPOSANTES

La rémunération directe totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable. Le salaire de base est la seule forme de rémunération fixe. La rémunération variable comprend nos régimes incitatifs à court et à long terme.

Élément	Forme	Période de rendement	Objectif
salaire de base (fixe)	espèces	un an	- fournit une rémunération de base proportionnée au poste - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à court terme (variable)	espèces	un an	- motive les hauts dirigeants à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels - récompense les hauts dirigeants pour leur contribution relative à TransCanada - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
incitatif à long terme (variable)	UAID	- durée de trois ans - acquisition à la fin de la durée - attributions soumises à un multiplicateur du rendement fondé sur des cibles préétablies	- motive les hauts dirigeants à atteindre les objectifs commerciaux à moyen terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants et des actionnaires - attire et fidélise les hauts dirigeants
	options d'achat d'actions	- durée de sept ans - acquisition d'un tiers chaque année à compter du premier anniversaire de la date d'attribution	- motive les hauts dirigeants à atteindre des objectifs commerciaux durables à long terme - harmonise les intérêts des hauts dirigeants - attire et fidélise les hauts dirigeants

Nous offrons aussi une rémunération indirecte qui comprend des prestations de retraite, d'autres avantages et des avantages accessoires. Pour de plus amples renseignements, voir les pages 97 et 98.

Rémunération fixe

Salaire de base

Les salaires de base pour les postes de hauts dirigeants sont alignés, en règle générale, sur une fourchette concurrentielle de niveaux de salaire de base médians de notre groupe de référence. Le consultant indépendant du comité analyse et fournit des données du marché pertinentes au comité et au conseil.

Les augmentations du salaire de base pour les membres de la haute direction visés sont fondés sur leur rendement, les données du marché concurrentiel, leur expérience dans leurs fonctions, la portée du poste qu'ils occupent et la rémunération comparativement aux autres hauts dirigeants de TransCanada. Les rajustements du salaire de base prennent généralement effet le 1^{er} mars.

Pour 2016, aucune augmentation du salaire de base n'a été accordée, compte tenu de la conjoncture du marché.

Rémunération variable ou à risque

La rémunération variable représente une partie importante de la rémunération des hauts dirigeants et augmente avec son niveau.

Les données du marché servent à établir des incitatifs à court terme cibles pour chaque rôle de haut dirigeant. Les attributions cibles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et sont établies par rapport aux niveaux du marché médians dans notre groupe de référence. Bien que les cibles soient examinées annuellement par rapport aux données du marché concurrentiel, elles ne devraient pas changer d'une année à l'autre à moins que le rôle change ou soit réévalué en fonction des conditions du marché.

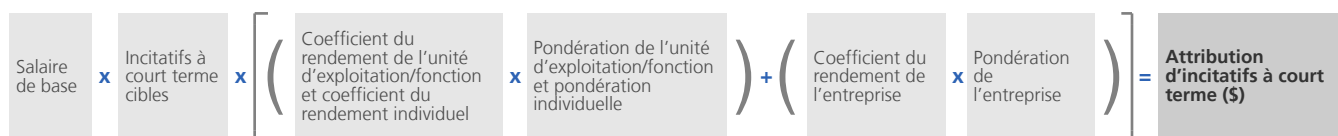
À compter de 2015, le conseil a simplifié l'approche utilisée pour établir les attributions d'incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en éliminant les fourchettes et en fixant des niveaux d'attributions cibles précis pour chaque membre de la haute direction visé en fonction des données de la médiane du marché ainsi que du rendement individuel du haut dirigeant et de sa contribution éventuelle au succès futur de TransCanada.

Incitatifs à court terme

Le régime d'incitatifs à court terme vise à attirer et à fidéliser des hauts dirigeants et à les motiver à atteindre les principaux objectifs commerciaux annuels. Il récompense les hauts dirigeants pour leurs contributions relatives à TransCanada et harmonise les intérêts des hauts dirigeants et ceux des actionnaires.

Des attributions en espèces annuelles sont faites à nos membres de la haute direction visés calculés d'après une formule qui tient compte des éléments suivants :

- le salaire de base et la cible des incitatifs à court terme, exprimée en pourcentage du salaire de base, pour chaque rôle;
- le rendement par rapport aux objectifs par unité d'exploitation/fonction et aux objectifs individuels, exprimés sous la forme d'un coefficient du rendement individuel déterminé pour chaque membre de la haute direction visé;
- le rendement par rapport aux objectifs de rendement de l'entreprise, exprimés comme étant le coefficient de la Société.



Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de l'incitatif à court terme cible en fonction du niveau du rendement de l'entreprise et du rendement de l'unité d'exploitation ou de la fonction ou du rendement individuel. Les attributions correspondront généralement à 50 % de la cible si le rendement correspond à des normes seuils, à 100 % pour le rendement cible et à 200 % de la cible pour un rendement exceptionnel par rapport à des normes préétablies. Il n'y a pas de paiement si le rendement global est inférieur au seuil.

Les facteurs de l'entreprise et les facteurs de l'unité d'exploitation ou de la fonction et les facteurs individuels sont pondérés pour chaque haut dirigeant, puis additionnés pour calculer l'attribution globale. Le conseil peut ajuster à son gré, à la hausse ou à la baisse, les attributions d'incitatifs à court terme calculées pour tenir compte d'autres facteurs lorsqu'il le juge à propos. Les attributions d'incitatifs à court terme sont versées en un paiement en espèces forfaitaire au cours du mois de mars qui suit l'année de rendement.

Les attributions pour 2015 sont fondées sur les niveaux cibles et les pondérations du rendement suivants. À compter de 2016, les pondérations du rendement ont été modifiées pour tenir compte de changements opérationnels comme suit :

		Pondération du rendement				
		2015		2016		
		Entreprise	Unité d'exploitation/ fonction et individuel	Entreprise	Unité d'exploitation	Individuel
Incentif à court terme cible (% du salaire de base)						
Président et chef de la direction (Russell K. Girling)	100 %	100 %	–	100 %	–	–
Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances (Donald R. Marchand)	65 %	50 %	50 %	60 %	–	40 %
Chef de l'exploitation (Alexander J. Pourbaix)	75 %	50 %	50 %	80 %	–	20 %
Vice-président directeur et président, Gazoducs (Karl Johansson)	65 %	50 %	50 %	40 %	40 %	20 %
Vice-président directeur et président, Énergie (William C. Taylor)	65 %	50 %	50 %	40 %	40 %	20 %

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, l'incitatif annuel cible de M. Pourbaix a été augmenté à 80 %.

Incitatifs à long terme

Chaque année, le comité et le conseil attribuent des incitatifs à long terme aux membres de la haute direction visés en fonction des niveaux médians du marché.

L'attribution d'incitatifs à long terme à notre équipe de haute direction est de 50 % pour les UAID et de 50 % pour les options d'achat d'actions.

Unités d'actions à l'intention des dirigeants

Il s'agit d'unités d'actions théoriques attribuées aux termes du régime d'UAID. Les UAID accumulent des équivalents de dividendes et sont acquises le 31 décembre à la fin de la période de rendement de trois ans. Le paiement dépend de notre rendement par rapport à des cibles établies au début de la période.

Les attributions d'UAID sont versées en un versement en espèces forfaitaire au cours du premier trimestre qui suit la fin de la période de rendement.

Nombre d'UAID acquises	x	Cours d'évaluation à la date d'acquisition	x	Multiplicateur du rendement	=	Paiement d'UAID (\$)
------------------------	---	--	---	-----------------------------	---	----------------------

Notes

- Le **nombre d'UAID acquises** est le nombre d'UAID attribué initialement, majoré des UAID gagnées à titre d'équivalents de dividendes au cours de la période de rendement de trois ans.
- Le **cours d'évaluation à la date d'acquisition** est le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition et incluant celle-ci (le 31 décembre).

Attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2016

Le comité et le conseil ont approuvé une attribution d'UAID pour 2016 comme suit :

Mesure du rendement	Pondération	Période de mesure
RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60	25 %	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018
RTA relatif par rapport au groupe de référence pour le régime d'UAID	25 %	
Résultat comparable par action	50 %	

Le multiplicateur du **résultat comparable par action** cumulatif sera plafonné à 1,0 si le ratio des dividendes par action cumulatifs par rapport aux fonds provenant de l'exploitation par action cumulatifs pour la période de trois ans est supérieur à 50 %.

Nous avons deux groupes de référence pour l'évaluation du RTA relatif. Le premier est l'indice S&P/TSX 60, groupe de sociétés paires cotées en bourse qui représentent des concurrents pour les investissements d'actionnaires. Le second est composé de concurrents particuliers sur le plan commercial.

Groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2016

AltaGas Ltd.	Enbridge Inc.	Pembina Pipeline Corp.
Canadian Utilities Ltd.	Enterprise Products Partners L.P.	Sempra Energy
CenterPoint Energy Inc.	Fortis Inc.	Spectra Energy Corp.
Dominion Resources Inc.	Inter Pipeline Ltd.	Veresen Inc.
Emera Inc.	Kinder Morgan Inc.	Williams Companies Inc.

Attributions d'unités d'actions à l'intention des dirigeants pour 2013

Pour l'attribution d'UAID de 2013, le multiplicateur du rendement a été établi conformément aux lignes directrices indiquées dans le tableau ci-dessous. Le **RTA relatif** est calculé au moyen du cours des actions moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la fin de la période de rendement de trois ans.

Si le RTA relatif de TransCanada se situe	Le multiplicateur du rendement est le suivant
Au 25 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID ou en dessous (seuil)	0,50
Au 50 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID (cible)	1,00
Au 75 ^e percentile du groupe de référence pour les UAID ou au-dessus (maximum)	1,50

Nous calculons le multiplicateur du rendement au moyen d'une interpolation linéaire si le rendement se situe entre :

- le seuil et la cible ou
- la cible et le maximum

Pour de plus amples renseignements sur le paiement d'UAID, voir la rubrique **Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2013** aux pages 102 et 103.

Options d'achat d'actions

Les actionnaires ont approuvé pour la première fois notre régime d'options d'achat d'actions en 1995 et la version la plus récente du régime a été approuvée pour la dernière fois par les actionnaires en 2013 lorsque le nombre d'actions réservées aux fins d'émission a été augmenté de 10 000 000. Le régime est administré par le comité des ressources humaines, qui est composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le nombre total d'actions qui peuvent être réservées à des fins d'émission à des initiés, ou émises à des initiés à tout moment et au cours d'une période d'un an, aux termes de nos mécanismes de rémunération en titres (au sens du **Guide à l'intention des sociétés de la TSX**), est limité à 10 % ou moins de nos actions émises et en circulation. Les administrateurs non membres de la direction ne sont pas autorisés à participer au régime.

Acquisition

Les options d'achat d'actions s'acquièrent à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et ont une durée de sept ans.

Les hauts dirigeants ne peuvent négocier les actions de TransCanada qu'au cours de quatre périodes (appelées **périodes de négociation permise**) qui sont désignées chaque année. Les périodes de négociation permise se rapportent à l'établissement et à la publication des rapports financiers trimestriels et annuels. Si la date

d'expiration d'une option d'achat d'actions ne tombe pas pendant une période de négociation permise ou tombe dans les cinq premiers jours d'une période de négociation permise, elle est reportée au 10^e jour ouvrable de la période suivante. Des prolongations similaires s'appliquent si une interdiction de négociation est imposée pendant l'une des quatre périodes de négociation permise et que des options d'achat d'actions expirent pendant l'interdiction de négociation.

Prix d'exercice

Le prix d'exercice d'une option correspond au cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le dernier jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les porteurs d'options ne sont avantagés que si la valeur marchande de nos actions dépasse le prix d'exercice au moment où ils exercent les options. Nous n'accordons pas d'aide financière aux participants au régime relativement à l'exercice d'options.

Rajustements

Le nombre d'actions visées par une option sera ajusté aux termes du régime au moment de l'exercice de l'option si avant l'exercice :

- les actions sont regroupées, divisées, converties, échangées, recatégorisées ou substituées de quelque façon que ce soit, ou
- un dividende en actions qui ne remplace pas un dividende en espèces dans le cours normal des activités est versé sur les actions.

Précisions sur le régime d'options d'achat d'actions

Les options ne peuvent être transférées ni cédées à une autre personne. Un représentant personnel peut exercer les options pour le compte du porteur s'il décède ou s'il est frappé d'incapacité.

Le comité a le pouvoir de suspendre ou de résilier le régime à tout moment sans l'approbation des actionnaires. La direction n'a pas ce droit et elle ne peut modifier le régime. Le comité peut recommander au conseil en vue de son approbation certaines modifications au régime ou à une attribution d'options d'achat d'actions sans l'approbation des actionnaires afin :

- de clarifier un élément;
- de corriger une erreur ou une omission;
- de changer la date d'acquisition d'une attribution existante;
- de changer la date d'expiration d'une option en cours pour une date antérieure.

Le comité ne peut apporter de modifications au régime si celles-ci nuisent aux droits des porteurs rattachés à des options attribuées antérieurement sans leur consentement.

Le régime prévoit que certaines modifications doivent être approuvées par les actionnaires, notamment :

- l'augmentation du nombre d'actions disponibles à des fins d'émission aux termes du régime;
- l'abaissement du prix d'exercice d'une option attribuée antérieurement;
- l'annulation et la réémission d'une option;
- l'autorisation de transférer ou de céder des options autrement qu'à des fins de règlement de succession usuelles;
- la modification des catégories de particuliers autorisés à participer au régime;
- l'octroi d'aide financière à un participant relativement à l'exercice d'options;
- le report de la date d'expiration d'une option.

Comme il est indiqué à la rubrique **Ordre du jour de l'assemblée**, nous proposons de modifier notre régime afin d'exiger l'approbation des actionnaires à l'égard de toute modification des types de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Le comité et le conseil ont modifié le régime d'options d'achat d'actions en février 2015 afin de permettre l'acquisition immédiate des options d'achat d'actions détenues par les hauts dirigeants qui ont conclu un contrat d'emploi des hauts dirigeants avec TransCanada advenant leur cessation d'emploi sans motif valable ou leur congédiement déguisé dans les deux années suivant un changement de contrôle (la « double condition »). L'acquisition des options d'achat d'actions à la suite d'un changement de contrôle était auparavant traitée dans les contrats d'emploi des hauts dirigeants. Les dispositions d'acquisition anticipée dans le régime d'options d'achat d'actions nous permettront de nous adapter à l'évolution des meilleures pratiques de gouvernance.

Nous avons également apporté certaines modifications d'ordre administratif au régime en 2015 et en 2016. Aucune de ces modifications ne constitue une modification nécessitant l'approbation des actionnaires aux termes du régime ou des règles de la TSX.

Pour de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions, voir la rubrique ***Information sur les régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres*** à la page 115.

Voir le tableau sur la ***Rémunération à la cessation d'emploi*** aux pages 118 et 119 pour connaître l'effet de certains événements relatifs à l'emploi sur les droits des participants aux termes du régime.

Prestations de retraite

Régime à prestations déterminées

Notre régime à prestations déterminées (PD) canadien comprend un régime de retraite agréé et un régime de retraite complémentaire pour les employés admissibles.

La participation au régime à prestations déterminées est obligatoire lorsqu'un employé compte 10 ans de service continu. Tous les membres de la haute direction visés participent au régime à prestations déterminées.

L'âge normal de la retraite pour les participants est de 60 ans ou entre 55 et 60 ans si la somme de leur âge et de leurs années de service continu est égale à 85 points. Les prestations de retraite sont calculées comme suit :

$$\left(\begin{array}{l} 1,25 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (à} \\ \text{concurrence de la moyenne} \\ \text{finale du MGAP)} \end{array} + \begin{array}{l} 1,75 \% \text{ du salaire maximal} \\ \text{moyen de l'employé (en} \\ \text{excédent de la moyenne finale} \\ \text{du MGAP)} \end{array} \right) \times \begin{array}{l} \text{Années de} \\ \text{service} \\ \text{décomptées} \end{array} = \begin{array}{l} \text{Prestations de} \\ \text{retraite annuelles (\$)} \end{array}$$

Notes

- On entend par **salaire maximal moyen** la moyenne des gains ouvrant droit à pension de l'employé au cours des 36 mois consécutifs où les gains ont été les plus élevés au cours des 15 dernières années d'emploi. On entend par **gains ouvrant droit à pension** le salaire de base de l'employé, majoré des attributions annuelles d'incitatifs à court terme jusqu'à un maximum préétabli, exprimé en pourcentage du salaire de base. Pour 2015, ce pourcentage est de 100 % pour le chef de la direction et se situe entre 60 % et 75 % pour les autres membres de la haute direction visés. Les gains ouvrant droit à pension ne comprennent aucune autre forme de rémunération.
- On entend par **MGAP** le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension aux termes du Régime de pensions du Canada ou le maximum des gains admissibles pour l'année aux termes du Régime de rentes du Québec.
- On entend par **moyenne finale du MGAP** la moyenne du MGAP en vigueur pour la dernière année civile pour laquelle des gains sont inclus dans le calcul du **salaire maximal moyen des employés** plus ceux des deux années précédentes.
- On entend par **années de service décomptées** le nombre d'années de service ouvrant droit à pension décomptées aux termes du régime. Les régimes à prestations déterminées enregistrés sont assujettis à une accumulation de prestations annuelle maximale prévue par la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada). Comme elle est actuellement de 2 890 \$ par année de service décomptée, les participants ne peuvent gagner de prestations dans le régime enregistré à l'égard d'une rémunération qui dépasse environ 180 000 \$ par année.

Les participants peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont entre 55 et 60 ans, mais les prestations sont réduites de 4,8 % par année pour chaque année jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 60 ans ou 85 points, selon ce qui survient en premier. Ils peuvent prendre leur retraite dix ans avant l'âge normal de la retraite, cependant les prestations sont réduites par une équivalence actuarielle à compter de l'âge de 55 ans.

Bien que notre régime à prestations déterminées soit non contributif, les participants peuvent décider de faire des cotisations de retraite à un compte d'enrichissement pour acheter des prestations accessoires ou « additionnelles » à l'intérieur du régime de retraite enregistré. Le régime à prestations déterminées est intégré aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Régime de retraite complémentaire

Le régime de retraite à prestations déterminées utilise une approche non préjudiciable selon laquelle le montant maximal permis en vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada) est versé par prélèvement sur le régime de retraite agréé et le restant, par prélèvement sur le régime de retraite complémentaire. Le régime de retraite complémentaire est capitalisé au moyen d'une convention de retraite conclue en vertu de la **Loi de l'impôt sur le revenu** (Canada). Actuellement, le régime de retraite complémentaire compte environ 970 participants (dont les gains ouvrant droit à pension sont supérieurs à environ 180 000 \$ par année), y compris les membres de la haute direction visés.

Les cotisations au régime sont assujetties à l'approbation du conseil et sont fondées chaque année sur une évaluation actuarielle des obligations aux termes du régime de retraite complémentaire.

Avec prise d'effet en 2012, uniquement au gré du conseil, notre pratique de capitalisation du régime de retraite complémentaire a été révisée afin que celui-ci soit aligné de façon générale sur le régime de retraite enregistré dans lequel la capitalisation annuelle correspond environ à la charge pour le coût afférent du service pour l'année en cours et à l'amortissement des déficits sur cinq ans.

Le régime à prestations déterminées ne reconnaît pas les années de service antérieures, en règle générale, mais le comité a exercé son pouvoir discrétionnaire, par le passé, pour accorder des années de service décomptées supplémentaires à de hauts dirigeants aux termes du régime de retraite complémentaire. Voir le tableau intitulé **Tableau du régime de retraite à prestations déterminées** et les notes infrapaginales à la page 116 pour de plus amples renseignements.

Tous les participants au régime de retraite, y compris nos membres de la haute direction visés, reçoivent la forme normale de rente lorsqu'ils prennent leur retraite :

- une rente mensuelle à vie, et 60 % est versé au conjoint après le décès de l'employé ou
- si l'employé n'est pas marié, la rente mensuelle est versée au bénéficiaire/à la succession de l'employé durant le reste des 10 ans, si l'employé décède dans les 10 années suivant le départ à la retraite.

Les participants peuvent choisir une forme différente de paiement, mais ils doivent effectuer les renonciations exigées par la loi. Les options comprennent :

- l'augmentation du pourcentage de la valeur de la rente qui se poursuit après le décès
- l'ajout d'une période de garantie à la rente
- le transfert de la valeur de rachat forfaitaire du régime de retraite agréé dans un compte de retraite immobilisé jusqu'à certaines limites fiscales, l'excédent étant versé en espèces. Sous réserve du pouvoir discrétionnaire de la société, la valeur de rachat du régime de retraite complémentaire peut aussi être transférée et versée en espèces.

Autres avantages

Tous les employés, y compris les membres de la haute direction visés, reçoivent d'autres avantages, tels que des programmes relatifs à la santé et au bien-être classiques qui sont fondés sur les pratiques du marché concurrentiel et aident à attirer et à fidéliser des personnes talentueuses.

Avantages accessoires

Les membres de la haute direction visés reçoivent un nombre limité d'avantages accessoires, notamment :

- une allocation pour avantages accessoires variable de 4 500 \$ que le membre de la haute direction visé peut utiliser à son gré;
- un nombre limité d'affiliations à des clubs récréatifs et/ou de déjeuners, en fonction des besoins des affaires;
- un espace de stationnement réservé évalué à 5 877 \$;
- une allocation d'automobile annuelle de 18 000 \$.

Tous les avantages accessoires accordés aux membres de la haute direction visés ont un coût direct pour TransCanada et sont évalués sur cette base.

RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

La sous-rubrique qui suit résume notre rendement d'entreprise par rapport à nos objectifs annuels.

Vous pouvez trouver les définitions de ces termes ainsi que de plus amples renseignements sur notre rendement financier et de l'entreprise dans notre rapport de gestion 2015 sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

	Cible pour 2015	Résultats pour 2015	Note (0-2,0)	Pondération	Facteur
1. Maximisation du rendement financier de 2015					
Résultat comparable par action	2,55 \$	2,48 \$	1,5	20 %	0,3
Fonds provenant de l'exploitation (en millions)	4 267 \$	4 513 \$			
2. Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie					
Sécurité et intégrité des actifs	Diverses cibles	Dépassés	1,2	10 %	0,1
Maximisation de la valeur à long terme de nos activités de base	100 M\$ de plus-value à long terme	Dépassés	1,5	20 %	0,3
3. Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs					
Avancement de projets importants	Diverses cibles	Non atteints	0	20 %	0
4. Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité					
Nouvelles occasions	3 G\$-5 G\$	Dépassés	2,0	15 %	0,3
5. Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelles					
Financement de projets d'investissement	Financement à des conditions avantageuses, mise à profit de la gestion de portefeuille	Dépassés	1,2	15 %	0,2
Coefficient général de la société (1. + 2. + 3. + 4. + 5.)				100 %	1,2

Notes

- Le **résultat comparable par action**, tel qu'il a été déclaré par la société, s'est établi à 2,48 \$ et a été calculé comme suit :

Bénéfice net (perte nette) par action	(1,75) \$
Charge de dépréciation liée à Keystone XL	4,08
Rajustements de l'évaluation d'autres actifs	0,18
Participation sans contrôle (TC Pipelines, LP – dépréciation de Great Lakes)	(0,28)
Coûts de restructuration	0,10
Fusion de Bruce Power – charge de règlement de la dette	0,04
Activités de gestion des risques	0,06
Augmentation du taux d'imposition des sociétés de l'Alberta	0,05
Résultat comparable par action	2,48 \$

- Nous calculons le **bénéfice net par action** et le **résultat comparable par action** en fonction du nombre moyen pondéré de nos actions en circulation (709 millions en 2015).
- Les **fonds provenant de l'exploitation** et le **bénéfice comparable par action** sont des mesures non conformes aux PCGR et n'ont pas de signification normalisée aux termes des PCGR des États-Unis (voir l'**annexe B** pour de plus amples renseignements).

Le conseil a approuvé un coefficient de la société de 1,2, ce qui est supérieur au rendement cible. Le coefficient de la société a servi à déterminer les attributions annuelles d'incitatifs de tous les employés pour 2015.

Le conseil a pris en considération le solide rendement global de la société par rapport aux objectifs établis au début de l'année, compte tenu de l'incidence importante du refus du permis pour le projet Keystone XL et des répercussions financières qui en découlent pour la société. Le conseil a examiné la façon dont les étapes du développement du projet Keystone XL avaient été prises en compte dans les décisions relatives à la

rémunération annuelle des années précédentes ainsi que l'incidence sur le cours des actions de TransCanada et les répercussions correspondantes sur la valeur des incitatifs à long terme des employés.

Le conseil a déterminé que les étapes franchies dans le projet Keystone XL n'avaient pas eu d'incidence importante sur les attributions annuelles d'incitatifs des années précédentes. Pour l'attribution annuelle d'incitatifs de 2015, le conseil a jugé qu'il était approprié de réduire la note attribuée aux grands projets dans le calcul du coefficient de la société, qui représente 20 % du total, pour la ramener à zéro. Bien que des étapes aient été franchies dans divers autres grands projets, le refus de l'un des projets fondamentaux du portefeuille de TransCanada et dépréciation connexe des coûts du projet sont des événements majeurs, c'est pourquoi ils ont été pris en compte dans l'évaluation du rendement annuel.

Le conseil est d'avis que les actionnaires ont tenu compte des coûts liés au projet dans l'évaluation du cours des actions et n'ont attribué aucune valeur aux bénéfices futurs découlant de Keystone XL. Le rendement du cours des actions qui en a résulté a eu des répercussions défavorables sur la valeur des incitatifs à long terme des employés, notamment le paiement réduit au titre de l'attribution d'UAID de 2013 dont il est question aux pages 102 et 103.

Le texte qui suit présente une mise en contexte des notes sur le rendement indiquées dans le tableau ci-dessus :

Secteurs de rendement clés	Résultats de 2015
Maximisation du rendement financier de 2015	- Le résultat comparable par action a été légèrement inférieur à la cible principalement en raison de l'affaiblissement des prix de l'énergie dans l'Ouest, qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation des produits des activités ordinaires provenant de nos gazoducs des États-Unis et de Bruce Power. - Lorsqu'il a déterminé la note de rendement financier, le conseil n'a pas tenu compte de l'incidence du « résultat non comparable » qui n'a pas de lien avec l'exploitation de l'entreprise sous-jacente pendant l'année. - Les fonds provenant de l'exploitation ont été supérieurs à la cible en raison de la baisse des exigences de capitalisation des régimes de retraite, des positions réalisées à la valeur de marché et de l'augmentation des distributions sur les placements.
Maximisation et maintien de la capacité et de la flexibilité financières et organisationnelles	- Nous avons atteint certains de nos objectifs en matière de sécurité pour nos employés et nos entrepreneurs, mais nous n'avons pas atteint certains autres en raison principalement d'incidents mineurs liés à des véhicules. - Nous avons dépassé l'ensemble de nos cibles relatives à l'intégrité des actifs (fuites et ruptures de pipelines).
Maximisation de la valeur de nos actifs d'infrastructure et de nos positions commerciales tout au long de leur cycle de vie	- Nous avons réuni des capitaux empruntés et subordonnés de plus de 6 G\$ à des taux très avantageux. Nous avons géré prudemment notre structure du capital afin de préserver nos notes de solvabilité solides. La solidité du bilan et l'accès aux marchés des capitaux sont essentiels à notre capacité de réaliser nos projets de croissance. - Nous avons obtenu des contrats, conclu des ententes incitatives et procédé à des réductions de coûts qui accroîtront grandement nos bénéfices d'exploitation et nos flux de trésorerie dans les années à venir.
Conception sur le plan commercial et instauration des programmes d'investissement en lien avec de nouveaux actifs	- Nous avons mis en service des actifs totalisant 0,6 G\$ en 2015. - Des progrès considérables ont été réalisés en 2015 au sein de notre portefeuille de projets assurés du point de vue commercial de premier plan dans le secteur, qui totalise maintenant 58 G\$ et qui comprend des projets à court terme de 13 G\$ susceptibles de stimuler la croissance du bénéfice et des flux de trésorerie à mesure qu'ils sont réalisés jusqu'en 2018.
Entretien d'un portefeuille axé sur des possibilités de développement de grande qualité	Nous nous sommes assurés de nouveaux projets pipeliniers et énergétiques de plus de 10 G\$ tout au long de l'année et avons fait progresser plusieurs projets clés qui ont franchi l'étape de l'obtention des permis et qui sont en voie de construction.

PAIEMENT DE L'ATTRIBUTION D'UNITÉS D' ACTIONS À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DE 2013

Multiplicateur du rendement

L'attribution d'UAID effectuée en 2013 a été acquise le 31 décembre 2015 et sera payée en mars 2016. Cette attribution prévoyait un multiplicateur du rendement de 0,5 à 1,5 en fonction de l'évaluation faite par le conseil de notre rendement par rapport à des cibles préétablies au cours de la période de trois ans. Les paiements d'UAID ont été calculés à l'aide d'un multiplicateur du rendement de 0,54 selon le résultat suivant :

Mesure	Période	Cibles du niveau de rendement pour l'attribution d'UAID de 2013			Rendement réel	Multiplicateur
		Seuil	Cible	Maximum		
RTA relatif par rapport au groupe de référence (voir ci-dessous)	De janvier 2013 à décembre 2015	niveau égal ou inférieur au 25 ^e percentile	50 ^e percentile	au moins le 75 ^e percentile	P27	0,54

Notes

- Le **RTA relatif** est calculé selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours (44,90 \$) des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2015. Notre RTA absolu s'est établi à 9,05 %.

Notre groupe de référence pour le RTA relatif utilisé pour établir les attributions d'UAID de 2013 était composé de sociétés paires cotées en bourse qui représentaient des occasions d'investissement pour les investisseurs dans des titres de capitaux propres recherchant une exposition au secteur des pipelines, de l'énergie et des services publics nord-américain.

Groupe de référence pour le RTA relatif aux fins de l'attribution d'UAID de 2013		
Canadian Utilities Ltd.	Enbridge Inc.	Sempra Energy
Dominion Resources Inc.	Entergy Corporation	Southern Company
DTE Energy Co.	Exelon Corporation	Spectra Energy Corporation
Duke Energy Corporation	Fortis Inc.	TransAlta Corporation
Emera Inc.	Pacific Gas & Electric Company	Xcel Energy Inc.

Attributions aux membres de la haute direction visés

Le tableau ci-dessous résume les renseignements détaillés sur l'attribution initiale d'UAID de 2013 ainsi que le montant versé à chaque membre de la haute direction visé à l'acquisition de l'attribution à la fin de 2015.

	Attribution d'UAID de 2013		Paiement d'UAID de 2013			
	Nombre d'UAID attribuées	Valeur de l'attribution d'UAID (\$)	Nombre d'UAID acquises (comprend les équivalents de dividendes au 31 décembre 2015)	Multiplicateur du rendement	Valeur du paiement d'UAID (\$)	% de l'attribution initiale
Russell K. Girling	63 856,960	3 000 000	71 823,641	0,54	1 741 436	58 %
Donald R. Marchand	15 073,031	708 131	16 953,518		411 055	
Alexander J. Pourbaix	26 979,566	1 267 500	30 345,500		735 757	
Karl Johansson	11 880,268	558 135	13 362,410		323 985	
William C. Taylor	6 385,696	308 970	7 182,380		198 411	

Notes

- Le **nombre d'UAID attribuées** correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le prix d'évaluation de 46,98 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement (le 1^{er} janvier 2013)).
- Le **nombre d'UAID acquises** comprend un nombre équivalent d'unités pour le dividende final qui est déclaré au 31 décembre 2015 mais qui n'a pas été versé à la date d'acquisition. La valeur du dividende final est attribuée en espèces et a été convertie en unités et est reflétée dans le **nombre d'UAID acquises**.
- La **valeur du paiement d'UAID** est calculée en utilisant le prix d'évaluation de 44,90 \$ (le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada à la TSX pour les 20 jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition inclusivement (le 31 décembre 2015)).
- La **valeur de l'attribution d'UAID** de M. Taylor est exprimée ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour 2013, soit 1,0299. La **valeur du paiement d'UAID** de M. Taylor a été établie séparément pour la période au cours de laquelle il était en affectation aux États-Unis. La tranche de l'attribution établie en dollars américains est exprimée ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour 2015, soit 1,2787.

PROFILS DES HAUTS DIRIGEANTS

La prochaine section dresse un profil de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leurs principaux résultats en 2015, les détails de leur rémunération pour 2015 et les deux exercices précédents et leur propriété d'actions au 31 décembre 2015.



Russell K. Girling

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

M. Girling est responsable de notre direction globale et de notre vision dans l'élaboration avec notre conseil de notre orientation stratégique, de nos valeurs et de nos plans d'affaires. Cela comprend la responsabilité générale de l'exploitation et de la croissance de notre entreprise parallèlement à la gestion du risque afin de créer une valeur durable à long terme pour nos actionnaires.

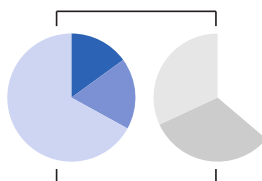
Principaux résultats en 2015

- Bénéfice et fonds provenant de l'exploitation records
- Obtention de nouveaux projets d'infrastructures faisant l'objet de contrats ou à tarifs réglementés totalisant environ 10 G\$ qui soutiennent la croissance future
- Avancement de projets importants, dont Énergie Est et des projets liés au GNL de la côte ouest de la Colombie-Britannique
- Direction d'une restructuration organisationnelle de l'entreprise qui a amélioré l'efficacité et l'efficacité
- Manifestation d'un leadership visible conformément aux valeurs de TransCanada
- Refus du permis pour le projet Keystone XL

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Girling a été entièrement fondée sur le rendement de l'entreprise.
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2015 a été fondée sur la cible de M. Girling, soit 100 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2015 de M. Girling exprimées en pourcentage du salaire de base de 2015 ont été de 120 % et de 431 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2015	2014	2013
Fixe			
Salaire de base	1 300 008 \$	1 300 008 \$	1 300 008 \$
Variable			
Incitatif à court terme	1 560 000	1 690 000	1 950 000
Incitatif à long terme			
UAID	2 800 000	2 437 500	3 000 000
Options d'achat d'actions	2 800 000	2 437 500	2 200 000
Rémunération directe totale	8 460 008 \$	7 865 008 \$	8 450 008 \$
Variation par rapport au dernier exercice	8 %	-7 %	—

Composition de la rémunération de 2015



Salaire de base	15 %
Incitatif à court terme	18 %
Incitatif à long terme	67 %
UAID	33,5 %
Options d'achat d'actions	33,5 %

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
5x	6 500 040 \$	6 651 755 \$	5,1x

L'**incitatif à court terme** est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La **propriété d'actions** est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 44,90 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2015.



Donald R. Marchand

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR, EXPANSION DE L'ENTREPRISE ET CHEF DES FINANCES

(Vice-président directeur et chef des finances jusqu'au 30 septembre 2015)

M. Marchand est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris l'information financière, la fiscalité, les finances, la trésorerie, la gestion du risque et les relations avec les investisseurs. Il est également responsable du processus stratégique et des activités d'expansion de l'entreprise.

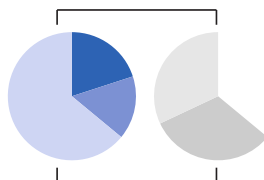
Principaux résultats en 2015

- Maintien d'une note de solvabilité de « A »
- Obtention d'un financement de plus de 6 G\$ à des conditions favorables
- Maintien d'une excellente communication avec la communauté financière
- Établissement d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et rachat d'actions ordinaires
- Supervision d'un environnement de contrôle financier rigoureux

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Marchand tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2015 a été fondée sur la cible de M. Marchand, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2015 de M. Marchand exprimées en pourcentage du salaire de base de 2015 ont été de 78 % et de 325 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2015	2014	2013
Fixe			
Salaire de base	575 004 \$	530 004 \$	515 004 \$
Variable			
Incitatif à court terme	448 550	465 100	525 000
Incitatif à long terme			
UAID	934 375	861 250	708 131
Options d'achat d'actions	934 375	861 250	708 130
Rémunération directe totale	2 892 304 \$	2 717 604 \$	2 456 265 \$
Variation par rapport au dernier exercice	6 %	11 %	—

Composition de la rémunération de 2015



Salaire de base	20 %
Incitatif à court terme	16 %
Incitatif à long terme	64 %
UAID	32 %
Options d'achat d'actions	32 %

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 150 008 \$	927 948 \$	1,6x

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 44,90 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2015.

Conformément aux modifications approuvées en 2015 (page 89), M. Marchand a jusqu'à la fin de 2020 pour remplacer la valeur qu'il pouvait auparavant détenir sous forme d'UAID non acquises.



Alexander J. Pourbaix

CHEF DE L'EXPLOITATION

(Vice-président directeur et président, développement jusqu'au 30 septembre 2015)

M. Pourbaix est responsable de la rentabilité et de la croissance de toutes les unités d'exploitation de TransCanada ainsi que des activités et des projets du centre d'excellence.

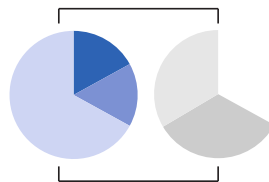
Principaux résultats en 2015

- Promotion d'une culture de sécurité
- Mise en service d'actifs totalisant 0,6 G\$ en 2015
- Avancement de projets importants, dont Énergie Est et des projets liés au GNL de la côte ouest de la Colombie-Britannique
- Direction d'une restructuration organisationnelle de l'entreprise qui a amélioré l'efficacité et l'efficacité
- Refus du permis pour le projet Keystone XL

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Pourbaix tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2015 a été fondée sur la cible de M. Pourbaix, soit 75 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2015 de M. Pourbaix exprimées en pourcentage du salaire de base de 2015 ont été de 94 % et de 400 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2015	2014	2013
Fixe			
Salaire de base	800 004 \$	800 004 \$	780 000 \$
Variable			
Incitatif à court terme	750 050	810 050	975 000
Incitatif à long terme			
UAID	1 600 000	1 400 000	1 267 500
Options d'achat d'actions	1 600 000	1 400 000	1 267 500
Rémunération directe totale	4 750 054 \$	4 410 054 \$	4 290 000 \$
Variation par rapport au dernier exercice	8 %	3 %	—

Composition de la rémunération de 2015



Salaire de base	17 %
Incitatif à court terme	16 %
Incitatif à long terme	67 %
UAID	33,5 %
Options d'achat d'actions	33,5 %

Propriété d'actions

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 44,90 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2015.

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 600 008 \$	2 739 618 \$	3,4x



Karl Johansson

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, GAZODUCS

M. Johansson est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités relatives aux gazoducs et de nos activités relatives au stockage du gaz naturel réglementé au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Principaux résultats en 2015

- Solides résultats financiers des activités relatives aux gazoducs
- Obtention du contrat pour construire le pipeline Tuxpan-Tula au Mexique et en être les propriétaires-exploitants
- Approbation de l'ONÉ à l'égard du projet de canalisation principale North Montney de 1,7 G\$ sur le réseau de NGTL
- Approbation de l'ONÉ à l'égard du projet de pipeline de raccordement Kings North qui permettra aux expéditeurs de recevoir l'offre croissante de gaz du bassin de Marcellus
- Entente avec des sociétés de distribution locales de l'est qui règle les désaccords de ces dernières par rapport à Énergie Est et au projet du réseau principal de l'Est
- Approbation de l'ONÉ à l'égard des documents de conformité relatifs aux droits établis aux termes du règlement avec les sociétés de distribution locales, tels qu'ils ont été déposés
- Nouveau service de transport garanti du gaz naturel de 2,7 Gpi³/j qui nécessitera un autre agrandissement du réseau de NGTL de 600 M\$

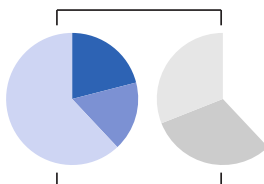
L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 44,90 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2015.

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Johansson tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité d'exploitation (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2015 a été fondée sur la cible de M. Johansson, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2015 de M. Johansson exprimées en pourcentage du salaire de base de 2015 ont été de 85 % et de 300 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2015	2014	2013
Fixe			
Salaire de base	575 004 \$	550 008 \$	475 008 \$
Variable			
Incitatif à court terme	485 900	518 400	500 000
Incitatif à long terme			
UAID	862 500	756 250	558 135
Options d'achat d'actions	862 500	756 250	558 134
Rémunération directe totale	2 785 904 \$	2 580 908 \$	2 091 277 \$
Variation par rapport au dernier exercice	8 %	23 %	—

Composition de la rémunération de 2015



Salaire de base	21 %
Incitatif à court terme	17 %
Incitatif à long terme	62 %
UAID	31 %
Options d'achat d'actions	31 %

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	1 150 008 \$	1 221 370 \$	2,1x



William C. Taylor

VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET PRÉSIDENT, ÉNERGIE

M. Taylor est responsable de la rentabilité et de la croissance de nos activités énergétiques et de nos activités non réglementées de stockage de gaz naturel au Canada et aux États-Unis.

Principaux résultats en 2015

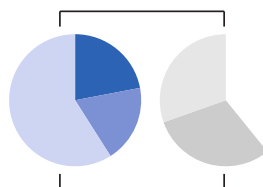
- Résultats financiers inférieurs à la cible principalement en raison de la baisse des prix de l'énergie dans l'Ouest
- Entente de prolongation de la durée de vie utile de l'installation Bruce Power jusqu'en 2064 et acquisition d'une participation supplémentaire dans cette installation
- Acquisition de la centrale électrique Ironwood
- Entente permettant la distribution d'une puissance hivernale de pointe garantie maximale de 570 MW sur une période de 20 ans

- L'attribution d'incitatifs à court terme pour M. Taylor tenait compte à la fois du rendement de l'entreprise (50 %) et du rendement de l'unité fonctionnelle (50 %).
- L'attribution d'incitatifs à court terme pour le rendement de 2015 a été fondée sur la cible de M. Taylor, soit 65 % du salaire de base.
- Les attributions d'incitatifs à court terme et à long terme de 2015 de M. Taylor exprimées en pourcentage du salaire de base de 2015 ont été de 85 % et de 260 %, respectivement.

Rémunération (au 31 décembre)	2015	2014	2013
Fixe			
Salaire de base	450 000 \$	400 008 \$	365 623 \$
Variable			
Incitatif à court terme	380 250	355 713	504 651
Incitatif à long terme			
UAID	585 000	441 800	308 970
Options d'achat d'actions	585 000	441 800	154 485
Rémunération directe totale	2 000 250 \$	1 639 321 \$	1 333 729 \$
Variation par rapport au dernier exercice	22 %	23 %	—

Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,0299 pour 2013, 1,1045 pour 2014 et 1,2787 pour 2015.

Composition de la rémunération de 2015



Salaire de base	22 %
Incitatif à court terme	19 %
Incitatif à long terme	59 %
UAID	29,5 %
Options d'achat d'actions	29,5 %

Propriété d'actions

Niveau de propriété minimale	Valeur minimale	Propriété aux termes des lignes directrices	
		Actions de TransCanada	Propriété totale en multiple du salaire de base
2x	900 000 \$	452 143 \$	1,0x

Conformément aux modifications approuvées en 2015 (page 89), M. Taylor a jusqu'à la fin de 2020 pour remplacer la valeur qu'il pouvait auparavant détenir sous forme d'UAID non acquises.

L'*incitatif à court terme* est attribué au cours de l'exercice mentionné et est versé au plus tard le 15 mars de l'exercice qui suit.

La *propriété d'actions* est fondée sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours à la TSX de 44,90 \$ pour les actions de TransCanada au 31 décembre 2015.

Renseignements détaillés sur la rémunération des hauts dirigeants de 2015

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens sauf indication contraire.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous résume la rémunération attribuée à nos membres de la haute direction visés au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions (\$)	Attributions fondées sur des options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Russell K. Girling Président et chef de la direction	2015	1 300 008	2 800 000	2 800 000	1 560 000	—	326 000	13 000	8 799 088
	2014	1 300 008	2 437 500	2 437 500	1 690 000	—	224 000	13 000	8 102 008
	2013	1 300 008	3 000 000	2 200 000	1 950 000	—	217 000	33 001	8 700 009
Donald R. Marchand Vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances	2015	567 504	934 375	934 375	448 550	—	454 000	13 829	3 352 633
	2014	527 504	861 250	861 250	465 100	—	165 000	23 102	2 903 206
	2013	505 838	708 131	708 130	525 000	—	476 000	6 717	2 929 816
Alexander J. Pourbaix Chef de l'exploitation	2015	800 004	1 600 000	1 600 000	750 050	—	179 000	20 308	4 949 362
	2014	796 670	1 400 000	1 400 000	810 050	—	725 000	19 967	5 151 687
	2013	777 500	1 267 500	1 267 500	975 000	—	204 000	52 775	4 544 275
Karl Johansson Vice-président directeur et président, Gazoducs	2015	570 838	862 500	862 500	485 900	—	301 000	12 055	3 094 793
	2014	537 508	756 250	756 250	518 400	—	580 000	43 741	3 192 149
	2013	473 340	558 135	558 134	500 000	—	142 000	8 310	2 239 919
William C. Taylor Vice-président directeur et président, Énergie	2015	441 668	585 000	585 000	380 250	—	530 000	385 819	2 907 737
	2014	421 546	441 800	441 800	355 713	—	848 000	369 868	2 878 727
	2013	364 646	308 970	154 485	504 651	—	79 000	91 672	1 503 424

Notes

- M. Marchand a été nommé au poste de vice-président directeur, Expansion de l'entreprise et chef des finances le 1^{er} octobre 2015. Les montants indiqués pour 2015 comprennent la rémunération gagnée durant trois mois à son nouveau poste et durant neuf mois à son poste précédent de vice-président directeur et chef des finances.
- M. Pourbaix a été nommé au poste de chef de l'exploitation le 1^{er} octobre 2015. Les montants indiqués pour 2015 comprennent la rémunération gagnée durant trois mois à son nouveau poste et durant neuf mois à son poste précédent de vice-président directeur et président, Développement.
- Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,0299 pour 2013, 1,1045 pour 2014 et 1,2787 pour 2015.
- Le **salaire** est le salaire de base réel gagné au cours de chacun des trois exercices.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'UAID. Le nombre d'UAID attribuées correspond à la valeur de l'attribution d'UAID divisée par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions de TransCanada pour la période de 5 jours de bourse (20 dans le cas de l'attribution de 2015) précédant immédiatement la date d'attribution inclusivement : 54,64 \$ en 2015, 48,55 \$ en 2014 et 46,98 \$ en 2013.
- Les **attributions fondées sur des options** représentent la rémunération incitative à long terme qui a été attribuée à titre d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX le jour de bourse

précédant immédiatement la date d'attribution : 56,58 \$ en 2015, 49,03 \$ en 2014 et 47,09 \$ en 2013. Voir **Évaluation des options d'achat d'actions** ci-dessous pour de plus amples renseignements.

- Les **régimes incitatifs annuels** représentent l'attribution d'incitatifs à court terme, versée sous forme de prime en espèces annuelle et attribuable à l'exercice indiqué. Les paiements sont faits au cours du premier trimestre de l'année qui suit.
- Il n'y a aucun régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme.
- La **valeur du régime de retraite** comprend la valeur de la rémunération annuelle provenant du régime de retraite à prestations déterminées. La valeur de la rémunération annuelle correspond à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable à des éléments rémunérateurs et comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2015, majorée des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime. Voir **Prestations de retraite** ci-dessous pour de plus amples renseignements.
- L'**autre rémunération** comprend toute rémunération non déclarée dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé, notamment :
 - les paiements aux membres de la haute direction visés faits par une de nos filiales ou un des membres de notre groupe (y compris la rémunération des administrateurs payée par les membres du groupe et les sommes versées pour la participation à des comités de gestion d'entités dans lesquelles nous détenons une participation). Cela comprend ce qui suit :

	2015	2014	2013
M. Pourbaix	— \$	12 000 \$	45 000 \$
M. Taylor	48 000	31 500	—

- les cotisations à part égale que nous avons versée pour le compte des membres de la haute direction visés aux termes du régime d'épargne-actions des employés :

	2015	2014	2013
M. Girling	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
M. Marchand	5 675	5 275	5 058
M. Pourbaix	8 000	7 967	7 775
M. Johansson	5 708	5 375	4 733

- des paiements en espèces si le membre de la haute direction visé a choisi de recevoir un paiement au lieu d'un droit à un congé pour l'exercice précédent :

	2015	2014	2013
M. Girling	— \$	— \$	20 001 \$
M. Marchand	8 154	17 827	1 659
M. Pourbaix	12 308	—	—
M. Johansson	6 346	38 366	3 577
M. Taylor	22 309	1 508	300

- les paiements faits, les impôts acquittés et les majorations effectuées relativement à des frais de déménagement, à des prestations de retraite et à des honoraires de consultation financière pour le compte d'un membre de la haute direction visé, lesquels comprennent ce qui suit :

	2015	2014	2013
M. Taylor	315 510 \$	336 860 \$	91 372 \$

- Les avantages accessoires en 2015, en 2014 et en 2013 ne sont pas inclus parce qu'ils sont inférieurs à 50 000 \$ et à 10 % du salaire de base total de chaque membre de la haute direction visé.

Notes supplémentaires du tableau sommaire de la rémunération

Évaluation des options d'achat d'actions

La somme indiquée sous *Attributions fondées sur des options* est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution des options d'achat d'actions, telle qu'elle est établie par le comité.

Le comité et le conseil ont approuvé le modèle d'évaluation binomial comme méthodologie afin de déterminer les attributions d'options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial est une méthode d'évaluation généralement reconnue pour les options d'achat d'actions. Le modèle d'évaluation binomial sert à calculer la valeur comptable de TransCanada, que nous utilisons tant aux fins de la rémunération qu'à celle de l'information financière. Chaque année, le comité et le conseil examinent l'évaluation préparée par le consultant indépendant de la direction. La valeur tient compte de la volatilité historique et implicite des actions sous-jacentes, du rendement des dividendes, du taux d'intérêt sans risque, de la durée des options, de la période d'acquisition et de la durée prévue en fonction de l'exercice passé d'options d'achat d'actions par les participants aux régimes de TransCanada.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de la rémunération finale, calculée à l'aide du modèle d'évaluation binomial, des attributions d'options d'achat d'actions effectuées en 2015, en 2014 et en 2013 :

Date d'attribution	Prix d'exercice (\$)	Valeur de la rémunération par option d'achat d'actions (\$)
Le 19 février 2015	56,58	6,45
Le 25 février 2014	49,03	5,54
Le 15 février 2013	47,09	5,74

Total des exercices d'options d'achat d'actions en 2015 (tableau supplémentaire)

Le tableau ci-dessous indique pour chaque membre de la haute direction visé :

- le nombre d'options d'achat d'actions exercées en 2015;
- la valeur totale réalisée lors de l'exercice des options.

	Total des options d'achat d'actions exercées (n ^{bre})	Valeur totale réalisée (\$)
Russell K. Girling	83 857	1 388 367
Donald R. Marchand	—	—
Alexander J. Pourbaix	120 929	1 841 535
Karl Johansson	18 000	308 946
William C. Taylor	15 000	215 550

ATTRIBUTIONS EN VERTU D'UN RÉGIME INCITATIF

Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau ci-dessous indique toutes les attributions fondées sur des options et des actions en cours accordées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui étaient toujours en cours à la fin de 2015. Les valeurs à la fin de l'exercice sont fondées sur le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2015, soit 45,19 \$.

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Russell K. Girling	100 000	31,97	23 févr. 2016	1 322 000	107 773	2 435 131	—
	100 000	31,93	14 sept. 2016	1 326 000			
	133 080	35,08	26 févr. 2017	1 345 439			
	100 000	36,90	16 juin 2017	829 000			
	158 172	37,93	18 févr. 2018	1 148 329			
	385 475	41,95	17 févr. 2019	1 248 939			
	383 275	47,09	15 févr. 2020	—			
	439 982	49,03	25 févr. 2021	—			
Donald R. Marchand	434 109	56,58	19 févr. 2022	—	37 030	836 693	—
	47 500	36,26	29 juill. 2017	424 175			
	30 756	37,93	18 févr. 2018	223 289			
	96 369	41,95	17 févr. 2019	312 236			
	123 368	47,09	15 févr. 2020	—			
	155 460	49,03	25 févr. 2021	—			
Alexander J. Pourbaix	144 864	56,58	19 févr. 2022	—	61 744	1 395 106	—
	95 057	35,08	26 févr. 2017	961 026			
	27 500	36,26	29 juill. 2017	245 575			
	97 540	37,93	18 févr. 2018	708 140			
	213 687	41,95	17 févr. 2019	692 346			
	220 819	47,09	15 févr. 2020	—			
	252 708	49,03	25 févr. 2021	—			
Karl Johansson	248 062	56,58	19 févr. 2022	—	33 319	752 843	—
	19 011	35,08	26 févr. 2017	192 201			
	18 348	37,93	18 févr. 2018	133 206			
	32 899	41,95	17 févr. 2019	106 593			
	48 450	45,29	2 nov. 2019	—			
	97 236	47,09	15 févr. 2020	—			
	136 507	49,03	25 févr. 2021	—			
William C. Taylor	133 721	56,58	19 févr. 2022	—	20 083	453 775	—
	15 209	35,08	26 févr. 2017	153 763			
	16 487	37,93	18 févr. 2018	119 696			
	26 071	41,95	17 févr. 2019	84 470			
	26 132	47,09	15 févr. 2020	—			
	72 202	49,03	25 févr. 2021	—			
	90 698	56,58	19 févr. 2022	—			

Notes

- La **valeur des options dans le cours non exercées** est fondée sur les options d'achat d'actions acquises et non acquises en cours et sur la différence entre le prix d'exercice des options et le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Les **actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n^{bre})** comprennent le montant de l'attribution, majoré des unités réinvesties gagnées à titre d'équivalents de dividendes sur toutes les UAID en cours au 31 décembre 2015.
- La **valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis** correspond à la valeur de paiement minimale de toutes les UAID en cours au 31 décembre 2015. La valeur est calculée en multipliant 50 % du nombre d'unités qui ne sont pas acquises par le cours de clôture de nos actions à la fin de l'exercice.
- Aucune valeur n'est indiquée pour la **valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées)**. L'attribution d'UAID attribuée en 2013 a été acquise le 31 décembre 2015 et sera payée en mars 2016. Ces attributions figurent dans le tableau suivant.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice

Le tableau ci-dessous indique la valeur totale de toutes les attributions fondées sur des options et des actions attribuées antérieurement aux membres de la haute direction visés qui ont été acquises en 2015. Elle indique aussi le montant total qu'ils ont gagné grâce à leurs attributions aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres en 2015.

Nom	Attributions fondées sur des options – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Russell K. Girling	4 000 666	1 741 436	1 560 000
Donald R. Marchand	1 173 907	411 055	448 550
Alexander J. Pourbaix	2 261 370	735 757	750 050
Karl Johannson	734 682	323 985	485 900
William C. Taylor	348 507	198 411	380 250

Notes

- Les **attributions fondées sur des options** représentent la valeur totale que les membres de la haute direction visés auraient réalisée s'ils avaient exercé les options d'achat d'actions à la date d'acquisition.
- Les **attributions fondées sur des actions** représentent la valeur de paiement des attributions d'UAID de 2013 pour les membres de la haute direction visés. Voir la section intitulée **Paiement de l'attribution d'unités d'actions à l'intention des dirigeants de 2013** pour de plus amples renseignements.
- La **rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres** représente l'attribution d'incitatifs à court terme pour 2015. Ce montant figure sous **Régimes incitatifs annuels** dans le **Tableau sommaire de la rémunération** aux pages 109-110.

Valeur des options en cours à l'acquisition (tableau supplémentaire)

Le tableau suivant donne des renseignements détaillés par attribution pour le calcul de la valeur totale des attributions fondées sur des options dans le tableau ci-dessus. Les options d'achat d'actions sont acquises à raison d'un tiers chaque année, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution. Le **cours des actions à la date d'acquisition** est le cours de clôture des actions de TransCanada à la TSX à la date d'acquisition ou le premier jour de bourse qui suit cette date.

Nom	Date d'attribution	Nombre total de titres visés par des options attribuées	Prix d'exercice des options (\$)	Nombre d'options qui ont été acquises au cours de l'exercice	Cours des actions à la date d'acquisition (\$)	Valeur à l'acquisition (\$)
Russell K. Girling	25 févr. 2014	439 982	49,03	146 661	54,49	800 769
	15 févr. 2013	383 275	47,09	127 759	57,00	1 266 092
	17 févr. 2012	385 475	41,95	128 492	57,00	1 933 805
Donald R. Marchand	25 févr. 2014	155 460	49,03	51 820	54,49	282 937
	15 févr. 2013	123 368	47,09	41 122	57,00	407 519
	17 févr. 2012	96 369	41,95	32 123	57,00	483 451
Alexander J. Pourbaix	25 févr. 2014	252 708	49,03	84 236	54,49	459 929
	15 févr. 2013	220 819	47,09	73 607	57,00	729 445
	17 févr. 2012	213 687	41,95	71 229	57,00	1 071 996
Karl Johansson	25 févr. 2014	136 507	49,03	45 502	54,49	248 441
	15 févr. 2013	97 236	47,09	32 412	57,00	321 203
	2 nov. 2012	48 450	45,29	16 150	44,22	—
	17 févr. 2012	32 899	41,95	10 966	57,00	165 038
William C. Taylor	25 févr. 2014	72 202	49,03	24 067	54,49	131 406
	15 févr. 2013	26 132	47,09	8 710	57,00	86 316
	17 févr. 2012	26 071	41,95	8 690	57,00	130 785

INFORMATION SUR LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Titres autorisés aux fins d'émission en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous indique :

- le nombre d'actions à émettre aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsque les options en cours sont exercées
- le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours
- le nombre d'actions disponibles à des fins d'émission futures aux termes du régime d'options.

au 31 décembre 2015			
Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (\$)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (en excluant les titres indiqués dans la première colonne)
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	9 819 819	46,62	6 123 649
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	9 819 819	46,62	6 123 649

Attributions d'options d'achat d'actions en pourcentage des actions en circulation

Date de prise d'effet	Nombre total d'actions en circulation (A)	Nombre total d'options en cours (B)	Réserve totale (C)	Total des options attribuées au cours de l'exercice (D)	Dilution	Excédent	Taux d'épuisement
					Options en cours en % des actions en circulation (B / A)	Pourcentage des options d'achat d'actions en cours plus la réserve totale divisé par le total des actions en circulation ((B + C) / A)	Attribution en % des actions en circulation (D / A)
Le 31 décembre 2013	707 441 313	7 393 698	10 507 290	1 939 199	1,05	2,53	0,27
Le 31 décembre 2014	708 662 996	8 464 305	8 215 001	2 292 289	1,19	2,35	0,32
Le 31 décembre 2015	702 614 096	9 819 819	6 123 649	2 214 028	1,40	2,27	0,32

PRESTATIONS DE RETRAITE

Tous les membres de la haute direction visés participent à notre régime de retraite à prestations déterminées. Le tableau ci-dessous indique leurs prestations aux termes du régime.

Régime de retraite à prestations déterminées

au 31 décembre 2015		Prestations annuelles			Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
Nom	Années de service décomptées (n ^{bre})	À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)					
Russell K. Girling	20,00	885 000	1 398 000		13 610 000	326 000	330 000	14 266 000
Donald R. Marchand	21,92	314 000	479 000		5 025 000	454 000	105 000	5 584 000
Alexander J. Pourbaix	20,00	442 000	770 000		7 275 000	179 000	154 000	7 608 000
Karl Johannson	20,00	275 000	419 000		4 780 000	301 000	166 000	5 247 000
William C. Taylor	19,75	182 000	314 000		3 549 000	530 000	13 000	4 092 000

Notes

- En 2004, le comité a approuvé des ententes afin que MM. Girling, Pourbaix, Johannson et Taylor reçoivent des années de service décomptées supplémentaires pour reconnaître leur important potentiel et afin de les garder comme employés. Les années de service décomptées ont été reçues pour les années où ils n'étaient pas officiellement inscrits au régime de retraite, mais où ils étaient employés de TransCanada. MM. Girling, Pourbaix et Johannson ont reçu chacun trois années de service décomptées supplémentaires le 8 septembre 2007 après avoir maintenu leur emploi continu auprès de nous pour une durée correspondante. M. Taylor a reçu 2,08 années de service décomptées supplémentaires. Les années de service décomptées supplémentaires ne sont reconnues que dans le régime de retraite complémentaire pour les gains dépassant le maximum fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Les **prestations annuelles à la fin de l'exercice** correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 60 ans et sont fondées sur les années de service décomptées et sur l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2015.
- Les **prestations annuelles à 65 ans** correspondent aux prestations viagères annuelles payables à 65 ans en fonction des années de service décomptées à 65 ans et de l'historique réel des gains ouvrant droit à pension au 31 décembre 2015.
- La **valeur actuelle d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées** est arrêtée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015, respectivement. Elle représente des hypothèses et des méthodes actuarielles qui sont conformes à celles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations telles qu'elles sont indiquées dans nos états financiers consolidés de 2014 et de 2015. Ces hypothèses reflètent notre meilleure estimation relativement aux événements futurs, et les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être directement comparables aux obligations au titre des prestations estimatives similaires pouvant être communiquées par d'autres sociétés.
- La **variation attribuable à des éléments rémunératoires** de la valeur actuelle de l'obligation comprend le coût afférent du service pour TransCanada en 2015, majoré des changements dans la rémunération qui étaient supérieurs ou inférieurs au salaire de base présumé et des changements au régime.
- La **variation attribuable à des éléments non rémunératoires** de la valeur actuelle de l'obligation comprend l'intérêt sur l'obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice et les changements des hypothèses au cours de l'exercice.

Obligations au titre des prestations constituées

Notre obligation au titre des prestations constituées pour le régime de retraite complémentaire s'établissait à environ 343 M\$ au 31 décembre 2015. Le coût afférent du service courant se chiffrait à environ 9 M\$ et les frais d'intérêt s'élevaient à environ 14 M\$, soit un total de 23 M\$.

L'obligation au titre des prestations constituées est calculée d'après la méthode prescrite par les PCGR des États-Unis et est fondée sur la meilleure estimation faite par la direction des événements futurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges de retraite, y compris les hypothèses concernant les primes et les rajustements du salaire de base et des attributions d'incitatifs à court terme.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les obligations au titre des prestations constituées et les hypothèses dans la note 22 *Avantages postérieurs au départ à la retraite* de nos états financiers consolidés 2015 que vous pouvez consulter sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Cessation d'emploi

Nous avons un contrat d'emploi avec chaque membre de la haute direction visé, qui stipule les conditions applicables si le haut dirigeant quitte TransCanada. Le tableau de la page suivante résume les conditions et les dispositions importantes en cas de démission, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès du haut dirigeant. Celles-ci ne s'appliquent pas en cas de changement de contrôle.

Les conditions et dispositions générales des UAID sont expliquées sous chaque événement; cependant, le comité peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour décider comment traiter les UAID non acquises des hauts dirigeants qui ont un contrat d'emploi au moment de la cessation d'emploi. Chaque contrat d'emploi comprend une disposition de non-concurrence qui s'applique pendant 12 mois à compter de la date de départ du haut dirigeant.

Comme tous les autres employés, les membres de la haute direction visés sont admissibles aux avantages accordés aux retraités s'ils ont 55 ans ou plus et dix années ou plus de service continu à la date de départ. Les avantages accordés aux retraités comprennent :

- un compte gestion-santé qui peut être utilisé pour payer des frais de santé ou des frais dentaires admissibles et/ou pour acheter une assurance-maladie privée;
- un régime de protection qui prévoit un filet de sécurité en cas de frais médicaux considérables;
- une assurance-vie qui prévoit une prestation de décès de 10 000 \$ à un bénéficiaire désigné.

Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés, l'assurance-vie pour les conjoints et les personnes à charge, l'assurance contre les accidents et l'assurance-invalidité prennent fin à la date de départ.

Rémunération à la cessation d'emploi

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont chaque membre de la haute direction visé est rémunéré s'il quitte TransCanada.

Salaire de base	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	L'indemnité de départ comprend un paiement forfaitaire correspondant au salaire de base à la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	Les paiements cessent.
	Décès	
Incitatif à court terme	Démission	Non versé.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ. Années après le départ : correspond à la prime moyenne multipliée par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Non versé.
	Retraite	Année de départ : correspond à la prime moyenne établie au prorata du nombre de mois dans l'exercice actuel avant la date de départ.
	Décès	
UAID	Démission	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les unités acquises sont payées, les unités non acquises sont annulées.
	Retraite	Les unités acquises sont payées. L'acquisition des unités non acquises se poursuit et la valeur est déterminée à la fin de la durée. L'attribution est calculée au prorata pour la période d'emploi jusqu'à la date de retraite.
	Décès	Les unités acquises sont payées. Les unités non acquises sont annulées, mais la valeur de l'attribution initiale est généralement payée au prorata.
Options d'achat d'actions	Démission	Attributions après le 1^{er} janvier 2010 Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. Attributions avant 2010 L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit durant six mois à compter de la date de départ et les options doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Cessation d'emploi sans motif valable	Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à la première des éventualités suivantes à survenir, à savoir (i) leur date d'expiration ou (ii) la date la plus tardive entre (a) la fin de la période de préavis et (b) six mois après la date de départ. Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour de la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Attributions après le 1^{er} janvier 2010 Les options d'achat d'actions acquises doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités). Aucune option d'achat d'actions n'est acquise après le dernier jour d'emploi. Attributions avant 2010 Les options d'achat d'actions en cours doivent être exercées au plus tard à leur date d'expiration ou six mois après la date de départ (selon la première de ces éventualités).

Options d'achat d'actions (suite)	Retraite	Attributions après le 1^{er} janvier 2012 L'acquisition des options d'achat d'actions en cours se poursuit et celles-ci doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités). S'il y a moins de six mois entre la date d'acquisition et la date d'expiration, la date d'expiration est reportée de six mois à compter de la date d'acquisition finale des options. Attributions avant 2012 Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et doivent être exercées à leur date d'expiration ou trois ans après la date de départ (selon la première de ces éventualités).
	Décès	Les options d'achat d'actions en cours sont acquises immédiatement et elles doivent être exercées à leur date d'expiration ou au premier anniversaire du décès (selon la première de ces éventualités).
Rente	Démission	Versée à titre de valeur de rachat ou de prestation mensuelle selon le régime enregistré, le régime complémentaire ou les deux, selon les cas. Dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable, les années de service décomptées sont fournies pour la période de préavis applicable.
	Cessation d'emploi sans motif valable	
	Cessation d'emploi avec motif valable	
	Retraite	
	Décès	
Avantages	Démission	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). L'admissibilité aux avantages accordés aux retraités est établie à la fin de la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	La garantie continue pendant la période de préavis (ou un paiement forfaitaire équivalent est versé). À la fin de la période de préavis, la garantie cesse et, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Retraite	La garantie cesse ou, si la personne est admissible, les avantages accordés aux retraités commencent.
	Décès	La garantie continue pour les personnes à charge admissibles pendant une période déterminée après le décès.
Avantages accessoires	Démission	Les paiements cessent.
	Cessation d'emploi sans motif valable	Un paiement en espèces forfaitaire correspondant au coût pour la société des avantages accessoires de la période de un an précédant la date de départ multiplié par la période de préavis.
	Cessation d'emploi avec motif valable	Les paiements cessent.
	Retraite	
	Décès	
Autres	Démission	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	Services de remplacement externe.
	Cessation d'emploi avec motif valable	—
	Retraite	—
	Décès	—

Notes

- La **démision** comprend la démission volontaire mais non la démission par suite d'un congédiement déguisé. Si un membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé, le cas est traité comme une **cessation d'emploi sans motif valable**.
- L'attribution d'**incitatifs à court terme** n'est pas versée au moment de la démission, à moins que le conseil n'exerce son pouvoir discrétionnaire.
- La **prime moyenne** correspond à l'attribution d'incitatifs à court terme moyenne versée au membre de la haute direction visé pour la période de trois ans précédant la date de départ.
- La **période de préavis** est actuellement de deux ans pour chaque membre de la haute direction visé.

Changement de contrôle

En 2015, des modifications ont été apportées aux contrats d'emploi de tous les membres de la haute direction visés, y compris le chef de la direction, ainsi qu'au régime d'options d'achat d'actions et au régime d'UAID afin d'uniformiser la définition d'un changement de contrôle et les prestations de cessation d'emploi. Ces modifications ont été apportées aux fins d'harmonisation avec les pratiques du marché et dans le cadre de notre engagement en matière de gouvernance rigoureuse.

Conformément aux conditions des contrats d'emploi, du régime d'options d'achat d'actions et du régime d'UAID, un **changement de contrôle** comprend un événement où une autre entité devient le propriétaire véritable, selon le cas :

- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TransCanada;
- de plus de 50 % des actions comportant droit de vote de TCPL (compte non tenu des actions comportant droit de vote détenues par TransCanada).

D'autres événements peuvent aussi constituer un changement de contrôle, dont une fusion si TransCanada n'est pas l'entité issue de l'opération, la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de TCPL ou le remplacement de la majorité des membres du conseil en fonction.

Le texte qui suit résume les conditions et les dispositions applicables à la rémunération des membres de la haute direction visés advenant un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif valable ou un congédiement déguisé dans les deux années suivant le changement de contrôle (la « double condition »). Si la double condition est remplie pour les membres de la haute direction visés, une période de préavis de deux ans s'applique et donne droit à ce qui suit :

- le paiement d'une indemnité de départ correspondant à la rémunération annuelle pendant la période de préavis, qui comprend le salaire de base et la rémunération incitative annuelle moyenne sur trois ans
- un crédit pour service ouvrant droit à pension de deux ans aux termes du régime de retraite complémentaire
- le maintien des prestations d'assurance maladie, soins dentaires, vie et accidents pendant la période de préavis ou un paiement en espèces en remplacement de ces avantages
- un paiement en espèces en remplacement des avantages indirects pendant la période de préavis
- des services de remplacement professionnel jusqu'à concurrence de 25 000 \$
- l'acquisition anticipée et le paiement des UAID
- l'acquisition anticipée des options d'achat d'actions.

Si, pour un motif quelconque, nous ne sommes pas en mesure de mettre en oeuvre l'acquisition anticipée (par exemple, nos actions cessent d'être négociées), nous verserons au membre de la haute direction visé un montant en espèces. Celui-ci correspondrait au montant net de la rémunération que le membre de la haute direction visé aurait reçue si, à la date d'un changement de contrôle, il avait exercé toutes les options acquises et non acquises qui auraient dû faire l'objet d'une acquisition anticipée.

Indemnités de départ et autres paiements

Le tableau ci-dessous résume les paiements supplémentaires qui seraient faits à chaque membre de la haute direction visé dans les différents cas de départ, avec et sans changement de contrôle réputé. Tous les paiements ont été calculés en utilisant le 31 décembre 2015 comme date de séparation et date d'un changement de contrôle, le cas échéant. Ces montants seraient versés conformément aux conditions des contrats d'emploi, en leur version modifiée en février 2015. Ils ne comprennent pas certains montants qui seraient offerts dans le cours normal, comme la valeur :

- des options d'achat d'actions ou des UAID qui sont acquises dans le cadre de l'emploi normal
- des prestations de retraite qui seraient normalement fournies à la suite d'une démission
- des avantages accordés aux retraités.

Nom	Sans changement de contrôle		Avec changement de contrôle		
	Cessation d'emploi avec motif valable (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)	Retraite (\$)	Décès (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$)
Russell K. Girling	–	13 742 459	3 474 769	6 033 103	16 017 192
Donald R. Marchand	–	4 492 904	890 605	1 776 230	5 267 191
Alexander J. Pourbaix	–	7 772 804	1 580 790	3 047 457	8 459 544
Karl Johansson	–	4 976 628	825 419	1 617 085	5 144 293
William C. Taylor	–	3 213 769	611 949	1 092 195	3 664 499

Notes

- La **cessation d'emploi sans motif valable à la suite d'un changement de contrôle** s'applique aussi si le membre de la haute direction visé démissionne en raison d'un congédiement déguisé et que la date de séparation se situe moins de deux ans après la date d'un changement de contrôle.
- Aucun paiement supplémentaire ne serait effectué à chaque membre de la haute direction visé advenant un changement de contrôle sans cessation d'emploi.
- Les montants de la rémunération fondée sur des actions prennent en compte les paiements d'attributions d'UAID de 2013 en cours pour certains cas de départ :
 - comprend les unités supplémentaires provenant de dividendes réinvestis, y compris un nombre d'unités équivalant au dernier dividende déclaré en date du 31 décembre 2015, d'après le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de TransCanada à la TSX au 31 décembre 2015, soit 44,90 \$;
 - comprend le multiplicateur du rendement de 0,5 établi par le comité et le conseil.
- Les droits des UAID et des options d'achat d'actions continuent d'être acquis aux termes du scénario de la **retraite** pourvu que le membre de la haute direction visé soit âgé de 55 ans ou plus.
- Les valeurs versées à M. Taylor en dollars américains sont exprimées ici en dollars canadiens en fonction du taux de change annuel moyen de la Banque du Canada pour l'exercice visé, soit 1,0299 pour 2013, 1,1045 pour 2014 et 1,2787 pour 2015.

Chaque année, le comité examine les indemnités de départ calculées pour chaque membre de la haute direction visé aux termes de son contrat d'emploi. Les données représentent la valeur totale à payer au haut dirigeant s'il est mis fin à son emploi sans motif valable avec et sans changement de contrôle réputé.

Autres renseignements

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Le 19 novembre 2015, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (la « TSX ») avait approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de rachat ») qui permet le rachat d'au plus 21,3 millions d'actions ordinaires entre le 23 novembre 2015 et le 22 novembre 2016, soit environ 3 % des actions ordinaires en circulation. Le prix payé pour les actions ordinaires de TransCanada Corporation rachetées dans le cadre de cette offre de rachat correspond aux cours du marché courant majorés des frais de courtage ou à d'autres prix que peut autoriser la TSX. Le conseil estime que l'offre de rachat constitue un usage approprié des fonds de TransCanada.

Au 31 décembre 2015, la Société avait racheté 6,9 million d'actions ordinaires pour la somme de 299 M\$ dans le cadre de l'offre de rachat.

Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement un exemplaire de l'avis d'intention relatif à cette offre de rachat qui a été approuvée par la Bourse de Toronto sur demande écrite adressée à la secrétaire.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX HAUTS DIRIGEANTS

À la date de la présente circulaire, aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants n'avait reçu de prêt de TransCanada ou de l'une de nos filiales. Cela est également vrai pour :

- les anciens hauts dirigeants ou administrateurs de TransCanada ou d'une de nos filiales
- les candidats à un poste d'administrateur de cette année
- toute personne ayant un lien avec un administrateur, un membre de la haute direction ou un candidat à un poste d'administrateur.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus n'a de dette envers une autre entité qui fait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue fournie par TransCanada ou l'une de nos filiales.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

TransCanada souscrit une assurance responsabilité pour protéger ses administrateurs et ses dirigeants (ou leurs héritiers et représentants légaux) à l'égard des responsabilités auxquelles ils peuvent faire face pendant l'exercice de leurs fonctions à titre d'administrateurs et de dirigeants de TransCanada et/ou de ses filiales, sous réserve des limites établies dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

La police actuelle prévoit une limite combinée de 200 M\$ US pour la protection à caractère indemnitaire personnelle (côté A) et de l'entreprise (côté B). Une police pour le côté A indépendante est aussi souscrite, assortie d'une limite de 100 M\$ US pour les pertes à l'égard desquelles TransCanada ne peut indemniser les administrateurs et les dirigeants en vertu de la loi ou pour un autre motif. Les réclamations pour le côté A n'exigent aucune franchise, tandis qu'une franchise de 5 M\$ US est appliquée aux réclamations pour le côté B.

TransCanada a payé une prime totale d'environ 2,2 M\$ US pour le programme d'assurance 2015-2016.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire gratuit de la présente circulaire et de la notice annuelle 2015 et du rapport annuel 2015 à notre secrétaire :

TransCanada Corporation
450 1st Street S.W.
Calgary (Alberta)
Canada T2P 5H1
Tél. : 1-800-661-3805

Afin d'avoir des renseignements financiers sur TransCanada, voir nos derniers états financiers consolidés audités annuels et notre dernier rapport de gestion. Des copies de ces documents et de documents concernant la gouvernance peuvent être consultées sur notre site Web (www.transcanada.com).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur TransCanada sur notre site Web (www.transcanada.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

Annexe A

Règles du conseil d'administration

I. INTRODUCTION

- A. La principale responsabilité du conseil consiste à favoriser la réussite à long terme de la Société conformément à sa responsabilité d'agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la Société.
- B. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs. Toute responsabilité qui n'est pas déléguée à la direction ou à un comité du conseil demeure la responsabilité du conseil. Les présentes règles sont préparées pour aider le conseil et la direction à clarifier leurs responsabilités et à assurer une communication efficace entre le conseil et la direction.

II. COMPOSITION ET STRUCTURE DU CONSEIL

- A. Les candidats à un poste d'administrateur sont initialement examinés et recommandés par le comité de la gouvernance du conseil, approuvés par le conseil dans son ensemble et élus chaque année par les actionnaires de la Société.
- B. Le conseil doit se composer en majorité de membres que le conseil juge indépendants. Un membre est indépendant s'il n'a aucune relation directe ou indirecte qui, de l'avis du conseil, pourrait être perçue comme pouvant raisonnablement nuire à sa capacité d'exercer un jugement indépendant.
- C. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction se réuniront régulièrement pour discuter de questions d'intérêt sans la présence des membres de la direction.
- D. Certaines responsabilités du conseil indiquées aux présentes peuvent être déléguées à des comités du conseil. Les responsabilités de ces comités seront indiquées dans leurs règles, dans leur version modifiée de temps à autre.

III. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

A. Gérer les affaires du conseil

Le conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, notamment les autorisations relatives aux dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Certaines obligations légales du conseil sont décrites en détail à la section IV. Sous réserve de ces obligations légales et des statuts et des règlements administratifs de la Société, le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris ce qui suit :

- (i) planifier sa composition et sa taille;
- (ii) choisir son président;
- (iii) désigner des candidats à l'élection aux postes d'administrateurs;
- (iv) déterminer l'indépendance des membres du conseil;
- (v) approuver les comités du conseil et l'affectation des administrateurs à ces comités;
- (vi) déterminer la rémunération des administrateurs;
- (vii) évaluer l'efficacité du conseil, des comités et des administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

B. Direction et ressources humaines

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) la nomination et la relève du chef de la direction et la surveillance du rendement du chef de la direction, l'approbation de la rémunération du chef de la direction et la fourniture de conseils au chef de la direction dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à titre de chef de la direction;
- (ii) approuver une description de poste pour le chef de la direction;
- (iii) passer en revue le rendement du chef de la direction au moins une fois par année, par rapport aux objectifs écrits dont il a été convenu;
- (iv) approuver les décisions relatives aux membres de la haute direction, notamment :
 - a) la nomination et le renvoi des dirigeants de la Société et des membres de son équipe de hauts dirigeants;
 - b) la rémunération et les avantages sociaux des membres de l'équipe de hauts dirigeants;
 - c) les objectifs annuels de rendement pour l'entreprise et les diverses unités d'exploitation et fonctions ainsi que les objectifs annuels de rendement individuel qui sont utilisés pour déterminer la rémunération au rendement ou les autres primes attribuées aux dirigeants;
 - d) les contrats d'emploi et les autres arrangements particuliers conclus avec des hauts dirigeants ou d'autres groupes d'employés, et le congédiement de ceux-ci, si de telles mesures sont susceptibles d'avoir une incidence importante¹⁾ sur la Société ou ses politiques de base relatives à la rémunération et aux ressources humaines;

1) Aux fins des présentes règles, le terme « importante » comprend une opération ou une série d'opérations connexes qui aurait, selon un jugement et des hypothèses du point de vue commercial raisonnables, une incidence significative sur la Société. L'incidence pourrait se rapporter au rendement et aux passifs financiers de la Société ainsi qu'à sa réputation.

- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des programmes de planification de la relève sont en place, notamment des programmes en vue de la formation et du perfectionnement des membres de la direction;
- (vi) assurer une surveillance générale des régimes de retraite canadiens parrainés par la Société et vérifier que des processus sont en place afin de superviser adéquatement l'administration et la gestion de ces régimes de retraite, directement ou par la délégation des fonctions et responsabilités à un ou à plusieurs comités du conseil;
- (vii) approuver certaines questions visant tous les employés, notamment :
 - a) le programme ou la politique relatif au salaire annuel des employés;
 - b) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou des modifications aux programmes actuels qui auraient pour effet d'augmenter les coûts pour la Société à un montant supérieur à 10 000 000 \$ par année;
 - c) les prestations importantes octroyées aux employés qui partent à la retraite en plus des prestations qu'ils reçoivent aux termes des régimes de retraite ou d'autres régimes de prestations approuvés.
- (iv) approuver la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, la notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi;
- (v) déclarer des dividendes;
- (vi) approuver les opérations de financement, les modifications au capital autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission et le rachat de titres de créance, l'inscription d'actions et d'autres titres à la cote d'une bourse, l'émission d'effets de commerce, et les prospectus et conventions de fiducie connexes;
- (vii) recommander la nomination des auditeurs externes et approuver leur rémunération;
- (viii) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes aux relations avec des institutions financières;
- (ix) approuver la nomination de sociétés de fiducie ou les modifications importantes aux relations avec les sociétés de fiducie;
- (x) approuver les contrats, les baux et les autres arrangements ou engagements qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société;
- (xi) approuver les lignes directrices relatives à l'autorisation des dépenses;
- (xii) approuver le commencement ou le règlement d'un litige qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur la Société.

C. Stratégie et plans

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) participer aux séances de planification stratégique pour s'assurer que la direction élabore, et en bout de ligne approuve, les principaux objectifs et les principales stratégies de la société;
- (ii) approuver les budgets d'engagement de capital et de dépenses en capital ainsi que les plans d'exploitation connexes;
- (iii) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération;
- (iv) approuver l'entrée dans des secteurs d'activité qui sont ou sont susceptibles d'être importants pour la Société, ou le retrait de ces secteurs d'activité;
- (v) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;
- (vi) surveiller les réalisations de la direction dans le cadre de la mise en oeuvre d'importants objectifs et d'importantes stratégies de la société, compte tenu des circonstances changeantes.

D. Questions générales et financières

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour veiller à la mise en oeuvre et à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- (ii) surveiller les résultats financiers et d'exploitation;
- (iii) approuver les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe, passer en revue les résultats financiers trimestriels et approuver leur communication par la direction;

E. Gestion des affaires et des risques

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre les mesures raisonnables pour s'assurer que la direction a identifié les principaux risques associés aux activités de la Société et a mis en oeuvre les stratégies appropriées pour gérer ces risques, qu'elle comprend les principaux risques et maintient un bon équilibre entre les risques et les avantages;
- (ii) passer en revue les rapports sur les engagements de capital et dépenses en capital relativement aux budgets approuvés;
- (iii) passer en revue le rendement financier et de l'exploitation compte tenu des budgets ou des objectifs;
- (iv) recevoir, sur une base régulière, des rapports de la direction sur des questions ayant trait, notamment, au comportement éthique, à la gestion environnementale, à la santé et à la sécurité des employés, aux droits de la personne et aux opérations entre personnes apparentées;
- (v) évaluer et surveiller les systèmes de contrôle de gestion en évaluant et en examinant les renseignements fournis par la direction et d'autres personnes (par exemple les auditeurs internes et externes) au sujet de l'efficacité des systèmes de contrôle de gestion.

F. Politiques et procédures

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) surveiller la conformité à toutes les politiques et procédures importantes aux termes desquelles la Société est exploitée;

- (ii) donner des directives à la direction pour s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et aux normes morales et éthiques les plus élevées;
- (iii) donner à la direction des directives sur les questions de principe tout en respectant sa responsabilité relative à la gestion courante des affaires de la Société;
- (iv) passer en revue les nouvelles politiques générales importantes ou les modifications importantes aux politiques actuelles (notamment, par exemple, les politiques relatives à la conduite des affaires, aux conflits d'intérêts et à l'environnement).
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

G. Rapport sur la conformité à la réglementation et communications générales

Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Société a adopté des processus de communication et d'information efficaces avec les actionnaires et d'autres intervenants ainsi qu'avec les milieux financiers, les autorités de réglementation et d'autres destinataires;
- (ii) approuver l'interaction avec les actionnaires à l'égard de toutes les questions qui nécessitent une réponse des actionnaires ou leur approbation;
- (iii) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le rendement financier de la Société est adéquatement communiqué aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et sur une base régulière;
- (iv) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les résultats financiers sont communiqués fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- (v) prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la communication en temps opportun de tout autre fait nouveau qui a une incidence importante sur la Société;
- (vi) faire rapport chaque année aux actionnaires de la gérance du conseil pour l'exercice précédent (le rapport annuel).

IV. OBLIGATIONS LÉGALES GÉNÉRALES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Le conseil est chargé de ce qui suit :

- (i) donner des directives à la direction pour s'assurer que les exigences d'ordre juridique ont été respectées et que les documents et registres ont été dûment préparés, approuvés et tenus;
- (ii) approuver des modifications aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs, aux questions nécessitant l'approbation des actionnaires et aux questions à débattre aux assemblées des actionnaires;
- (iii) approuver la forme juridique de la Société, sa dénomination, son logo, l'énoncé de sa mission et l'énoncé de sa vision;
- (iv) s'acquitter des autres fonctions qu'il s'est réservées et qui ne peuvent, en vertu de la loi, être déléguées aux comités du conseil ou à la direction.

Annexe B

Mesures non conformes aux PCGR

Dans nos documents d'information, nous utilisons les mesures non conformes aux PCGR suivantes à titre de paramètres financiers clés et d'objectifs de rendement :

- **BAIIA**
- **BAII**
- **Fonds provenant de l'exploitation**
- **Flux de trésorerie distribuables**
- **Flux de trésorerie distribuables par action**
- **Résultat comparable**
- **Résultat comparable par action ordinaire**
- **BAIIA comparable**
- **BAII comparable**
- **Flux de trésorerie distribuables comparables**
- **Flux de trésorerie distribuables comparables par action**

Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et pourraient donc ne pas être semblables à des mesures présentées par d'autres entités.

Nous rajustons ces mesures non conformes aux PCGR pour tenir compte d'éléments particuliers qui sont importants mais ne reflètent pas notre exploitation au cours de l'exercice. En calculant ces mesures non conformes aux PCGR, nous exerçons notre jugement et prenons des décisions éclairées afin d'identifier des éléments particuliers à exclure, dont certains peuvent se présenter de nouveau.

UTILISATION DES MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Nous avons recours à ces mesures non conformes aux PCGR pour être mieux à même de comparer les résultats financiers d'une période de référence à l'autre et de mieux comprendre les données sur le rendement d'exploitation, la situation de trésorerie et la capacité de générer des fonds pour financer notre exploitation. Nous présentons ces mesures non conformes aux PCGR à titre de renseignements supplémentaires sur notre rendement d'exploitation, notre situation de trésorerie et notre capacité de générer des fonds afin de financer notre exploitation.

Voir notre rapport de gestion de 2015 pour :

- un rapprochement du **résultat comparable** au **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** dans le tableau intitulé Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR
- un rapprochement des **fonds provenant de l'exploitation** aux **rentrées nettes liées aux activités d'exploitation** dans le tableau intitulé Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation à la rubrique Situation financière
- un rapprochement des flux de trésorerie distribuables comparables aux rentrées nettes liées aux activités d'exploitation dans le tableau des flux de trésorerie distribuables comparables à la rubrique Situation financière.

CALCUL DES MESURES

BAIIA et BAII

Le BAIIA sert à évaluer de manière approximative les flux de trésorerie liés à l'exploitation avant les impôts. Il mesure le bénéfice avant la déduction des charges financières, des impôts sur le bénéfice, de l'amortissement, du bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle et des dividendes sur les actions privilégiées et il comprend le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation. Le BAII mesure le bénéfice tiré des activités poursuivies de la société. Il s'agit d'une mesure utile de notre performance et d'un outil efficace pour évaluer les tendances au sein de chaque secteur puisqu'il est l'équivalent de notre bénéfice sectoriel.

Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation représentent les rentrées nettes liées à l'exploitation avant les variations du fonds de roulement d'exploitation.

Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure utile des flux de trésorerie d'exploitation consolidés parce qu'ils excluent les fluctuations des soldes du fonds de roulement d'exploitation, qui ne sont pas nécessairement représentatifs des activités sous-jacentes pendant la période visée et permettent de mesurer de manière uniforme le rendement de nos actifs en matière de production de trésorerie.

Flux de trésorerie distribuables

Les flux de trésorerie distribuables correspondent aux fonds provenant de l'exploitation diminués des dividendes sur les actions privilégiées, des distributions aux participations sans contrôle et des dépenses d'investissement de maintien, lesquelles sont nécessaires pour maintenir la capacité opérationnelle de nos actifs. Nous croyons qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile de la performance qui définit les liquidités disponibles pour les actionnaires ordinaires avant l'affectation des capitaux.

Mesures comparables

Pour calculer les mesures comparables, nous ajustons certaines mesures conformes aux PCGR et non conformes aux PCGR en fonction de certains postes que nous jugeons importants, mais qui ne tiennent pas compte des activités sous-jacentes pendant la période visée. Ces mesures comparables sont calculées de manière uniforme d'une période à l'autre et sont ajustées en fonction de certains postes au cours de chaque période, au besoin.

Mesure comparable	Mesure initiale
résultat comparable	bénéfice net attribuable aux actions ordinaires
résultat comparable par action ordinaire	bénéfice net par action ordinaire
BAIIA comparable	BAIIA
BAII comparable	bénéfice sectoriel
flux de trésorerie distribuables comparables	flux de trésorerie distribuables

Toute décision d'exclure un poste particulier est subjective et n'est prise qu'après un examen minutieux. Il peut s'agir notamment :

- de certains ajustements de la juste valeur touchant des activités de gestion des risques
- de remboursements et d'ajustements d'impôts sur le bénéfice
- de gains ou de pertes à la vente d'actifs
- de règlements issus d'actions en justice ou d'ententes contractuelles et de règlements dans le cadre de faillites
- de l'incidence des décisions de réglementation ou d'arbitrage sur le bénéfice des années passées
- de coûts de restructuration
- de réductions de valeur d'actifs et d'investissements.

Nous excluons du calcul du résultat comparable et des flux de trésorerie distribuables comparables les gains non réalisés et les pertes non réalisées découlant des variations de la juste valeur de certains instruments dérivés utilisés pour réduire certains risques financiers et risques liés au prix des produits de base auxquels nous sommes exposés. Ces instruments dérivés constituent des instruments de couverture économique efficaces, mais ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture. Par conséquent, nous imputons les variations de la juste valeur au bénéfice net. Parce que ces variations de la juste valeur non réalisées ne représentent pas de manière précise les gains et les pertes qui seront réalisés ou subies au moment du règlement, nous estimons qu'ils ne font pas partie de nos activités sous-jacentes.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

TransCanada est heureuse de répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs.

Communiquez avec :

David Moneta, vice-président,
Relations avec les investisseurs
TransCanada Corporation
450 - 1 Street SW
Calgary (Alberta) Canada
T2P 5H1
1-800-361-6522

(Canada et États continentaux des États-Unis)

investor_relations@transcanada.com

www.transcanada.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous pouvez communiquer directement avec le conseil en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil d'administration
a/s du secrétaire
TransCanada Corporation
450 - 1 Street SW
Calgary (Alberta) Canada
T2P 5H1

AGENT DES TRANSFERTS

Services aux investisseurs Computershare
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone : +1-514-982-7959
Télécopieur : +1-888-453-0330

SIÈGE SOCIAL

TransCanada Corporation
450 - 1 Street SW
Calgary (Alberta) Canada
T2P 5H1





Notre rapport annuel est disponible
en ligne. Visitez notre site pour
de plus amples renseignements.
www.transcanada.com

Imprimé au Canada
Mars 2016

MEMBER OF
**Dow Jones
Sustainability Indices**
In Collaboration with RobecoSAM ●



Place FSC
logo here